

ROXY
FINE CUT
Pour ceux qui roulent leurs cigarettes

The Canada

LE BON VIEUX CIGARE
TOP
Cité de Montréal
Bureau de Circulation
100 rue Saint-Jacques
Montréal
COSFORD

POURQUOI LE CARDINAL VILLENEUVE N'ETAIT PAS A L'OUVERTURE DU PARLEMENT

Weygand invité à tramer un complot

Mais le général refuse de diriger l'armée pour renverser la République.

Cabinet compromis

On croit que Chautemps va donner sa démission avant d'être défait.

Les scandales

Paris, 25 (P.A.) — Malgré les vœux de confiance accordés au cabinet Chautemps, la situation du gouvernement semble être de plus en plus compromise, en raison des scandales nouveaux qui éclatent tous les jours.

On prête au président du conseil l'intention de démissionner avant d'être renversé par un vote de la Chambre. M. Chautemps n'a pas caché qu'il n'osait plus faire face aux attaques de presse, ni à celles des parlementaires de l'opposition qui possèdent un dossier volumineux sur tous les scandales possibles, financiers, politiques, administratifs et autres. Depuis le refus du président du conseil d'instaurer une enquête publique sur le scandale du Mont-de-Piété de Bayonne, il semble qu'il n'y ait plus de possibilité de sauver le cabinet.

Les groupes de gauche, particulièrement les socialistes, travaillent activement afin de renverser Chautemps par Herriot, ce qui serait une sorte de garantie en ce qui concerne la politique étrangère et le désarmement.

La population parisienne a été très fortement impressionnée par l'annonce que des éléments extrémistes avaient demandé au général Weygand de se mettre à la tête des groupes et d'exécuter un coup d'état. Selon des rumeurs non confirmées, le général aurait fait connaître au président de la République les propositions qui lui ont été faites et qu'il a refusées.

Le général Weygand, chef d'état-major général de l'armée et ancien chef d'état major du maréchal Foch, est reconnu comme étant un des plus brillants officiers que la guerre a

ECHOS de la Session fédérale

Ottawa, 25. — Du correspondant parlementaire du Canada.

C'est la cinquième session du dix-septième parlement. Sera-ce la dernière de l'administration Bennett? Deux fois seulement depuis la Confédération les parlements ont duré plus de cinq sessions. La première fois, en 1896, alors que le gouvernement conservateur fut renversé par Sir Wilfrid Laurier, et la seconde fois, pendant les années mouvementées de la guerre, en 1917, alors que l'administration Borden recourut à ce subterfuge pour imposer la conscription. Les quatorze autres parlements ne durèrent que cinq sessions ou moins.

Les officiers de la Chambre, M. Black, le président, et le huisier de la Verge Noire, M. Thompson, ont perfectionné leur prononciation du français au cours des vacances. M. Black lit notre langue d'une façon assez intelligible.

La mort du lieutenant-colonel Coghill a laissé vacante la position de sergent d'armes. La masse était portée, à l'ouverture par le capitaine Williams, substitut du sergent d'armes. On mentionne comme successeur probable, le colonel Clyde Scott ou le général Draper, présentement chef de police de Toronto, qui ne s'entend pas très bien, paraît-il, avec son conseil municipal, ainsi que l'incident Duranleau a fourni la preuve.

En l'absence de l'hon. Arthur Sauvé, ministre des Postes, c'est l'hon. Maurice Dupré, solliciteur général, qui le remplace. Que ce portefeuille lui soit léger!

Le nouveau ministre du revenu national, l'hon. M. Matthews, de Toronto, remplaçant, à son fauteuil, l'hon. R. B. Ryckman, décedé.

Rencontré dans l'antichambre du sénat l'hon. Fernand Rinfret, maire de Montréal, mais surtout, à Ottawa, député de Saint-Jacques. Comme nous lui signalions le passage du discours du trône relatif aux secours directs, qui continuera d'être distribué au cours de la prochaine année fiscale: "Le gouvernement ne peut pas faire autrement", commente-t-il. C'est un peu la réflexion générale.

Egalement vu M. John Sullivan, député de Sainte-Anne, mentionné comme candidat à la mairie de Montréal en avril. M. Sullivan s'est montré réticent sur ses intentions, comme d'ailleurs M. Rinfret.

(A suivre à la page 6)

Prétextant le protocole, le gouvernement n'a pas voulu, paraît-il, reconnaître le titre de Prince de l'Eglise du Primat de l'Eglise canadienne, et l'avait placé à un rang inférieur à son titre.

Ce qu'on eut fait en Angleterre

Considéré comme simple archevêque de Québec, le Cardinal eut été placé immédiatement après l'archevêque de l'église anglicane.

L'ouverture de la session

Par Fulgence CHARPENTIER

Ottawa, 26. — Un hôte distingué de la capitale, au cours de la fin de semaine, Son Eminence le Cardinal Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec et primat de l'Eglise Canadienne, n'a pas assisté à l'ouverture du parlement, à l'encontre de ce que les dépêches avaient laissé prévoir. Son absence résulterait d'un obstacle protocolaire que les autorités gouvernementales n'ont pas su contourner en faveur de ce prince de l'Eglise catholique.

Comme on le sait, la présidence régle le rang que doit occuper chacun des invités à l'occasion des cérémonies officielles. L'ordre de préséance est fixé par le protocole. Or, le gouvernement Bennett n'a voulu considérer Son Eminence le Cardinal Villeneuve qu'en sa qualité d'archevêque de Québec, en faisant abstraction de son titre de Cardinal primat de l'Eglise au Canada.

Ce titre d'archevêque de Québec plaçait le Cardinal Villeneuve immédiatement après l'archevêque Roper, de l'Eglise anglicane. Le protocole canadien ne mentionne pas le rang que doit occuper un Cardinal dans les cérémonies officielles. En Angleterre, les Cardinaux (et l'encyclopédie britannique le mentionne expressément) prennent rang de princes et ils viennent immédiatement après les princes de sang.

D'après la coutume au pays, lorsque nos traités de procédure ou de protocole sont muets sur un point, on recourt d'habitude à la pratique anglaise, car l'on continue de considérer Westminster, dans les pays britanniques, comme la mère des parlements.

On n'a pas voulu, cependant, à Ottawa, recourir dans ce cas-ci au précédent anglais et l'archevêque de Québec devait passer après l'archevêque anglican Roper, alors que son titre de Cardinal lui mériterait plus d'égards et plus de respect.

C'est à cette raison qu'on attribue l'absence de Son Eminence le Cardinal Villeneuve de la cérémonie d'ouverture du parlement.

L'ouverture de la session s'est faite avec la pompe coutumière

Ottawa, 25. — "Malgré des perspectives plus heureuses pour l'avenir", comme le dit le discours du Trône, le gouvernement a décidé qu'il était désirable, dans l'intérêt national, "de ne pas discontinuer entièrement les secours aux provinces avant le retour de conditions plus normales". Il se propose, de plus, de soulager le chômage en effectuant des sommes à des travaux et entreprises publiques essentielles dans le Dominion.

C'est en somme la décision la plus importante du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur-Général à l'ouverture de la cinquième session du dix-septième parlement du Canada, cet après-midi. Le reste du document, plus long que d'habitude, est un sommaire des activités du ministère depuis la prorogation des Chambres.

L'ouverture du parlement s'est faite sous un soleil radieux qui miroitait sur les galions des uniformes et sur les brandebourgs des costumes d'apparat portés par les hauts dignitaires de l'administration. A trois heures moins cinq, Son Excellence le gouverneur-général, accompagné de la Comtesse Bessborough, arrivait à la porte centrale du parlement, pendant que le canon lançait les dix-neuf coups traditionnels quand il s'agit du représentant du Roi.

Dans le hall central, les représentants de l'armée, de la marine et de l'aviation, sabre traînant, plumet au casque, éperons aux pieds, formaient une garde d'honneur imposante au gouverneur-général et à sa noble épouse. A la porte, les attendaient l'hon. M. Bennett, sanglé dans son uniforme à col blanc, et l'hon. M. Meighen, vêtu de même, mais beaucoup moins bedonnant.

Le cortège s'est dirigé vers le Sénat, où le parquet, comme les galeries, étaient garnis de toilettes somptueuses, portées par les femmes des députés, sénateurs, juges et invités d'honneur. Son Excellence a lu le texte du discours du Trône en anglais, puis dans un français très agréable à entendre parce qu'il était prononcé, à la canadienne, presque sans accent.

Puis la députation se retira dans la Chambre Verte où l'on attendit, pendant vingt bonnes minutes, que le très honorable premier-ministre eût changé d'habit et fut revenu aux Communes en civil. L'hon. M. Black, président des Communes, commença ensuite la série des procédures par la lecture de deux communications du directeur général des élections annonçant officiellement la mort de M. M. Cayley, député libéral d'Oxford-Sud.

Puis la députation se retira dans la Chambre Verte où l'on attendit, pendant vingt bonnes minutes, que le très honorable premier-ministre eût changé d'habit et fut revenu aux Communes en civil. L'hon. M. Black, président des Communes, commença ensuite la série des procédures par la lecture de deux communications du directeur général des élections annonçant officiellement la mort de M. M. Cayley, député libéral d'Oxford-Sud.

Anniversaire fêté en exil

Doorn, 25. (P.A.) — L'ancien empereur d'Allemagne, Guillaume II, célébrera son 75e anniversaire de naissance samedi prochain. A cette occasion, il n'y aura pas de fêtes comme celles de son 70e anniversaire en 1929, mais la célébration sera revêtue du cachet de l'intimité. Un prédicateur allemand, ancien chapelain du palais de Berlin, fera un sermon de circonstance à l'office du matin. Ensuite, les membres de la famille offriront leurs cadeaux à l'ex-souverain. Puis, ce dernier ouvrira les centaines de cadeaux qui lui sont envoyés tous les ans de la part des monarchistes allemands.

Le vieillard se rendra à la chambre de feu l'impératrice Augusta, décedée en 1921, et déposera un bouquet de roses sur son pupitre. Au repas du midi, le fils aîné de l'ancien Kaiser proposera un toast à la santé de son père. Un dîner d'apparat aura lieu le soir.

SUR LA SCENE PROVINCIALE



L'honorable T.-D. Bouchard, député et maire de la ville de Saint-Hyacinthe, président de l'Assemblée législative de Québec. (Croquis d'Arthur Lemay)

La Chambre laisse au cabinet de fixer l'indemnité du jury

L'Assemblée législative estime que cette indemnité est trop élevée.

\$8 par jour

Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada) — En comité plénier, cet après-midi, l'Assemblée législative a adopté le projet de loi de l'hon. L.-A. Taschereau relatif à l'indemnité à être payée aux jurés. A ces derniers on paie actuellement \$5 par jour pour le temps qu'ils siègent aux côtés du tribunal, plus \$3 par jour pour leur pension et leurs frais de déplacement. Dans plusieurs parties de la province, c'est une course au poste de juré. Chacun veut faire partie du jury, car "cela paie".

Aussi, l'hon. L.-A. Taschereau, en sa qualité de procureur-général, a-t-il présenté un projet de loi pour permettre au gouvernement (au "lieutenant-gouverneur en conseil") de fixer comme il l'entendra l'indemnité à être payée aux jurés. Le chef de l'opposition, ainsi qu'il convient à l'adversaire officiel du gouvernement, a cru bon de combattre cette mesure. Il a prétendu qu'elle serait cause d'ingérence politique.

"Lors de la première lecture, a dit M. Duplessis, le chef du gouvernement a dit qu'il voulait mettre fin à certains abus; c'est très bien. Mais avec le projet de loi qui nous est soumis, le "lieutenant-gouverneur en conseil" ouvre la porte à certains abus. Je veux parler de l'ingérence politique dans l'administration de la justice. Je veux croire que le gouvernement n'a aucune mauvaise intention. Mais, n'empêche que pour le comté d'Arthabaska, par exemple, on pourra fixer l'indemnité des jurés à \$5, tandis que pour Westmount, comté représenté par un conservateur, on pourra le fixer à \$3.00.

L'hon. M. Taschereau: Je pense que nous ne resterons pas longtemps au pouvoir si nous administrons la chose publique ainsi que vient de le suggérer l'hon. chef de l'opposition. L'espérer que si jamais il prend notre place, il se conduira suivant d'autres principes. Probablement qu'il ne nous remplacera jamais, mais il est bon de le mettre sur ses gardes."

Le procureur-général expliqua ensuite qu'il en coûtait très cher pour administrer la justice. Et M. Taschereau affirma que c'était un juge qui lui avait conseillé de présenter le projet de loi en question. Après quelques remarques, l'hon. M. Taschereau exprima le souhait que le gouvernement de M. Duplessis, à supposer qu'il y en ait un quelque jour, ne ferait pas de distinction entre jurés conservateurs et libéraux.

— Il y aura moins d'offenses dans ce temps-là, crut bon d'interjeter M. Duplessis.

— Oui, tout le monde sera innocent, de rétorquer M. Taschereau (rires).

Continuant son argumentation, M. Taschereau fit observer qu'en plusieurs pays, les jurés ne sont pas du tout payés. Le gouvernement veut bien rémunérer ceux de Québec de façon raisonnable.

Ce projet de loi a été voté sur division et la deuxième lecture aura lieu à la prochaine séance.

Mise en nomination à Laprairie

A la mise en nomination pour les élections municipales de Laprairie aujourd'hui, le docteur J.-M. Longtin a été réélu maire par acclamation. Deux échevins, MM. Charles E. Roy et Wilfrid Saint-Marie, ont été réélus par acclamation dans le quartier No 1, M. Hector Lamare a été réélu par acclamation dans le quartier No 2, M. Clovis Page a été réélu par acclamation et M. Albert Beauregard a été élu par acclamation dans le quartier No 3. Un seul siège d'échevin est contesté, au quartier No 2, entre M. Aldéric Gervais et l'ex-échevin Louis Roy.

Courage d'un enfant

Sunnybrook, Alberta, 25. (P.C.) — Vernon Stifle, un garçonnet de onze ans, a fait preuve d'un grand courage aujourd'hui en sauvant sa mère des petites soeurs au milieu d'une tempête de neige. Les trois enfants s'écartèrent en se rendant à l'école; Vernon, sans perdre son sang-froid, se mit à chercher jusqu'à ce qu'il eût trouvé une clôture à demi enfouie dans la neige. En la suivant, ils purent se rendre jusqu'à la demeure d'un fermier où ils trouvèrent refuge en attendant que leurs parents puissent venir les chercher.

Renaud, compositeur méconnu

Toronto, 25. (P.C.) — Au cours d'une entrevue accordée aujourd'hui à des journalistes, Sigrid Onegin, la célèbre contralto a déclaré qu'elle possédait dans son répertoire des morceaux de chant composés par un artiste canadien "presque inconnu": Emile Renaud, de Montréal, et qu'elle croyait que ces morceaux resteraient comme compositions musicales, si elle n'avait pas eu l'occasion de les chanter.

Sigrid Onegin se trouvait en Suisse, lorsqu'un jour elle reçut un gros paquet de compositions, signées Renaud, qui se disait grand admirateur de l'artiste. De concert avec son accompagnateur, elle interpréta quelques morceaux et en trouva plusieurs remarquables. Elle décida d'en apprendre les meilleurs. Renaud était présent à l'étude et se montra tout heureux de son succès.

Le compositeur canadien est décedé en 1932 à Montréal.

PETITS FAITS de la session provinciale

Québec, 25. — (De l'envoyé spécial du "Canada"):

L'HON. J.-E. Perrault, ministre de la voirie et des mines, a prononcé des paroles fort judicieuses, cet après-midi, à propos du bill Sauvé pour abroger la loi contre les libelles à la radio.

"Nos adversaires, a dit M. Perrault, prétendent que la protection contre les libelles accordée par le code criminel est suffisante. Ce n'est pas quand un orateur a calomnié un adversaire que le temps est venu de sévir. Mieux vaut qu'une loi empêche ces calomnies. Sans cela, les meilleurs de nos citoyens seraient à la merci de n'importe quel énergumène irresponsable qui pourrait répandre les pires insinuations au microphone."

BIEN malgré lui, M. Hortensius Bélisle, député de Chambly, s'est chargé de troubler la monotonie des débats, cet après-midi à l'Assemblée législative. Parlant sur le projet de loi concernant les indemnités aux jurés, le député de Chambly a dit:

"Si je comprends bien, le gouvernement s'intéresse à l'argent qu'il doit payer aux jurés bien plus qu'à la justice des membres du jury. Or, souvent, en certaines paroisses, on choisit comme jurés des gens qui ne comprennent rien. Moi-même, j'ai déjà été juré (rires et applaudissements à droite de l'orateur et aussi à gauche). Et il nous a fallu toute une journée pour faire comprendre aux autres jurés ce qui s'était passé dans la journée."

— Le gouvernement, a fait observer M. Taschereau, n'a rien à voir au choix des jurés.

M. Duplessis: — Je ne suis pas prêt à admettre cela.

Et le chef de l'opposition continua son argumentation en parlant des dangers de l'ingérence politique.

MONSIEUR Maurice Duplessis a failli, cet après-midi, perdre sa charmante humeur habituelle. Pendant la discussion sur le projet de loi qui concerne les jurés, l'hon. M. Taschereau a été, incidemment, forcé de demander au chef de l'opposition s'il n'avait pas été en faveur de la loi Dillon.

— Le premier-ministre, de dire aussitôt M. Duplessis, sait très bien que j'ai toujours considéré que la loi Dillon était injuste, tyrannique, etc.

— Si je ne me trompe pas, a répliqué M. Taschereau, l'hon. chef de l'opposition a même pris avantage de cette loi.

Je ne comprends pas l'allusion, a rétorqué le député des Trois-Rivières. Le chef du gouvernement devrait savoir que l'hon. Juge Marchand, nommé par le gouvernement King, a renversé la contestation contre le député de Trois-Rivières avant même la loi Dillon. Et s'il avait dû profiter de cette législation, le député des Trois-Rivières aurait eu une autre attitude à l'égard de cette loi.

— Mon honorable ami, de continuer M. Taschereau, n'a-t-il pas donné certaine entrevue? Et s'il le desire, je puis lire cette entrevue.

La, ou à peu près s'est terminée la discussion.

MONSIEUR Hervé Ferland, maire de Verdun, est à Québec avec quelques autres membres du conseil de cette ville. Il veut demander à l'hon. L.-A. Taschereau d'augmenter la contribution du gouvernement provincial pour aider les chômeurs de sa ville. Il entend aussi réclamer le droit, pour Verdun, de payer les secours directs par chèque au cours du mois de janvier.

Actuellement, la ville de Verdun paie 10 par mois aux propriétaires qui logent des chômeurs incapables de payer leurs loyers. Plusieurs de ces propriétaires veulent \$15 par mois au lieu de \$10, et M. Ferland veut conclure avec le gouvernement provincial une entente par suite de laquelle il lui sera possible de se rendre à cette demande d'un groupe de propriétaires.

LE premier "canevas" libéral de la session aura lieu mardi, sous la présidence de l'hon. L.-A. Taschereau. A cette occasion, on choisira comme "whip" de parti à l'Assemblée législative le Dr Anatole Plante, député de Mercier. Il remplacera le Dr Gustave Lemieux, devenu conseiller législatif. L'assistant du Dr Plante sera le Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf.

(Suite page 3)

Pas de modification à la loi provinciale de la radio

M. Taschereau rappelle à l'opposition qu'Ottawa n'a pas le pouvoir absolu.

Au conseil privé

Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada). — Deux projets de loi de M. Jean-Paul Sauvé ont été défaits aujourd'hui sur division. Le premier (loi 21 George V, chapitre 36) pourvoit aux droits de la province en matière de radio. Le deuxième concerne la responsabilité civile en matière de radio (en d'autres termes, il s'agit du libelle à la radio).

Une longue, très longue discussion a eu lieu sur ce sujet. Le fils du ministre des postes a rappelé toutes les procédures du gouvernement au sujet du contrôle de la radio et il a reproché à l'hon. M. Taschereau d'avoir dépensé \$20,000 de l'argent des contribuables pour savoir si le pouvoir central avait priorité sur les provinces en matière de radio.

Le Conseil privé ayant décidé contre le gouvernement de Québec, dans l'opinion de M. Sauvé, il convient d'abroger la loi provinciale actuelle. Le jeune lieutenant de M. Duplessis a aussi fait valoir cet argument qu'il est mauvais de laisser dans les "statuts" des lois inopérantes. A son avis, c'est un acte de mépris envers l'autorité judiciaire.

Au sujet du même projet de loi, M. Maurice Duplessis a fait de solennelles observations sur la constitution, pacte intangible qui ne peut être modifié qu'avec l'assentiment de chacune des parties contractantes, dont l'une, et non la moindre, est le gouvernement impérial. En réponse à toutes ces doctes dissertations, l'hon. M. Taschereau a rappelé que le Conseil privé n'avait pas accordé au pouvoir central juridiction exclusive en matière de radio. Le pre-

(Suite page 3)

A LIRE:

"Le régime juridique des sociétés par actions"

Par Olivier ASSELIN

en deuxième page

en deuxième page

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of CirculationsLe Canada est imprimé et publié par la Compagnie de Publication du Canada, Limitée,
au numéro 33, ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Administrateur: Louis Carrier

Rédacteur en chef: Olivier Asselin

Gérant de la Rédaction: Eustache Letellier de Saint-Just

Le régime juridique des sociétés par actions

Avec la lutte contre le chômage et la situation financière des provinces, c'était l'une des trois questions soumises par M. Bennett à la conférence intergouvernementale d'Ottawa.

La plus importante des trois si l'on admet la nécessité de réprimer les abus du capitalisme pour défendre la propriété privée contre les assauts du communisme, elle ne semble pas, cependant, avoir grandement progressé, certaines provinces (que les comptes rendus n'ont pas désignées nommément) tenant mordicus, paraît-il, au droit que la constitution leur reconnaît d'autoriser elles-mêmes, concurrentiellement avec l'autorité fédérale, les sociétés par actions.

Défendable en soi, au nom d'une autonomie indispensable en certains cas à la sauvegarde des particularismes locaux, ce pouvoir d'autorisation est pour les provinces une source de revenu d'autant plus appréciable que souvent les groupements de capitaux préfèrent demander la reconnaissance légale aux gouvernements provinciaux, plutôt qu'au fédéral, intéressés à se montrer larges dans la concession de pouvoirs exorbitants, contraires à l'intérêt public.

D'après les comptes rendus de presse, les délégués fédéraux auraient fait observer que la plupart des sociétés à charte provinciale ne se privent pas d'étendre leurs opérations à tout le pays, ce qui rend encore plus difficile, en l'espèce, l'application de principes uniformes. L'observation est certainement fondée, et à coup sûr il faut voir, dans l'espèce de concurrence que se font les provinces sur ce terrain, une des causes principales des abus commis en notre pays par un si grand nombre d'entreprises capitalistes à fonds social.

Le Secrétaire d'Etat de la Confédération, M. Cahan, s'étant présenté devant la conférence avec un projet de législation à adopter par toutes les provinces également, on conçoit que l'étude du sujet ait été remise à plus tard: ce n'est pas en moins de trois jours qu'un texte de cette importance pouvait rallier sur toutes ses dispositions l'unanimité des suffrages, surtout s'il est vrai que certains gouvernements ont intérêt à perpétuer le plus longtemps possible l'état de chose actuel. Le gouvernement fédéral n'aurait-il pas hâté la solution indispensable, en se bornant à faire reconnaître aux délégués certains principes d'ordre social qui s'imposent aujourd'hui à tous les esprits? Par exemple, un cas récent, celui des multiples entreprises Webster, enchevêtrées de manière à donner l'illusion de la concurrence et à permettre l'escamotage de la plus grande partie des bénéfices, n'aurait-il pas suffi pour donner une force irrésistible à ces vues exprimées à diverses reprises, bien que plus ou moins sommairement, dans le Canada:

1° La société ou compagnie dirigée par une autre société détentrice de la majorité de ses actions délibérantes devrait être liquidée d'office.

2° L'actionnaire détenteur de la majorité des actions délibérantes devrait être automatiquement assujéti à la responsabilité personnelle, en attendant la liquidation d'office de la société.

3° Un tribunal chargé de l'évaluation des apports techniques, des apports moraux ou des apports en nature, devrait être créé sans retard, cette création n'offrant, en somme, pas plus de difficultés que celle d'un contrôle quasi-judiciaire des droits de douane ou des tarifs de chemins de fer.

A en juger par ce qu'il a laissé connaître des principales dispositions de son projet, M. Cahan semble avoir plutôt tourné autour du problème que visé à le résoudre. Maintenant que tous les gouvernements provinciaux sont saisis d'une proposition concrète, il n'y a pas de raisons pour que l'adoption d'un statut uniforme des sociétés par actions ne soit pas bientôt remise à l'étude. Mais, encore une fois, la législation proposée devrait viser d'abord à restreindre, dans l'intérêt de l'épargne, l'irresponsabilité financière et morale dont on a chaque année fait bénéficier davantage ces sociétés.

Même dans des pays de moralité financière très forte, comme l'Angleterre et la plupart des contrées de l'Europe, la limitation de la responsabilité civile (celle qui en français du Canada s'exprime si élégamment par la simple mention *limitée*) donne lieu à des abus de plus en plus grands. Au Canada et aux Etats-Unis, vastes foires d'empoisonnement où les tribunaux, suivant l'exemple du législateur, se montrent si tolérants pour la fraude financière et administrative commise sous le couvert des lois, et où les "avocats d'affaires" gagnent cent fois plus à conseiller ou défendre les fripons qu'à les poursuivre, ce principe fondamental de la plupart des associations de capitaux est en voie de démoraliser le corps social et l'Etat lui-même, tout en fournissant des armes formidables au communisme.

Olivier ASSELIN

Le cher grand homme

M. Bennett a fait dimanche à Toronto un discours d'une inconscience effroyable. "La politique du parti libéral", dit-il, "consiste uniquement à semer les germes du mécontentement, de la méfiance, de la suspicion; à dire que tout va mal et que c'est la faute au parti conservateur."

"Voyez partout," continua le premier-ministre, "les efforts tentés pour démolir, pour détruire, pour critiquer injustement, pour faire croire au peuple que nos institutions, bâties sur le roc, ne valent rien ou sont mauvaises, et que nous avons besoin de quelque chose de neuf, de quelque nouveau mot en *teme* pour mettre le peuple sous le coup d'un charme. Il n'est qu'un seul charme, le charme du travail."

Croirait-on que l'homme qui parle ainsi, l'homme qui accuse les libéraux de n'avoir d'autre principe politique que la destruction et le dénigrement, est le foudroyé orateur de 1930 qui parcourait le pays d'un bout à l'autre en tenant le gouvernement libéral responsable de la crise universelle qui commençait alors à faire sentir ses effets, et en allant jusqu'à traiter M. King de "Judas Iscariote"? Le premier-ministre est apparemment un homme qui ne sait pas pardonner les injures... qu'il fait aux autres.

M. Bennett ne connaît qu'un seul charme magique: c'est le travail. Et cela est dit sur un ton de reproche, comme si le parti libéral était forcément le parti de la paresse et que les centaines de milliers de chômeurs canadiens étaient tous des libéraux, gens congénitalement incapables d'apprécier la vertu de travail.

A propos de travail, M. Bennett ne paraît pas se souvenir qu'il était, lui, en 1930, le grand magicien, le Merlin l'Enchanteur qui n'avait besoin que d'être le maître d'Ottawa pour que le chômage, dont la menace commençait à ce moment-là à se dresser sur le pays, se dissipât comme un mauvais rêve. Qu'a-t-il donc fait depuis 1930, cet apprenti sorcier, pour que prenne corps le mirage qu'il montrait au peuple canadien? De quel droit se plaint-il que ses adversaires le critiquent parfois à tort, lui qui se hissa au pouvoir par la démagogie, et dont la politique néfaste depuis août 1930 n'est que la démolition systématique du solide édifice économique construit par ses prédécesseurs?

Incidentement, M. Bennett critiquait Laurier pour avoir institué en 1897 le régime de la préférence britannique. Ce fut, dit-il, une grande injustice envers le peuple canadien, injustice dont le Canada mit trente-cinq ans à se délivrer. M. Bennett fait semblant d'oublier que pendant ces trente-cinq ans, son parti fut dix ans aux affaires avec sir Robert Borden et M. Meighen, et que ni l'un ni l'autre de ces deux hommes d'Etat conservateurs ne paraît avoir eu seulement conscience de l'"injustice". Il fallait que M. Bennett vint. Ah! le cher grand homme!

Edmond TURCOTTE

PETITS FILMS

Un peu de physique

Je viens de lire une page d'Antonin Eymieu. Une de ses constatations, qui est peut-être banale pour les initiés, mérite qu'on s'y arrête. La voici, avec son charme de dessert, après dîner: "C'est la même loi de la pesanteur qui fait tomber les pierres et monter les ballons."

Ce principe de physique expliquerait tant de choses si nous oisions nous y attarder un peu. Ainsi, dans le domaine de notre "littérature" (les guillemets sont de nous), la lourdeur du style a fait monter de nombreux ballons, en ces dernières années. Nous avons toute une flotte de mongoliers, au pays de "chez nous", laquelle forme la jeunesse d'une façon admirable.

Notre jeune peuple, encore imbu de la glorieuse époque des défrichements, commence à orienter sa marche vers une destinée encore plus glorieuse. C'est pourquoi nous avons maintenant 3,000,000 de compatriotes aux Etats-Unis. Heureusement que chaque année la Fête nationale nous les ramène un moment. Il faut voir ces touristes, nos frères, déguster un gigot de mouton dans les restaurants à la mode. Ces émigrés seraient encore avec nous si les écrivains de l'Ecole Littéraire avaient commencé à pondre il y a un demi-siècle. Mais mieux vaut tard que jamais, surtout en littérature. Exemple: Marcel Proust, qui commença d'écrire à 45 ans.

Cette loi de la pesanteur a jeté bien des pierres sur le blason de nos célébrités, comme elle a fait surgir de plus nombreux ballons dans notre ciel politique. Prenons l'honorable Arthur Sauvé, qui vient de partir pour l'Egypte. Le finaud a bien caché sa mission. Qui l'en blâmerait? Il veut faire d'une pierre deux coups et, s'il est allé étudier le rêve de Joseph et ses sept vaches maigres, pour résoudre la crise avant la prochaine élection, il doit aussi s'informer du prix des étoffes égyptiennes afin de ressusciter l'industrie des jolis manteaux (tel celui que déchira pour la propos la femme de Putiphar). D'ici quelques semaines, les agences de presse nous montreront notre ministre des Postes, juché sur la plus haute pyramide, et s'écriant: "Y sont pas plus hautes que mes deux montagnes!"

Toujours d'après Eymieu, nous constatons que l'honorable Bennett poursuit l'élevage intense des boeufs de l'Ouest. Dans ce pays de Cocagne les pierres ne peuvent tomber, car il n'y en a pas. Mais les hommes, eux, c'est autre chose. Le premier-ministre en saura quelque chose lors du prochain scrutin.

Chez le beau sexe, la loi de la pesanteur fait monter des ballons aux naifs, aux inconstants et aux impulsifs. Défiliez-vous d'une femme qui adore l'aviation. Elle cherchera à vous faire conduire d'une seule main. Alors, gare la chute! A l'occasion, une poule monte un bateau plus facilement qu'elle ne gonfle un ballon. Question d'entraînement et d'habitude.

Il y a un grand nombre d'hommes qui croient en leur étoile, surtout les chanceux nés sous le signe du Taureau. La vie, ces favoris la prennent par les cornes. C'est le plus sûr moyen de ne pas en porter. Et si une pierre leur fait tomber, ma foi, ils se relèvent, pour apprendre à marcher avec leurs pieds. Le jeu en vaut la chandelle et, en fort peu de temps, ils ne mettent plus les pieds dans les plats.

La grenouille de la Fable voulait ni plus ni moins essayer la règle de physique citée plus haut, en se gonflant à éclater. La leçon dura toujours. Qu'elles sont nombreuses, les grenouilles, parmi les centaines d'inconnus que je croise chaque jour. A les contempler j'éprouve une satisfaction légitime. La plupart, même s'ils sont des ballons, n'ont pas assez de "pesanteur" pour monter.

GABADADI

Sacres informateurs

On serait curieux de savoir où se recrutent quelques-uns des informateurs religieux des journaux parisiens. Visiblement, leur instruction religieuse — du moins catholique — est très bousculée. A propos de la canonisation de Bernadette Soubirous, l'autre jour, le gazetteur sacré écrivait d'une plume intrépide: "Est arrivée à Rome la Mère supérieure de l'ordre de Nevers, ville natale de la nouvelle sainte". Les enfants de sept ans n'ignorent pas que Bernadette Soubirous était de Lourdes.

Annouciant les fêtes de la Noël, cet autre chroniqueur, dans un très important journal du matin, précisait: "La messe pontificale, à Notre-Dame, aura lieu à 15 h. 30". Une messe à 15 heures!

On croirait que l'ancienne loi se serait peut-être plus familière que la nouvelle à ces professionnels de la rubrique religieuse. Erreur! On expose à Londres la plus ancienne des Bibles, provenant d'un monastère du Sinai, et acquise des Soviets pour le British Museum. Dans une feuille de midi, le journaliste chargé des choses religieuses décrit avec beaucoup d'assurance ce vénérable monument et la foule défilant devant la vitrine. A l'en croire, ce précieux manuscrit sera soumis bientôt aux investigations des chimistes. "La plus vieille Bible du monde sera étudiée minutieusement, à l'aide des rayons infra-rouges. Peut-être pénétrera-t-on certains secrets, indéchiffrables jusqu'ici, et susceptibles de renouveler la parole du Christ."

La parole du Christ, pieux confrère! Vous confondez l'Ancien et le Nouveau Testament. Le mystère, c'est celui qui pèse sur les informateurs religieux. Où va-t-on les chercher? Pas au catéchisme de persévérance, bien sûr!

Comment on escroque cinq cents millions

Chaque fois que se découvre une énorme escroquerie, qu'éclate un grand scandale comme l'affaire Stavisky, une sorte de stupor s'empare du public. Le premier réflexe de l'homme qui ouvre son journal et qui apprend qu'un de ses semblables est arrivé à extorquer cinq, six cents millions, un milliard peut-être, n'est pas un mouvement de dégoût, de fureur et de révolte. Il se frotte les yeux, il est éberlué, déconcerté. "Comment est-ce possible?" commence-t-il par dire.

Pour la foule, ces personnages de cette espèce représentent toujours une énigme. Tout en eux paraît inexplicable, leur départ, leur ascension, la facilité de leur rebondissement, l'ampleur, le succès rapide et aisé de leurs entreprises, les complications qu'ils réussissent à se ménager, les hautes protections qui les entourent, la poursuite d'une carrière en dépit de tous les accidents qui devraient y mettre fin. Bref, leur fortune aussi bien que leur infortune semblent également surprenantes.

Et cependant, rien n'est plus simple que la façon dont ils opèrent. Leur psychologie est rudimentaire, leurs appâts sont grossiers, leurs moyens primitifs.

Y a-t-il quelque chose de plus étonnant que l'opération effectuée par Stavisky au crédit municipal d'Orléans? Qui oserait soupçonner un monsieur, précédé des plus chaleureuses recommandations, descendant d'une magnifique auto et qui sollicite une avance sur un important lot d'émeraudes d'une valeur, assure-t-il, de vingt-cinq à trente millions? Le directeur du Crédit, trop heureux de faire une bonne affaire, de contenter un client aussi cossu et influent et de se concilier les bonnes grâces de ses puissants protecteurs, accorde inconscient dix millions et demi. Il se serait méfié du pauvre hère venant présenter une petite pierre bleue, rouge ou verte.

Mais une escroquerie de trente millions? L'énormité de la somme, à elle seule, rendait la chose invraisemblable. Le stratagème est cependant loin d'être aussi ingénieux que celui de cet agrefin qui, au lendemain de la guerre, arrive, le bras droit en écharpe, chez le plus grand bijoutier de Bucarest et demande à voir des colliers de perles. Il choisit le plus coûteux de tous et dit au bijoutier:

"Vous voyez, je suis infirme. Je souhaite vous régler immédiatement. Voulez-vous écrire un mot pour moi à ma femme qui m'enverra aussitôt la somme nécessaire?" Le chauffeur galonné d'une magnifique Rolls emporte la lettre et revient peu après avec l'argent. Le client part emportant le collier et quand, le soir, le bijoutier rentre chez lui, sa femme lui demande: "Pourquoi avais-tu donc besoin, cet après-midi, de huit cents mille francs?"

Stavisky n'était pas un inconnu. Il y a vingt-cinq ans il lui traîne devant les tribunaux. Il a été maintes fois condamné. Mais qui accordait créance à ce que les journaux financiers racontaient à son sujet? N'était-ce pas de la calomnie? N'était-il pas victime d'une manoeuvre de chantage?

Ses relations, le crédit qu'il trouvait, n'étaient-ils pas une garantie d'honorabilité? Et jusqu'à la dé-

mesure de ses prétentions contribuait à inspirer confiance. Il écoulait dans le public, à plus de cinq cents francs, des titres de cent d'affaire inexistante. Aurait-il trouvé des souscripteurs au pair? Pour qu'on osât demander le quintuple du nominal, il fallait que l'affaire fût merveilleuse. Ce chevalier d'industrie fonde une société au capital de deux millions et demi qui, à son tour, crée des filiales. On émet aussitôt sur cet actif fictif deux cent millions d'obligations. Et il se trouve une banque pour concéder à la société une participation d'avance de six millions sur des vignettes coloriées sans valeur. Une dette obligatoire ne suppose-t-elle pas un gage solide? Et si une banque prête, pourquoi le particulier n'achèterait-il pas lesdites obligations?

Quant à l'affaire des bons de Bayonne, elle est tout aussi simple. Un emprunteur vient apporter un million de bijoux sur lequel le Crédit municipal lui avance la moitié. Le directeur du Crédit établit un bon de cinq cent mille francs, inscrit sur la souche ce chiffre, tandis qu'il maquette le bon en y ajoutant un zéro. Là-dessus, il demande à une compagnie d'assurances de lui céder le bon de cinq millions, qui est censé représenter un gage de dix puique le Crédit municipal n'avance jamais que cinquante pour cent de la valeur de l'objet engagé. A l'échéance, ce bon est remplacé par un bon d'un montant supérieur, et qui est accepté pour la même raison par un autre escompteur, etc... L'opération peut durer aussi longtemps que l'attention n'est pas éveillée par une circulation trop abondante de bons ou qu'un mailloin de la chaîne ne vient à casser, par suite d'une échéance non respectée.

N'est-il pas clair, d'ailleurs, que si les compagnies d'assurances ont accepté des bons en quantité si grande, c'est contraintes et forcées par certaines intentions d'hommes politiques, amis du brillant Alexandre, et qui ont dû leur rappeler le monopole?

A partir du moment où Stavisky, comme c'est le cas pour l'escroc, dispose d'un ou de plusieurs organes de presse, de références politiques, tous les espoirs, surtout en régime parlementaire, lui sont permis. Il peut prétendre au plus vertigineux succès. Il est non seulement utile et profitable d'être de ses amis, mais il est bon de le ménager, de composer avec lui. Et quand, enfin, l'affaire a pris de vastes proportions et que trop de complications sont en jeu, les efforts de tous côtés se conjuguent, se coalisent pour la maintenir et la masquer. On se dit que le scandale ne peut plus éclater, qu'on l'étouffera, que des influences se feront tentées de jouer pour innocenter ou faire échapper M. Bennett.

Il est cependant un fait: pas plus que l'usurier, l'escroc ne fait fortune en fin de compte. Une opération d'usure peut être fructueuse, une escroquerie permet d'extorquer de l'argent. Mais la pratique habituelle de l'usure et de l'escroquerie ne laisse pas de bénéficier. L'aventure se termine toujours mal. L'usurier de métier, l'escroc professionnel meurent pauvres. Ils sont la dernière dupe de leur industrie.

Marcel CHAMINADE.

(De 1934.)

De la sincérité en littérature

Dans l'anarchie présente de nos lettres, où d'ailleurs les talents abondent, mais si mêlés et si multipliés qu'on ne sait plus qu'est au juste le talent, critiques et public sont d'accord pour trouver une excuse au dévergondage, à la grossièreté, à l'absence de culture, au désordre, au manque de style. Il suffit que l'écrivain nouveau fasse preuve de tempérament, et par-dessus tout qu'il soit sincère, ou semble l'être. Aussitôt, tout lui est permis, pardonné. Si je fais cette observation, qu'on ne croie pas que je tiens la sincérité pour une vertu négligeable. Je l'ai pour ma part infiniment. Je la considère comme le premier mérite de l'homme, et, pour un écrivain, le gage primordial de son humanité, de sa vérité. Mais enfin, il faudrait s'entendre. La sincérité est nécessaire; toutefois, c'est une vertu négative. On faisait grand cas de vertu Châteaubriand de l'honnêteté de Ninon de Lenclos, pour ce qu'elle avait restitué à son ami Gourville une cassette qu'il lui avait confiée en dépôt. A quoi Châteaubriand répondait, avec bon sens, mais non sans quelque juste agacement: "Cela prouve seulement que Mlle de Lenclos ne volait pas." J'ai toujours beaucoup aimé cette répartie et la mise au point qu'elle comporte. Et quand j'entends louer un écrivain, ou l'excuser de ses défauts, sous le prétexte qu'il est sincère, j'ai souvent envie de répondre que cela prouve seulement qu'il ne ment point. Et que la question de savoir s'il a du talent reste entière.

La sincérité de l'écrivain ne préjuge en rien de son talent. Je fais partie, comme tout le monde, d'un jury littéraire chargé d'attribuer un prix important à un romancier. Je pense à l'homme et non à son talent, et je me fais lire à cet effet un très grand nombre de manuscrits, dont la majorité est détestable; l'ouvrage d'amateur domine, attestant un manque de culture profond, une indifférence absolue à l'égard de la vérité, une absence prodigieuse d'imagination; quant au style, on n'en parle pas. Quiconque, une fois dans sa vie, est allé de Paris à Constantinople, croit devoir raconter ses navigations, et pense être un petit Loti.

Tout cela, qui demeurera toujours manuscrit, ne présente pas la moindre qualité littéraire: cependant la sincérité de ces aspirants à la gloire nous fait donner un prix à l'indéniable. Elle touche même à l'excès, car les amateurs ont une excuse à vouloir exercer le métier d'écrire dont ils ignorent d'abord que c'est un métier et qu'il y a une technique: on leur a dit qu'il suffisait d'être sincère, et de mettre sur le papier, comme cela leur vient, tout ce qui leur passe par la tête.

La sincérité de l'écrivain fait honneur à l'homme qui est en lui; elle doit l'engager, par exemple, à ne pas exprimer des sentiments qu'il ne sent pas, à ne pas trahir ses convictions, à ne pas lui faire choisir un sujet qu'il n'est pas pour lui, à ne pas spéculer de chic à ce qu'il ignore. Je ne serais pas sincère pour ma part, si j'entreprenais d'écrire un roman sur

l'homme d'affaires américain, alors que je sais que je n'entends rien aux affaires et que je ne connais pas l'Amérique. Il y a d'ailleurs des cas où l'insincérité manifeste est un péché mortel pour l'écrivain: s'il s'agit de littérature subjective, de poésie, de mémoire, de choses vives, qui n'ont de valeur que par la vérité du témoignage ou de l'émotion. C'est ainsi que la sincérité de Musset est sa principale vertu, puisque c'est son émotion qui nous importe, et qui nous importe dans la seule mesure où elle est vraie. Pareillement, Montaigne, en ses Essais, qui sont les mémoires de son esprit, et Jean-Jacques, dans ses Confessions, où il peint ses erreurs et se montre à nu, ne nous intéressent que par leur sincérité totale. Le voyageur Loti, qui a retenti comme une lyre au spectacle de lieux que d'autres, les ayant visités après lui, n'ont pas trouvés semblables à ses descriptions, n'en était pas moins profondément sincère: c'est son âme à lui qui retentissait... Je veux aussi que le critique soit sincère, c'est sa fonction, et sa raison d'être. On dit beaucoup de mal de Sainte-Beuve, qu'on accuse d'avoir été sévère à de grands écrivains parce qu'il n'aimait pas leur personne. C'est très injuste. Je préfère croire, et je crois plutôt qu'il s'est trompé de bon sens, que quand il parle mal de Balzac ou de Vigny, mais il a reconnu le beau "gentilhomme"; et, ressentiment personnel à part, il était aussi parfaitement sincère en détestant les défauts d'Hugo, que lorsqu'il continuait d'admirer ce qu'il estimait admirable en lui.

Mais il y a des genres où la sincérité de l'auteur est une affaire qui ne regarde que lui, ne concerne en rien son lecteur. Ce sont les genres objectifs, comme l'Histoire, le théâtre, le roman, qui se proposent de peindre ce qui est, extérieurement à l'écrivain, en dehors de lui. M. Seignobos, l'an dernier, s'est flatté d'écrire une "histoire sincère de la nation française". Je trouve ce qualificatif étonnant, placé là. Conçoit-on une "histoire insincère" de la dite nation? Alors? Je ne demande pas à un historien d'être sincère mais d'être exact, et c'est tout à fait différent. D'autre part, est-il important de savoir si Racine était sincère quand il écrivait *Athalie*? Corneille, écrivain Polytechnique, est-il sincère quand il fait Félix? Ou est la sincérité de Molière, entre sa création Alceste et sa création Philinte? Et de Verlaine, quand il écrit *Sagesse*, ou quand il rime *Parallèlement*? Et le romancier réaliste, que nous fait sa sincérité, quand il peint *Le Grand Blas*, Mme de Rênal, Mme Bovary, Homais, Carmen ou César Birotteau? C'est de la ressemblance et de la fidélité qu'on attend de lui.

Juger les livres du point de vue de la sincérité de leur auteur, c'est une idée qui ne serait pas venue à Boileau, l'homme raisonnable; c'est risquer à tout coup le malentendu, c'est fausser la balance critique; c'est oublier bientôt qu'il y a d'abord à juger objectivement, au nom de l'art

Choses du temps

M. Michel Helbronner.

M. Michel Helbronner était, dans le commerce personnel, un homme délicat et serviable. Cet ingénieur civil possédait une belle culture générale; il avait été couronné, dans des concours internationaux, pour des vers estimables. Il avait servi honorablement dans la dernière guerre. Son concours était toujours assuré aux oeuvres canadiennes de solidarité française. Sa mort prématurée sera vivement regrettée de ceux qui l'ont connu et nous nous faisons l'interprète de ces sentiments en offrant aux siens, particulièrement à sa sœur Madame Louigny de Montigny et à sa fille Madams Hardy, l'hommage de nos condoléances. — O. A.

La commission des ingénieurs.

Il y a une semaine que le ministre de la Marine, M. Durand, a constitué une commission d'ingénieurs du gouvernement chargés d'étudier les problèmes suscités par la baisse graduelle des eaux dans le port de Montréal et dans le chenal navigable du Saint-Laurent.

Parmi les ingénieurs désignés par le ministre, on remarque avec plaisir M. Alphonse Lafliche, suppléant de l'ingénieur en chef du chenal navigable du Saint-Laurent, et que l'on dit une compétence dans son domaine, et M. J. L. Dansereau, ingénieur du régime des Travaux publics pour la région de Montréal, un homme ayant vingt ans de services et qui est d'une incontestable autorité dans toutes les questions ressortissant au régime des eaux.

Vu l'urgence de la situation, il faut souhaiter que la commission se mette résolument à l'oeuvre, de sorte à permettre au gouvernement fédéral de prendre les décisions nécessaires dès le cours de la session actuelle. L'opinion publique ne comprendrait pas qu'on attendît l'année 1935 pour mettre à exécution un programme d'amélioration de la navigation dont, en se plaçant au point de vue du profane, M. Paulhus a fait un si lucide exposé dans sa conférence du 6 décembre à la Chambre de commerce. Par bonheur, la présence d'hommes tels que MM. Lafliche et Dansereau dans la commission, composée d'ailleurs d'autres hommes de valeur, est un gage que le rapport des ingénieurs ne sera pas seulement judicieux, mais qu'il sera rédigé en termes clairs et promptement déposé. — E. T.

Magistrature.

La Cour Supérieure de la province de Québec veut de perdre deux de ses membres dans la personne de MM. Brossard et Martineau. Cela va faire deux nouvelles vacances à pourvoir. Nous serait-il permis d'exprimer l'espoir que M. Bennett et son ministre de la Justice, M. Guérin, dans ces nominations, tiennent plus compte des connaissances juridiques, de l'équilibre intellectuel et de la probité, que des services rendus au parti conservateur. En notre pays, quand un parti a été longtemps au pouvoir, vient un temps où la haute magistrature ne peut guère se recruter de façon satisfaisante dans ses rangs. On voit alors arriver aux fonctions judiciaires des hommes de troisième valeur, qui, n'ayant pas même une réputation de juriste à sauvegarder, n'hésiteront pas à rendre à l'occasion des services, non des jugements. Après trois années et demie de pouvoir, les collègues canadiens-français de M. Bennett n'ont pas encore devant cette situation. Il y a encore dans leur parti assez de bons juristes, et de juristes honorables, pour qu'ils ne soient pas obligés d'élever à la magistrature des autres gonflés, des sectaires, des affairistes ignorants et vindicatifs. Pour ne parler que de quelques-uns, les frères Dorais à Montréal, un Jules Arthur Gagné à Québec, sont des sujets tout désignés à la faveur ministérielle, laquelle n'aurait pas d'excuse pour s'égayer sur des hommes moins dignes. — O. A.

Le poème de "bran".

Sur la bande d'un paquet de bran, vous avez dû lire ceci:

MUFFETS

Le Blé Entier Pur et les Rayons Ultra-Violet vous apportent les vitamines de soleil

En vous offrant ces biscuits au blé entier pur, la Quaker Oats Company met à votre disposition une riche valeur nutritive et les propriétés détergentes du blé entier choisi, mais elle vous présente aussi les vitamines de soleil "D" et remarquablement stimulantes.

Il faut beaucoup de soleil pour assurer le développement normal d'une osature saine et robuste ainsi que pour la formation de dents dures et aptes à résister victorieusement à la carie. Pour le bien de votre santé, mangez des Muffets, Donnez-en à vos enfants. Les futures mères et celles qui nourrissent leurs bébés ont grand besoin des vitamines "D". Depuis des années, les médecins prescrivent l'huile de foie de morue pour suppléer à l'insuffisance des vitamines de soleil. Aujourd'hui, les Muffets vous offrent le même traitement. Vous pouvez donc obtenir de cette céréale nutritionnelle, la même valeur nutritive, celle que vous voudriez l'explication directe aux rayons de soleil ou l'absorption de l'huile de foie de morue.

Les biscuits au Blé Entier Muffets ont toujours la même apparence et le même goût, bien qu'ils soient maintenant vivifiés par le procédé du professeur Steenbock, de l'Alumni Research Foundation de l'Université de Wisconsin, de manière à contenir des vitamines "D". Les Muffets et les Flocons de Maïs Quaker sont les seuls céréales prêtes à manger possédant cette exclusive et importante caractéristique.

O "Flocons de Maïs Quaker", qui renfermez des "vitamines de soleil D" et qu'on donne aux "futurs mères" et à "celles qui nourrissent leurs bébés", flocons pleins du soleil "aux homicides sagettes", dirait Ronsard, "aux stimulantes vitamines D", dit l'annoncier, nommez-nous le traducteur imbecile qui publia votre vertu dans une langue si torturée! Et vous, ô "Biscuits au Blé entier Muffets" qui contrairement à Vishnu gardez "toujours la même apparence", et contrairement aux femmes, "le même goût", vous Biscuits indéchiffrables, "vivifiés par le professeur Steenbock", dites-nous si cette traduction est l'oeuvre d'un de nos compatriotes. C'est bien triste. — L. P.

et de la réussite d'art. Quant à l'écrivain, n'écrit-il que ce qu'il a dans le bon sens, et n'écrit-il devant son papier, l'as de question, s'il a du talent; il a partie gagnée, il est sauf. Mais s'il n'en a pas, toute la sincérité du monde n'y fera rien. Et la preuve, hélas! c'est que nous sommes tous très sincères en mettant la plume à la main.

Emile HENRIOT

(De 1934.)

L'enseignement des sciences botaniques.

Il faut lire ce que M. Henri Prat, professeur à la Faculté des Sciences, écrit, dans la *Revue Trimestrielle* de décembre, des progrès remarquables de l'enseignement des sciences botaniques à l'Université de Montréal, depuis deux ans, grâce à l'esprit d'initiative de ce savant et homme d'action qu'est le F. Marie-Victorin. Voilà enfin un domaine où la science pédagogique a produit d'excellents résultats. De l'initiation à l'art d'enseigner, M. Prat écrit:

Il serait vain de développer sans cesse en étendue et en profondeur l'enseignement qu'on ne peut à la Faculté ni l'on ne peut à la Faculté ni l'on ne peut à la Faculté... (le texte est répétitif et difficile à lire dans l'image)

Dans cette intention a été créé l'enseignement pédagogique des Sciences Naturelles. Celui-ci réunit chaque vendredi, au département de biologie, un groupe d'étudiants et d'enseignants, pour la plupart membres de la Congrégation enseignante. Le legs d'enseignement est suivi d'une critique et d'exposés pédagogiques donnés par le professeur chargé de l'enseignement. Les leçons sont au cours de l'année scolaire 1932-1933, groupées à l'origine 5 étudiants, et en réunissant actuellement près d'une trentaine. Elles ont une influence de plus en plus heureuse non seulement sur les qualités pédagogiques des candidats mais encore sur leur entraînement pour affronter les examens oraux.

Quant à l'Acfas, elle vulgarisera, répandra dans les collèges, écoles normales, écoles primaires supérieures, les recherches de ses sociétaires. Ainsi se formeront un peu partout des sociétés d'étudiants sur le modèle du Cercle des jeunes naturalistes, qui jusqu'à présent a fait d'excellent travail. Avec le concours de quelques esprits désintéressés et curieux, nos universités canadiennes-françaises finiront peut-être par devenir ce "foyers de culture supérieure" dont parle M. Hovey. — L. P.

Le goût populaire.

Un magazine américain, le *Literary Digest*, qui a décidément la spécialité des enquêtes par voie de suffrage populaire, a demandé à ses lecteurs de répondre à un questionnaire par lequel le magazine prétend donner une idée du goût des radiophiles.

Le lecteur répond à deux questions: "Qu'est-ce qui vous plaît?" et "Qu'est-ce qui vous déplaît?"

A en juger par les opinions ainsi exprimées, le goût populaire est moins "bête" qu'on ne le croit généralement. Seize mille quatre cents lecteurs du *Literary Digest* ont répondu au questionnaire, et le magazine résume ainsi ce qui leur a plu:

Un coup d'oeil au tableau montre que le jazz vient en tête, avec 10,376 votes défavorables et seulement 518 favorables. Viennent ensuite les crooners, avec 5,616 contre-votes et 61 pour eux. Pres de 8,000 personnes condamnent la publicité "excessive, trop longue, vulgaire, superficielle". Plus de 5,000 n'aiment pas "les comédies qui ne sont pas comiques, l'humour vulgaire, les farces plates, les wise-crackers, les cabotins prétentieux que leurs propres mots d'esprit font tort à leur réputation, et les mauvaises saynètes comiques."

Les chanteurs de blues et de chansons sentimentales sont aussi mal vus, et Jimmy Durante, qui n'a que 30 ans, est la "bête noire" de 630 radiophiles. Parmi ceux qui détestent plus qu'ils ne plaisent, il faut mettre aussi Walter Winchell, Kate Smith, Al Johnson, Graham MacNamee et d'autres oiseaux de même plumage.

La police des moeurs subit des remaniements importants

Il n'y aura plus maintenant que deux escouades au lieu de quatre.

L'est et l'ouest

Le lieutenant Grignon et le lieutenant Brouillet en charge.

Me Fernand Dufresne

Des remaniements importants viennent d'être effectués dans la police des moeurs, à la suite de l'enquête menée récemment par le directeur de la police, Me Fernand Dufresne. Au lieu d'être divisée en quatre escouades, comme auparavant, la police des moeurs n'en comprendra plus maintenant que deux, l'une pour l'est de la ville et l'autre pour l'ouest.

Le lieutenant Grignon a été mis en charge de l'escouade de l'est, tandis que le lieutenant Brouillet dirigera l'autre. Chacune comprendra deux officiers et dix-sept constables, tous sous les ordres du directeur de la police, M. Fernand Dufresne, et son assistant, M. E.-H. Gobeil.

Le lieutenant Grignon, qui dirigeait autrefois l'escouade du centre de la ville, aura maintenant son bureau aux quartiers généraux de la police, à l'étage inférieur de la Cour du record. L'inspecteur Arthur Maranda, qui occupait jusqu'ici ces bureaux, aura désormais les siens au poste numéro 4, situé à 207, rue Ontario. Quant au lieutenant Brouillet, il aura ses bureaux au poste de police numéro 10, rue Saint-Luc.

Bien que la police des moeurs opère de la même façon pour combattre le vice, nous avons appris que les constables qui en font partie seront plus étroitement surveillés et plus souvent changés. De cette façon, M. Dufresne a bon espoir d'avoir un meilleur rendement.

Lors de l'enquête menée récemment par Me Fernand Dufresne, sur la police des moeurs, sept constables, on se le rappelle, furent destitués de leurs fonctions, ayant été trouvés coupables d'avoir protégé des racoleuses, qui, en retour, leur avaient donné certaines sommes d'argent.

Condamné à remettre ses propres hardes!

Un homme vole sa maîtresse de pension mais se fait pincer.

Lucien Albert Beaudry pensionnait depuis 4 ans chez une dame Lafrenière, quand, l'ouvrage venant à manquer, il se trouva dans l'impossibilité de payer son dû. On ne le mit pas tout de suite à la porte car c'est un pensionnaire de choix. Mais quand la maîtresse de maison s'aperçut que son débiteur ne pouvait pas acquiescer à sa dette, elle s'en débarrassa le plus poliment du monde, et retint pour une valeur de \$75 de vêtements, comme garantie d'un paiement futur. La nuit de Noël, on pénétra chez elle et le linge de monsieur Beaudry disparut. Elle soupçonna immédiatement ce dernier et la police partie à ses trousses ne tarda pas à le mettre en état d'arrestation. Hier, accusé du vol de ses propres hardes, il était condamné par le juge Lacroix à les remettre à la plaignante, avant le 31 janvier, s'il veut éviter un nouveau séjour dans les cellules.

PAS DE MODIFICATIONS A LA LOI...

(Suite de la première)

mier-ministre a aussi exprimé l'opinion que le gouvernement d'Ottawa serait disposé à laisser les provinces agir comme elles l'entendent en certains cas.

Au début de la discussion, l'hon. Honoré Mercier avait exprimé l'opinion qu'il ne valait pas la peine de retrancher les deux lois du code étant donné qu'il est fort possible que le gouvernement fédéral devienne moins rigoureux et laisse les provinces exercer quelque autorité en matière de radiodiffusion.

Finalement, les deux projets de loi de M. Sauvé ont été rejetés sur division.

Théâtre STELLA

PLATEAU 1166 4652 SAINT-DENIS
CETTE SEMAINE
"LA BEAUTE DU DIABLE"

Pièce en 3 actes de Jacques Deval

PRINCESS MAINTENANT

LESLIE HOWARD and
"THE LADY IS WILLING"

AUTRE ATTRACTION
"FOG". Un film sensationnel

10 à 11: 25c; 1 à 6: 25c; 6 à 11: 50c

CINEMA de PARIS

"FANNY"

Suite de "Marius" d'après la célèbre pièce de Pagnol et avec les mêmes interprètes

Le travail de bureau est un handicap

La plupart des gens trop sédentaires voient leur organisme digestif s'affaiblir. C'est là un dangereux handicap pour la santé — et le travail s'en ressent.

GASTRONAL
rendra votre DIGESTION parfaite

Sur retour de cette annonce accompagnée de la somme de 25c, vous recevrez une boîte de Gastronal, format régulier, valeur 50c, à titre d'essai, pour vous permettre de constater la grande efficacité de ce remède.

En vente partout — 50c la boîte de 25 Gastronals, 6 boîtes pour \$2.50.

Adresses
Dr J. O. LAMBERT LIMITEE.
224, rue Saint-Antoine, Montréal.

Un nouvel assaut contre les ventes à tempérament

On veut protéger contre la saisie à la fois l'acheteur et le propriétaire.

Un abus

La Ligue des Propriétaires de Montréal revendique, cette année encore, devant l'Assemblée législative sur la question du crédit et des ventes à tempérament. L'an dernier, le gouvernement provincial reconnaissait jusqu'à un certain point le bien fondé des plaintes des propriétaires, et apportait quelques modifications à la réglementation des ventes par versements partiels différés. Le propriétaire peut, actuellement, en soldant la créance de son locataire, saisir son mobilier. On demandera davantage à la présente session.

Tout en se protégeant, les propriétaires veulent aussi protéger l'ouvrier et l'acheteur. On veut obliger le vendeur à indiquer sur la facture de la vente la nature des effets vendus, le prix de chacun, le montant versé lors de la vente et les montants à être versés dans la suite, enfin, le vendeur devra appliquer le montant versé lors de l'achat et les versements futurs de façon à libérer successivement chacun des objets vendus en commençant par ceux de moindre valeur.

Pour mieux comprendre comment opérera ce nouveau règlement, s'il est sanctionné par l'Assemblée législative, on peut indiquer un cas concret. Un locataire achète d'après le système des ventes à tempérament, disons, un piano et un ameublement de salle à manger, le piano valant \$300 et l'ameublement, \$150. Il remet au marchand, comme versement initial, une somme de \$150. Cette somme sera immédiatement appliquée à l'ameublement, objet de moindre valeur, lequel sera, par le fait, libéré et deviendra la propriété du locataire. Par conséquent, si ce locataire est incapable de payer son loyer, le propriétaire pourra saisir l'ameublement.

Cette mesure sera une protection également pour l'acheteur. Advient le cas où l'acheteur serait incapable de continuer ses versements, le marchand ne pourra pas reprendre les objets qui auront été entièrement payés. Pour s'en tenir à notre exemple, il pourra réclamer seulement le piano, puisque l'ameublement aura été entièrement libéré par un premier versement.

Les propriétaires ne veulent plus de ce qui se pratique couramment, c'est-à-dire que tous les objets achetés d'après le système des ventes à tempérament chez un même fournisseur soient considérés comme faisant un tout indivisible. Quand l'acheteur n'a pas payé jusqu'à la dernière obole, le marchand a droit de tout saisir. Il se produit l'abus suivant: lorsque le fournisseur constate que son client est rendu à un de ses derniers versements, il tâche, par des propositions alléchantes, de lui vendre de nouvelles marchandises toujours d'après le système des ventes à tempérament. Tant que ce dernier achat n'a pas été entièrement payé, le marchand conserve le droit de tout saisir, même les objets vendus lors d'un achat antérieur.

Le projet de la Ligue des Propriétaires, nous a dit encore M. Rosario Gaudry, prévoit que le marchand aura droit à une indemnité équitable pour l'usure des marchandises.

On remarquera la présence de M. l'abbé Paquette, curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, M. J.-L. Desjardins, président de la section de Verdun de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Camille Dansereau, propriétaire de Verdun, M. Wermlinger, conseiller municipal de Verdun, etc.

EPICIER ASSAILLI PAR DEUX BANDITS

M. Charles Rollin a été assailli et volé par deux malfaiteurs, hier après-midi, vers une heure, dans l'épicerie qu'il occupe à 1452, rue Frontenac. Il a déclaré à la police qu'il se trouvait seul dans son établissement quand deux individus sont soudain entrés et, sous la menace d'un revolver, lui ont volé la somme de \$13. Les sergents détectives Laroche et Gursky et le constable Ethier ont fait enquête.

Dix-huit causes en appel, à Québec

Québec, 25 (P.C.). — L'une des sessions les plus importantes de la Cour d'Appel s'ouvrira ici le 1er février. Il y a 18 causes sur le rôle. Quinze de ces causes sont relatives à des affaires criminelles. Les cas les plus importants sont celui de Philippe Trotter, sur qui pèse une sentence de mort pour le meurtre de Marie-Anne Webster. Trotter, déjà condamné à mort, obtint de subir un second procès, à l'issue duquel il fut de nouveau condamné pour obtenir ensuite une nouvelle appel. Une autre cause importante est celle des compagnies de charbons condamnées à l'amende pour avoir enfreint la loi des mines et qui appellent de la décision du juge Laliberté.

Election à la Ligue des propriétaires de Verdun

La Ligue des Propriétaires de Verdun a élu, hier soir, son conseil d'administration pour l'année 1934. Il se compose de MM. Léon Bélanger, vice-président sortant de charge; Wilfrid Tessier, président sortant de charge; J.-A. Beaudin, secrétaire sortant de charge; Théo de Lamadieu; Achille Laroche; Emile Gibeault; Domina Pételle, vice-président sortant de charge; Casimir Allard; J.-A. Proulx; E.-J. Leduc; Louis Fortin; Victor Bougie; C. Cadieux; Joseph Tremblay; Armand Roussin.

Ces quinze conseillers à leur prochaine réunion, jeudi premier février, choisiront eux-mêmes le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier de la Ligue. Cette réunion aura lieu au No 517 rue de l'Eglise.

Le président sortant de charge, M. Wilfrid Tessier, appuya sur la nécessité de recruter le plus de membres possibles à la Ligue. "Il nous faut, dit-il, et le nombre des propriétaires et la valeur des propriétés."

La production du miel

Québec, 25 (P.C.). — Le service de statistique du ministère provincial de l'agriculture annonce aujourd'hui que l'année dernière a vu la production du miel s'accroître dans de grandes proportions. La Province en a produit 3,753,300 livres; la production de l'année précédente s'était élevée à 2,415,000 livres.

Elections au Board of Trade de Québec

Québec, 25 (P.C.). — Le Board of Trade a réélu aujourd'hui M. Alfred Marois à sa présidence; les autres membres du conseil sont MM. Lucien Borne, premier vice-président, L. B. Ramsay, deuxième vice-président, W. Boulet, trésorier.

La réquisition de l'or aux E.-U.

Washington, 25 (P.A.). — Plusieurs sénateurs influents ont attaqué vivement l'ordonnance Roosevelt sur la réquisition de l'or et assurent que la mesure n'est pas constitutionnelle. Warren Austin, républicain conservateur du Vermont a déclaré que l'on se trouvait en face d'un cas typique, dans lequel seul le congrès avait le droit de légiférer. Il semble toutefois que l'opposition républicaine sera incapable d'empêcher le président de faire confirmer sa mesure.

Les autres articles du bill portent sur la création d'un fonds de stabilisation, sur la dévaluation du dollar entre 50 et 60 cents-or et la suppression de restrictions qui, au dire de la trésorerie, empêchent le refinancement d'opérations de grande envergure.

L'amendement du comité pour créer un comité de 5 personnes pour administrer le fonds de stabilisation sera vraisemblablement rejeté par la Chambre.

Intervention qui va être contestée

La ville s'opposera, lundi, aux procédures prises par la compagnie A. Janin.

Declarant qu'elle ne voit pas de raisons plausibles pour lesquelles la compagnie A. Janin Limitée, entrepreneurs généraux, serait intervenue dans cette affaire de l'annulation de la Commission de l'aqueduc, la Cité de Montréal présentera lundi prochain à l'hon. juge qui présidera alors la division de pratique de la Cour supérieure, une exception à la forme pour faire rejeter cette intervention qu'elle prétend irrégulière et nulle.

On se souvient qu'à la fin de décembre dernier, Sénécal, par voie d'injonction temporaire, demanda au tribunal d'annuler les contrats qui avaient été accordés à la Québec Paving Company Limited relativement à la construction de l'égoût du nord et concluait au remboursement des deniers dépensés.

Il y a quelques jours, la compagnie Janin, déclarant être intéressée dans cette affaire, produisit une intervention, demandant non seulement l'annulation des contrats passés entre la ville et la Québec Paving, mais bien aussi le remboursement par cette dernière de la somme de \$1,634,000.

Par voie d'exception, la ville, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son ingénieur, allègue substantiellement:

Attendu que la compagnie Janin a fait signer une intervention pour la surveillance toute particulière des intérêts qu'elle a dans l'instance et pour demander que les contrats du 3 novembre 1932 et du 23 mai 1933 entre la ville et la Québec Paving Company et la résolution du 22 mai soient déclarés simulés et frauduleux, à ce qu'ils soient annulés et à ce que la Québec Paving soit condamnée à remettre à la ville la somme de \$1,634,000;

Attendu que l'intervenante n'est pas contribuable ni éléctrice et que, même si elle l'était, elle n'a pas la qualité voulue pour instituer la présente intervention;

Attendu que l'intervenante n'a pas d'intérêt dans la présente cause et que, même si elle en avait, il n'est pas distinct et séparé de celui de Sénécal, le demandeur;

Attendu que l'intervenante allègue les mêmes moyens que Sénécal; vu qu'il y a une cause pendante entre les parties au sujet de l'annulation des contrats, ladite intervention n'est pas la procédure requise pour attaquer les contrats;

Attendu que l'intervention est irrégulière, illicite et nulle et ne contient pas les renseignements qu'elle devrait contenir;

Attendu que l'intérêt allégué par l'intervenante est un intérêt personnel contre la Québec Paving, mais non contre la Cité de Montréal;

Attendu que pour toutes ces raisons, l'assignation des contestants est irrégulière, illicite et nulle et qu'ils souffrent un préjudice, la Cité conclut au renvoi de l'intervention, sauf à se pourvoir; le tout avec dépens.

Il est probable qu'une exception analogue soit faite par la Québec Paving Company et son président, James Francheschini.

M. Douglas Clarke à la radio

Comme la semaine dernière, M. Douglas Clarke, directeur de l'Orchestre de Montréal, donnera ce soir, de 7 h. 15 à 7 h. 45, au poste CFCF, des explications sur le programme du concert de dimanche après-midi. Il expliquera la Troisième symphonie, de Brahms, et donnera des illustrations au piano.

Un nouveau conseil à ville St-Pierre

L'ancien se retire en bloc pour protester contre le paiement des loyers.

Le maire sortant de charge et plusieurs conseillers de Ville Saint-Pierre ayant refusé de poser leur candidature, parce que la Ville paye les loyers des chômeurs, la mise en nomination, hier après-midi, s'est transformée en élection par acclamation pour tous les nouveaux candidats.

Des deux heures hier après-midi, M. Camille Dion, secrétaire-trésorier de la Ville, annonça les élections suivantes: maire, M. J. A. Lachance; conseiller, siège no 1 du quartier Est, M. H. Végiard; siège no 2, M. R. Picotier; siège no 1 du quartier ouest, M. H. A. Ménard; siège no 2, M. P. Imbeault; siège no 1 du quartier ouest, M. D. Brand; siège no 2, M. J. White.

Tous sont nouveaux venus dans la politique municipale, sauf M. Brand, conseiller depuis dix ans, et M. Lachance, ancien maire. Ceux qui pour la raison mentionnée plus haut ont refusé de poser leur candidature sont MM. Alphonse Chabot, maire sortant de charge et M. E. Gauron; J. E. Fournier, J. Burns, J. Gaudry et Otis Kirkland, conseillers.

La production du miel

Québec, 25 (P.C.). — Le service de statistique du ministère provincial de l'agriculture annonce aujourd'hui que l'année dernière a vu la production du miel s'accroître dans de grandes proportions. La Province en a produit 3,753,300 livres; la production de l'année précédente s'était élevée à 2,415,000 livres.

Elections au Board of Trade de Québec

Québec, 25 (P.C.). — Le Board of Trade a réélu aujourd'hui M. Alfred Marois à sa présidence; les autres membres du conseil sont MM. Lucien Borne, premier vice-président, L. B. Ramsay, deuxième vice-président, W. Boulet, trésorier.

Construction d'une usine de pompage

La ville expropriera d'autres terrains pour l'égoût collecteur du nord.

Deux cas d'expropriation de la ville de Montréal seront soumis, le 8 février, à la Commission des Services publics, siégeant sous la présidence de Me Adrien Beaudry.

Il s'agit d'entamer deux propriétés afin de faciliter la construction de l'égoût collecteur du nord. La ville se voit dans l'obligation d'exproprier une partie des lots du cadastre no 24, plans de la paroisse de Saint-Laurent) situés au nord du boulevard Gouin à l'extrémité de la rue Lavigne. On doit ériger à cet endroit une usine de pompage, 861 pieds carrés en tout seront expropriés dans une propriété appartenant à la Montreal Public Service Corp., subsidiaire de la Montreal Light, Heat and Power. L'évaluation taxable de la ville sur ces lots est de quinze sous le pied carré ou \$129.15 pour le tout. Le Conseil municipal a déjà voté \$250 pour couvrir les frais de cette expropriation.

D'autres terrains, dans les mêmes parages, seront expropriés par la ville, terrains situés entre les rues Lavigne et Guertin, boulevard Gouin. On y installera un égoût et pour ce faire, on expropriera 15,402 pieds carrés. Cette propriété appartient à la Montreal Park Co., mais comme elle n'est pas taxée actuellement et que la construction de l'égoût augmentera la valeur des lots, la ville ne compte payer que la somme d'un dollar pour ces terrains, bien que le conseil ait déjà fourni un crédit de \$100 pour les frais de cette expropriation. Me Camille Tessier représentera la ville dans ces deux causes.

FRAPPEE PAR UN TRAM

Marguerite Bellisle, âgée de sept ans, dont les parents demeurent à 5825, rue Marquette, a été grièvement blessée par un tramway, hier matin, vers neuf heures, devant le numéro 5851, avenue Papineau. Elle a été admise à l'hôpital Sainte-Justine, souffrant de multiples contusions sur le corps et à la tête. Les médecins jugent son état critique.

INSISTEZ pour avoir les véritables

RADIOTRONS MARCONI RVC

CARTES PROFESSIONNELLES

NOTAIRES

INGENIEURS

CHIMISTES

COMPTABLES

MEDECIN

Specialiste

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT

Conseil donné par une femme de 67 ans.

"Je me sers de Kruschen contre la migraine, le rhumatisme et la constipation, et depuis que je fais cela je me porte beaucoup mieux. Comme question de fait, il est rare maintenant que je m'éveille le matin avec ces terribles maux de tête et cette impression de lassitude. Kruschen m'a aidée plus que je ne saurais le dire. J'ai 67 ans et je me porte à merveille." Voilà ce qu'écrivit Mme M. G.

Il convient de demander pourquoi la migraine, la constipation et le rhumatisme cèdent si complètement à Kruschen — quelle est la raison de l'efficacité de Kruschen contre ces différents maux. Le secret est pourtant bien simple. Il est révélé par l'analyse que médecins et tout le monde peuvent voir sur la bouteille. Six sels minéraux essentiels — voir le secret! Chacun a un effet qui lui est particulier. La qu'on n'en pénètre pas, un autre y va. Estomac, foie, reins et intestins sont ainsi tonifiés et maintenus en parfait état de fonctionnement.

La Havane est plus fréquentée maintenant

Maintenant que le gouvernement américain a reconnu le gouvernement cubain de Carlos Mendieta, plusieurs compagnies de navigation ont repris leur escal. La Havane, presque totalement abandonnée pendant la période des troubles politiques à Cuba, La Panama-Pacific Line reliant New-York à San-Francisco par un vaste circuit côtier qui fait le tour par le canal de Panama a remis, entre autres compagnies, cette escal sur son itinéraire ordinaire.

Trois-Rivières, 25 (P.C.). — M. G.-J. Robichon a été réélu maire, par acclamation, aujourd'hui. Il n'y a pas eu d'autre candidat mis en nomination. Les élections des conseillers municipaux auront lieu le 1er février. Il y a contestation dans quatre quartiers.

FAITES DE METHOT

VOTRE LIBRAIRE

LANCASTER 4708

Angle Saint-Denis et Ontario

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Bertrand, Guérin Goudreau & Carneau

AVOCATS ET PROCUREURS

Geoffrion et Prud'homme

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.

112, rue Saint-Jacques

TELEPHONE 8127 — MONTRÉAL

Adresse télégraphique: "Geoffrion"

Western Union Code

Bureau: 1152-1153

Résidence: 1450

JOSEPH-B. BERARD

AVOCAT

152 NOTRE-DAME EST — CH. 23

DESMARIS & DESERRES

AVOCATS

JULES DESMARIS, C.R.

RODOLPHE DESERRES, C.R.

EDIFICE MAISONNEUVE

57, rue Saint-Jacques Ouest

Telephone: Marquette 2267-2268

CORMIER, GOIN et DEMERS

AVOCATS ET PROCUREURS

Calixte Cormier, L.L.B.

Paul Goin, B.A., L.L.B.

André Demers, B.A., L.L.B.

Immeuble Anglo-American Trust

201 ouest, rue Notre-Dame

Telephone: Marquette 2228

ANTOINE SENEAL, c.r.

AVOCAT

10 OUEST, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

Harbour 5744

INVENTIONS

Demandez le manuel traitant des brevets, marques de commerce, etc.

Protégés en tous pays

MARION & MARION

Fondée en 1892

1266 rue Université, Montréal

MEDECIN

Specialiste

des maladies de l'homme et de la femme

Maladies Sexuelles, Urinaires, Vénériennes

Affections du sang et de la peau

Consultez le Docteur

Dr J. M. E. PREVOST

1408, rue Hochberg

MA 1671

LES CANADIENS SONT MALCHANCEUX A CHICAGO

ILS MENENT LE JEU PENDANT 3 PERIODES POUR S'ECROQUER PAR 2 A 1 A LA SUPPLEMENTAIRE

Une attaque de cinq hommes faillit pendant que les Hawks reviennent pour être arrêtés par Chabot qui fait 2 arrêts sensationnels devant 11,000 personnes.

Léo Bourgault compte le seul but

Ce n'est qu'un but chanceux de Paul Thompson qui donne la victoire aux Black Hawks pendant que Marty Burke purge une punition au pénitencier.

Chicago, 25. — La malchance s'est acharnée sur les Canadiens de Montréal, ce soir, comme ils devaient courber la tête devant les Black Hawks de Chicago par le score de 2 à 1 après avoir mené le jeu pendant les trois quarts du match. Ce n'est qu'à la période supplémentaire que Paul Thompson des Hawks a donné le but gagnant aux vainqueurs pendant que Marty Burke était au pénitencier.

Ce revers cependant ne déloge pas les Canadiens de la deuxième position de la section canadienne au classement de la N. H. L., bien que leurs plus proches rivaux, les Maroons, aient approché d'eux grâce à leur éclatant triomphe sur les Leafs. Chicago, qui a remporté la victoire, ce soir, profite beaucoup de son triomphe pour augmenter son total au classement de la section américaine.

En dépit de l'absence d'Howie Morenz, les Canadiens ont joué comme jamais, et surtout beaucoup mieux qu'à leur dernière visite, pour contenir les Hawks sans difficulté jusqu'à six minutes de la fin de la troisième période.

Léo Bourgault compte
C'est Léo Bourgault qui a évité le blanchissage pour les Canadiens et qui a bien failli leur donner la victoire en comptant le premier but du match à la deuxième période. Toujours à l'attaque, Bourgault a joué une partie efficace pour réussir le but des Canadiens à la deuxième période en déjouant Gardiner à l'issue d'une rue de toute beauté.

Avec cet avantage, les Canadiens ont continué leurs offensives pour tenir le haut du pavé jusqu'à six minutes de la fin de la troisième période. A ce moment, Johnny Gottselig a attrapé une passe de Tommy Cook pour envoyer le palet dans les filets de Chabot. A partir de là, le jeu est devenu rapide comme l'éclair. Les Canadiens voulaient reprendre leur avantage comme les Hawks d'ailleurs voulaient s'assurer le match. Marty Burke cependant a attrapé une punition malencontreuse et il fut envoyé au pénitencier pour avoir fait trébucher Gottselig. C'est durant son absence, que Paul Thompson a réussi le but gagnant.

Les Canadiens ont alors déclenché des attaques fulgurantes avec cinq hommes à l'avant, mais les Hawks mis en confiance retournèrent de la même manière, et ce n'est que l'habileté de Chabot qui a évité un score plus élevé encore. Les 11,000 spectateurs l'ont vivement applaudi, à la dernière période surtout, lorsqu'il a fait échouer les contre-attaques des Hawks.

Chicago: buts, Gardiner; défenses, Conacher et Jenkins; centre, Romnes; avants, Thompson et March; substituts: Abel, Sheppard, Couture, Lewis, Goldworthy, Cook, Gottselig, McFadden, Coulter.
Canadiens: buts, Chabot; défenses, S. Mantha et Carson; centre, Lépine; avants, Joliat et Gagnon; substituts: G. Mantha, Laroche, Burke, Bourgault, Mondou, Riley, Godin, Portland.

Arbitres: Stewart et Smith.
Première période
Pas de point.
Punition: Lépine.
Deuxième période
1—Canadiens: Bourgault 4.00
Punition: G. Mantha.
Troisième période
2—Chicago: Cook (Gottselig) 14.55
Aucune punition.
Période supplémentaire
3—Chicago: Thompson (Romnes, March, Conacher) 4.05
Punitions: Burke, Conacher.
Arrêts:
Gardiner 14 14 13 1—42
Chabot 13 7 8 8—36

DETROIT 2, BUFFALO 0

Buffalo: Buts: Taugher; défenses: Herliett et Teasdale; centre: Convey; avants: Kuhn et Keating; substituts: Barton, Roth, Jarvis, Schultz, Newman, Armand et McDonald.

Detroit: Buts: Cox; défenses: Lederman et Williams; centre: Cook; avants: Cooper et Massacre; substituts: Moffatt, Carrigan, Mitchell, Roche, Foster et Marker.
Arbitre: Bill Starkings.
Première période
1—Detroit: Foster 15.44
2—Detroit: Marker 16.12
Pun.: Carrigan, Teasdale, Berlett.
Deuxième période
Pas de point.
Pun.: Williams, Newman, Lederman.
Troisième période
Pas de point.
Pun.: Cook, Berlett, Coope, Newman, Williams.

GRATIS
AUX INVENTEURS
NOUVEAU
ALCOY FOURMIE
9240151 (CATHOLIQUE) 100151

Café La Patrie
Rendez-vous des sportsmen
après le match et le hockey
HUITRES et HOMARDS
Cuisine canadienne
Salons privés pour dames
Ouvrez tous les jours
125 est. rue St-Catherine
Dr. H. Bouchard, propriétaire

Gaudette conserve la deuxième place après Farquharson

L'impasse en tête des compteurs du Groupe Senior a été enfoncée à l'issue de la soirée du mercredi comme Farquharson du McGill comptait deux fois pour dépasser Gaudette du Canadien et Bourcier du Verdun. Gaudette, qui a compté une fois, seul point, Bourcier de son côté n'a pas réussi à déjouer les buts adversaires mercredi, et il demeure avec seize points en possession de la troisième position.

Raymond, du S.-F.-X. et Arcand du Canadien, tiennent encore la tête de la parade au banc des punitions, le premier avec 34 et le second avec 32 minutes de repos forcé. Chez les gardiens la position de Hollie McHugh, de McGill, avec une moyenne d'un but contre lui par match, n'est pas menacée. Coulter et Archambault le suivent de plus près.

Joueur	Buts	Ass.	Pts	P. en M.
Farquharson, McGill	12	6	18	14
Gaudette, Canadien	12	5	17	2
Bourcier, Verdun	12	4	16	0
Farmer, McGill	9	5	16	9
Ethier, Verdun	8	4	12	6
St-Germain, Royal	8	4	12	12
McGill, McGill	7	5	12	18
Jack, Lafontaine	7	1	11	6
Reeve, Canadien	7	4	11	8
Davis, Lafontaine	5	5	10	2
Kilby, Verdun	4	6	10	2
Watson, St-François	4	6	9	12
McNeill, Victoria	2	7	9	12
Crutcher, McGill	2	7	9	24
Crutcher, Canadien	2	8	9	23
McQuetion, Royal	1	1	8	26
Neville, Royal	6	2	8	24
Guilbault, Lafontaine	6	2	8	2
Horn, Royal	5	3	8	27
Hill, St-François	5	1	6	8
Leroux, Lafontaine	4	2	6	14
Shaughnessy, McGill	4	2	6	0
St-Michel, St-François	4	2	6	4
Patrick, Royal	4	2	6	4
Meishe, Verdun	3	3	6	5
Robertson, McGill	2	4	6	16
Bouchaud, St-François	2	4	6	16
Mullan, Victoria	4	1	5	2
Pullan, Canadien	4	1	5	2
E. Murray, Royal	3	2	5	5
McNeil, Verdun	3	2	5	9
Town, Victoria	4	0	4	10
Lafontaine, Lafontaine	3	1	4	8
Les, Lafontaine	3	1	4	6
Thibault, St-François	2	2	4	18
Leduc, Verdun	2	2	4	4
Tapin, Victoria	2	2	4	12
Taylor, Verdun	2	2	4	2
McLachlan, McGill	1	3	4	14
Massey, Royal	1	3	4	17
Riddell, Victoria	3	0	3	0
Tobin, St-François	2	1	3	14
Burnie, Royal	2	1	3	4
Smith, Victoria	2	1	3	6
Wilson, Canadien	1	2	3	32
O'Connell, Lafontaine	1	2	3	0
Gaudet, St-François	0	3	3	0
Arcand, Canadien	0	3	3	32
St-Jean, Lafontaine	0	3	3	4
Raymond, St-François	0	2	2	34
Jokas, Verdun	0	2	2	4
Gauron, Lafontaine	1	1	2	4
Doyle, Victoria	1	1	2	6
Dunnally, Royal	0	2	2	0
Eaton, St-François	0	2	2	12
Munder, Royal	0	2	2	24
Taugher, Royal	0	2	2	26
Bellefleur, St-François	1	0	1	6
Oteau, Lafontaine	1	0	1	2
Thompson, Victoria	1	0	1	4
Ellis, McGill	1	0	1	4
Carter, Lafontaine	1	0	1	10
Brunet, Verdun	0	1	1	6
H. Murray, Royal	0	1	1	22
Grant, Canadien	0	1	1	10
Copland, Victoria	0	1	1	0
Hale, McGill	0	1	1	18
Mougeon, Lafontaine	0	0	0	2
Venour, St-François	0	0	0	2
Aframboise, St-François	0	0	0	2
Brennan, Verdun	0	0	0	2
Lafleur, Canadien	0	0	0	4
Gervais, St-François	0	0	0	4
Phillips, Victoria	0	0	0	4
Robert, Canadien	0	0	0	4
Dubé, Verdun	0	0	0	6
Bennett, Victoria	0	0	0	8
Poirier, Canadien	0	0	0	14
Phillips, Lafontaine	0	0	0	18
Lee, Verdun	0	0	0	24
Shaner, Victoria	0	0	0	28

Joueur	Part.	Buts	Moy.
McHugh, McGill	8	8	1.000
Coulter, Royal	12	24	2.000
McLeod, Victoria	1	2	2.000
Archambault, Canadien	13	29	2.154
Kayen, Lafontaine	2	3	2.500
Martel, Verdun	11	29	2.646
Gagnon, St-François	1	3	3.000
Powers, McGill	10	32	3.200
Gagnon, St-François	8	29	3.624
Muir, Lafontaine	8	32	4.000
Lafonde, St-François	2	8	4.000

La raquette
Les membres de la raquette du National, étaient mercredi soir les invités de Mademoiselle G. Beland. Après une longue marche de 2 heures à travers le Parc Jarry, les raquetiers se rendirent chez Mlle Beland. Il y eut au cours de la soirée divers amusements et un de jeux réveillon.

LES MAROONS ECRASENT LES LEAFS

Le hockey

HIER SOIR

Ligue Nationale
Chicago 2, Canadiens 1.
Maroons 6, Toronto 0.
Rangers 6, Ottawa 3.
Detroit 1, Américains 1.

Ligue Internationale
Detroit 2, Buffalo 0.

Ligue Canadienne
Boston 4, New Haven 0.

CE SOIR

Ligue Internationale
Buffalo à Windsor.
Ligue Starr
St-Hélène vs Concordia.
Mt-Royal vs Wilder B.

POSITION DES CLUBS

Ligue Nationale				
Section	G.	P.	N.	P. C. Pts
Toronto	18	6	6	110 62 42
Canadiens	12	13	4	57 60 28
Maroons	9	12	8	60 77 26
Américains	8	14	7	62 84 23
Ottawa	8	16	5	72 80 21

Section américaine				
G.	P.	N.	P.	C. Pts
Rangers	14	9	6	60 51 34
Detroit	14	10	5	63 65 33
Chicago	12	9	8	50 44 32
Boston	10	16	3	57 74 23

Ligue Internationale

G.	P.	N.	P.	C. Pts
Detroit	15	9	3	59 57 33
Syracuse	13	12	2	72 64 28
Buffalo	9	9	8	52 45 26
Windsor	12	13	1	49 55 25
Cleveland	10	13	2	57 63 22
London	9	12	4	45 50 22

Ligue Canadienne

G.	P.	N.	P.	C. Pts
Boston	11	8	4	61 53 26
Quebec	10	9	5	53 47 25
Providence	9	6	6	44 43 24
Philadelphie	7	9	5	53 52 19
New-Haven	7	12	2	32 48 16

Ligue Starr

G.	P.	N.	P.	C. Pts
Concordia	4	1	1	30 12 9
St-Hélène	3	1	2	26 19 8
Mt. Royal	2	4	2	22 34 4
Wilder-Bham	0	3	3	17 30 3

Amerks et Wings annulent 1-1 après un match très lent

Le seul point saillant de la soirée est un commencement de bataille entre Dutton et Emms.

New-York, 25. — Comptant tous leurs buts à la période supplémentaire, les Américains de New-York et les Red Wings de Detroit ont fait match nul, ce soir, par le score de 1 à 1 devant une foule nombreuse, qui a fort justement manqué d'enthousiasme en face d'une rencontre monotone et d'un jeu défensif.

La division des points laisse Detroit en deuxième position de la section américaine comme Rangers remportent la victoire à Ottawa. Les Américains cependant s'affirment en quatrième position de la section canadienne.

Après trois lentes périodes, qui ont été illustrées par un commencement de bataille entre Red Dutton et son ancien co-équipier Happy Emms, Cony Weiland de Detroit et Klein des Américains ont réussi chacun un but pour compléter le match.

Américains — Buts: Worters; défenses Dutton et Brydge; centre: Himes; ailes: Martin et McVeigh; subs: Gracie, Jackson, Burke, Conn, Klein, Picketts, Chapman, Murray, Doran.

Detroit — Buts: Cude; défenses: Goodfellow et Young; centre: Weiland; ailes: Aurie et Lewis; subs: Wiseman, Carson, Emms, Sorrell, Pettinger, Starr, Graham, Buswell.

Arbitres: Jack Cameron et Duke McCurry.

Première période

Pas de point.

Punitions: Emms (majeure), Dutton, (majeure).

Deuxième période

Pas de point.

Punitions: Dutton, Buswell.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: Klein, Aurie, Starr, Picketts.

Période supplémentaire

1—Detroit, Weiland (Lewis) 26

2—Américains, Klein (Brydge) 3.21

Pas de punition.

FORUM WILBANK 6131
SAMEDI, 27 JANVIER, A 8.30
Américain vs Montréal
2000 SIEGES, .50 et .75
3500 SIEGES, 1.00 et 1.25
3000 SIEGES, 1.50 et 1.75
SIEGES de loges et promenade \$2.50.
Tous ces prix comprennent la taxe.
Réteneurs par téléphone acceptés.

INSISTEZ
pour avoir les véritables
RADIOTRONS
MARCONI
RVC

LES SENATEURS ENCORE BATTUS PAR RANGERS.

Une offensive irrésistible à la fin donne la victoire aux Rangers par 6 à 3.

Ottawa, 25. — Les Sénateurs d'Ottawa ont été vaincus encore une fois, ce soir, par les Rangers de New-York qui ont remporté la victoire par le score de 6 à 3 à l'issue d'un match rapide et intéressant, qui a tenu en suspens une foule de quelque 5,000 personnes. Les visiteurs n'ont pas encore perdu un match avec les Sénateurs depuis l'ouverture de la saison.

C'est Bun Cook qui a été le héros de la rencontre chez les vainqueurs en comptant la moitié de tous leurs buts. Ott Heller, Butch Keeling et Cecil Dillon ont réussi les trois autres. Jerry Shannon de son côté s'est distingué chez les Sénateurs avec deux buts pendant que Desse Roche obtenait le troisième. Frankie Boucher qui mène la section américaine chez les compteurs a augmenté son total de deux points en réussissant deux assistances opportunes.

Les Rangers doivent leur victoire à une offensive irrésistible à la fin du match qui a enfoncé les défenses de Beveridge impuissant.

N.-Y. Rangers: Buts: Aitkenhead; défenses: Johnson et Seibert; centre: Boucher; avants: Bill Cook et Bun Cook; substituts: Dutkowski, Dillon, Murdoch, Keeling, Ripley, Heller, Brennan et Osmundson.

Ottawa, Sénateurs: Buts: Beveridge; défenses: Bowman et Kalfbleish; centre: Kaminsky; avants: Finnigan et Shannon; substituts: Hollett, Shields, Leduc, Touhey, Cox, Voss, Saunders, Howe et D. Roche.

Arbitres: Mike Rodden et Billy Bell.

Sommaire

Première période

1—Rangers — Bun Cook 2.32

2—Rangers — Heller 8.15

Pun.: Aucune.

Deuxième période

3—Ottawa, Shannon 7.50

Pun.: Roche, Dutkowski, Heller et Kalfbleish.

Troisième période

4—Rangers — Bun Cook 6.03

5—Ottawa — Roche 6.38

(Cox, Leduc) 6.38

6—Rangers — Keeling 9.45

(Dillon) 9.45



Larry Northcott

CUBS 4, NEW HAVEN 0

Boston: Buts: Jackson; défense: J. Jerwa; défense: Lane; centre: F. Jerwa; aile: Heximer; aile: Filmore.

New Haven Eagles: Buts: Moore; défense: J. McCully; défense: R. McCully; centre: Perkins; aile: Maracle; aile: McBride.

Arbitres: Billy Burch et Bill Cleary.

SOMMAIRE:

Première période

1—Boston: Lane, 1.53

2—Boston: Buckles, 15.15

(Smillie) 15.15

Punitions: Harnott, J. McCully, McBride, R. McCully.

Deuxième période

3—Boston, Weir, 6.40

(J. Jerwa) 6.40

Punitions: Aucune.

Troisième période

4—Boston, Filmore, 18.06

(Heximer, Halliday) 18.06

Punitions: Aucune.

7—Ottawa — Shannon (Kaminsky, Finnigan) 10.08

8—Rangers — F. Cook (W. Cook, Boucher) 16.10

9—Rangers — Dillon (Seibert) 16.45

Pun.: Johnson (2).

Arbitres: Beveridge 8 4 8

Aitkenhead 12 11 15

Arbitres: Cleghorn et Daignault.

AVEC NORTHCOTT EN TETE, ILS GAGNENT 6 A 0 ET SE VENGEANT DE QUATRE ECHECS PRECEDENTS

Ce n'est que la sixième défaite des visiteurs depuis le commencement de leur saison. — Leur première ligne d'attaque est impuissante devant la vitesse des vainqueurs.

Les Maroons de Montréal se sont vengés cruellement, hier soir au Forum, de leurs quatre dernières défaites aux mains des Maple Leafs de Toronto, en leur infligeant devant une foule nombreuse une défaite cinglante par le score de 6 à 0. Les visiteurs subissent ainsi leur sixième échec depuis le commencement de la saison mais leur position en tête de la section canadienne au classement de la N. H. L. n'est nullement menacée par ce revers. Les Maroons de leur côté demeurent en troisième position, deux points derrière les Canadiens, battus hier soir à Chicago.

Avec Baldy Northcott en tête, les Maroons ont mené une allure endiablée qui a tout balayé pendant que la fameuse ligne d'attaque des visiteurs demeurait impuissante devant les performances des Maroons. Comptant une fois dans la première période, les vainqueurs ont traversé les défenses ennemies comme ils l'ont voulu pour compter trois fois dans la deuxième période et deux autres fois dans la dernière.

Northcott

POUR LE CHAMPIONNAT LES QUILLES AMATEUR

FORTE FOULE A L'OUVERTURE D'HILEAH PARK

C'est Clarify qui remporte le handicap d'Inauguration après avoir égalisé un record de piste.

20,000 spectateurs

Miami, Flo, 25. — L'ouverture du meeting de quarante-cinq jours d'Hileah Park a eu lieu, cet après-midi, avec un faste approprié à cette piste de 20,000,000.00 que plus de 20,000 turmes ont envahi pour assister aux premières performances des purs-sang.

La première vedette du meeting, le handicap d'Inauguration d'une valeur de \$2,500.00, avait attiré un peloton de rapides coureurs qui ont fourni une vive résistance pendant que Clarify remportait les honneurs après une course sensationnelle. Le vainqueur qui courait sous les rubans de Morton L. Schwartz de New-York, a couru les six furlongs du parcours en un temps rapide de 1.10.2-5 pour égaliser le record de piste.

Bien conduit par le jockey Lee Humphries, le vainqueur n'a pas eu de difficulté à remporter la victoire comme le deuxième, Pelican de Joseph E. Widener, se classait trois longueurs derrière lui.

C'est Easy Come de Mme John Hay Whitney qui est arrivé en troisième position pendant que le vainqueur assurait la victoire d'une valeur totale de \$2,500.00 et payait la jolie somme de \$850.00 pour \$200.00.

Le match Canzoneri- Locatelli est remis

Locatelli tombe subitement malade et le match est remis au 2 février.

New-York, 26 janvier. — Le match de 10 rounds qui devait avoir lieu demain soir entre Tony Canzoneri, ancien champion du monde des poids-légers, et Cleto Locatelli, le champion d'Italie, a été remis, aujourd'hui, au 2 février sur la demande de Locatelli. Celui-ci est subitement tombé malade et c'est pour cette raison qu'il ne peut rencontrer Canzoneri. Ce dernier l'a défait dernièrement dans un match très contesté au Madison Square Garden.

La lère place en jeu à la ligue Starr

St-Hélène et Concordia, qui luttent pour la troisième fois, se disputent la tête.

La Ligue Starr offrira, ce soir, sa plus importante séance de la saison, alors que le St-Hélène et le Concordia se rencontreront pour la troisième fois. Cette joute décidera tout probablement de la première position: une victoire pour le Concordia lui donnerait une avance de trois points sur le St-Hélène, tandis qu'une victoire pour ce dernier le ferait passer en première position avec un point d'avance sur son adversaire.

Comme il ne reste plus que deux séances régulières le gagnant sera presque assuré de finir en tête du classement.

En deuxième joute, le M-Royal et le Wilder luttent pour ne pas se voir éliminer. Ici encore un point seulement sépare les deux clubs et le gagnant améliorera grandement ses chances de participer aux joutes de détail du circuit Starr. Une foule record devrait assister à ces deux joutes qui promettent d'être sensationnelles au possible.

Le tournoi de billard du Conseil Lafontaine

C'est dimanche prochain le 28, à 3 h. p. m., que se fera l'ouverture du tournoi de billard américain, pour le championnat du Canada. Le champion actuel Conrad Allard, défendra son titre contre d'importants adversaires. Les dames sont tout particulièrement invitées pour l'ouverture qui se fera au Conseil Lafontaine, 180 rue Sherbrooke Est.

DANSE CE SOIR au Palais Mont-Royal 1485 MONT-ROYAL EST. (Près Papineau) ADMISSION: 25c — Tout compris

Le Gardien Vigilant TROUBLES SEXUELS AFFECTIONS DU SANG ET DE LA PEAU MALADIES VENERIENNES J.M.E. PREVOST MEDICIN SPECIALISTE Consultations et traitements 5400 rue Hutchison M.A. 011

Rubien, le président de la division du hockey de la U.S.A.A.U. accueille avec enthousiasme le plan Greenleaf

"Les joueurs américains, dit-il, ne demandent pas mieux que de disputer le championnat de l'Amérique du Nord aux champions du hockey amateur du Canada."

Question de patinoire

New-York, 25. (P.A.) — Le hockey amateur aux Etats-Unis réagit le mieux du monde à la suggestion de Greenleaf. On connaît ce projet d'organiser une épreuve "hors-saison" pour le choix des champions amateurs de hockey de l'Amérique du Nord. Il consiste en une série de joutes éliminatoires qui mettraient aux prises l'équipe champion du Canada et l'équipe champion des Etats-Unis.

"Je suis tout à fait content d'apprendre le succès au Canada de l'idée de Greenleaf, a déclaré aujourd'hui le président du groupe de hockey de la United States Amateur Athletic Union, Fred Rubien. Il y a longtemps qu'on s'intéresse ici au championnat de la coupe Allan. Le public suit avec intérêt, par les journaux, les progrès des amateurs canadiens. Il ne demande pas mieux que de les voir à l'œuvre dans une épreuve de championnat contre nos américains."

Rubien admet que le hockey amateur aux Etats-Unis est encore bien inférieur au hockey canadien, mais il voit précisément dans le projet de Greenleaf le moyen de le faire progresser.

La seule difficulté, pour Rubien, ce sera de trouver aux Etats-Unis une bonne patinoire. "Cette série sera nécessairement, dit-il, "hors-saison", et nul n'ignore qu'au printemps, il est difficile de trouver de bonne glace aux Etats-Unis."

Selon toute vraisemblance, les deux équipes finalistes seront cette année, les Orioles de Baltimore, leaders de la Ligue de l'Est américain, et les Sea Gulls d'Atlantic City. Ces deux groupes se composent surtout de Canadiens.

Frank Greenleaf, président de la C.A.H.A. est parti de Montréal, hier soir, pour Atlantic City. Il suivra le Lafontaine de Montréal dans un voyage qui sera marqué de plusieurs joutes d'exhibition.

Les possibilités d'arranger une série entre le vainqueur de la Coupe Allan contre les champions amateurs des Etats-Unis seront probablement votées à une assemblée de l'Association de Hockey de l'Ontario demain soir. Le secrétaire de cette organisation, W. A. Hewitt, a fait cette déclaration cet après-midi:

"L'opinion générale semble être en faveur d'un tel projet". Il croit que cette proposition sera acceptée lorsqu'elle sera votée demain.

Les derniers jours de la balle mouillée

St-Louis, 25. — Bannie depuis quatorze ans déjà des ligues de baseball majeures, la balle mouillée disparaît complètement. La saison prochaine elle fera son dernier effort pour subsister comme Burleigh Grimes et Red Faber, les deux vieux vétérans et experts dans l'art de lancer cette balle déconcertante, achèvent leur carrière active dans les grandes ligues. Ces deux vieux maîtres, — Grimes a 41 ans et Faber 45, — sont les seuls survivants des 18 lanceurs qui ont reçu la permission de continuer à s'en servir lorsque la balle mouillée a été interdite en 1920.

Grimes a passé plusieurs semaines à se préparer pour sa campagne de retour avec les Cardinals de St-Louis et le vétéran a reçu l'assurance qu'il sera employé régulièrement la saison prochaine.

Stockton ne craint personne à Montréal

Le nouveau champion rencontrera les aspirants locaux avant de lutter encore avec Fishbaugh.

Plusieurs aspirants au titre de Graham Stockton, le nouveau champion poids mi-lourd, sont maintenant intéressés à le voir défendre son titre des lundi prochain contre Paul Gaudette pour ensuite lui lancer des défis à leur tour s'il parvient à éliminer son premier rival. Les hommes de taille à rencontrer Graham Stockton et qui réclament déjà cet honneur ne manquent. Il y a parmi eux Maurice Letchford, Paul Lebrun qui se veut éliminer. Ici encore un point seulement sépare les deux clubs et le gagnant améliorera grandement ses chances de participer aux joutes de détail du circuit Starr. Une foule record devrait assister à ces deux joutes qui promettent d'être sensationnelles au possible.

Le nouveau champion prétend ne craindre aucun des adversaires qu'on peut lui découvrir dans les cercles locaux. Il ne croit pas qu'il y en ait plus d'un couple qui soient de la valeur de Les Fishbaugh à qui il enlève le titre dans une rencontre mémorable, il y a quinze jours. Stockton a le mérite de penser un peu aux athlètes de son pays. Il a déclaré que même si Les Fishbaugh lui réclame un match-revanche, ce à quoi il ne voit pas d'objection du tout, il donnera aux luttteurs de Montréal l'occasion de se mesurer contre lui avant d'accepter un combat avec l'Américain.

DANSE CE SOIR au Palais Mont-Royal 1485 MONT-ROYAL EST. (Près Papineau) ADMISSION: 25c — Tout compris

Le Gardien Vigilant TROUBLES SEXUELS AFFECTIONS DU SANG ET DE LA PEAU MALADIES VENERIENNES J.M.E. PREVOST MEDICIN SPECIALISTE Consultations et traitements 5400 rue Hutchison M.A. 011

Le beau geste de Red Tellier, banni pour déloyauté

Edward "Red" Tellier, ancienne étoile de rugby a accompli dernièrement le geste admirable de donner son sang dans une transfusion pour sauver la vie d'Andy Ritchie, un de ses coéquipiers à l'alignement des Sea Gulls. Ceci nous rappelle qu'il avait été suspendu par l'Union Canadienne de Rugby dans la dernière partie de rugby de l'année 1930, alors que les Wings Wheelers avaient gagné le championnat du Dominion sans avoir eu à subir de défaite. Sa suspension était due, à ce qu'il avait frappé un de ses adversaires, membre de l'équipe de Regina, finaliste de cette année-là. Ceci fut regardé comme le moins sportif de tous les gestes. "Tellier doit être puni", a déclaré le gouverneur de l'U.C.R. Il l'a été en effet puisqu'il fut banni du sport qu'il aimait le plus, pendant les deux dernières années. Beaucoup de commentaires avaient suivi cette suspension, car on ne savait pas au juste si, Tellier avait été excité ou enervé par quelques manœuvres de son adversaire. Depuis Tellier a donné son sang pour sauver la vie de son camarade Andy Ritchie de Toronto. Et s'il y a un geste qui peut dénoter un esprit sportif, loyal et humain c'est bien celui-ci. Cet acte lui permet d'espérer d'être réinstallé par l'U.C.R. même s'il ne veut plus jouer au rugby.

Sa réinstallation n'a pas été décidée officiellement mais la dernière assemblée de l'Union Interprovinciale de Football qui a été tenue à Ottawa, a démontré que tous les clubs de l'Union étaient pour la réinstallation de Tellier avant la prochaine saison. Peut-être Tellier a-t-il un caractère un peu difficile à contrôler, mais il est tout de même un des plus efficaces et des plus loyaux joueurs de rugby du Canada. L'Union Interprovinciale demandera prochainement la réinstallation de Tellier à l'Union Canadienne de Rugby.

Au diable le couvre-feu, quand on assiste à un match de lutte!

Los Angeles, 25. (P.A.) — "Vous vous battez tant que vous voulez..." C'est ce que devait chanter les commissaires de l'athlétisme en Californie, quand ce soir la foule les a forcés à laisser un combat se continuer après 11 h. 15, l'heure du "couvre-feu" sportif.

LUTTE A VERDUN

Voici le programme de lutte organisé par le promoteur Emile Lauzon, pour ce soir. Ce programme sera présenté à la salle Legion Hall, 4538 avenue Verdun. Préliminaires: 20 minutes ou une chute: Armand Colas vs Ernie Lelièvre; 50 minutes ou une chute: Eddie Duham vs Anthime Turcotte; semi-finale: Alex Tesdack vs Albert Quillard; finale: 2 dans 3 à finir: Rod Bell vs Romeo Masse.

Ne permettez pas que des lampes usagées gâtent la réception de votre Radio REMPLACEZ les défectueuses par les véritables RADIOTRONS MARCONI RVC

Poids des inscrits au Grand National

Liverpool, Ang., 25. Les commentateurs sur la plus grande course de chevaux au monde, le Grand National, qui sera disputé le 23 mars prochain, ont eu un regain d'intensité, aujourd'hui, par la publication des charges que les différents concurrents porteront.

Gregalach, un fils de 11 ans, issu de My Prince par Ste Germaine, la propriété de Mde. Gemmels, portera la plus forte charge, soit un poids de 175 livres. Depuis deux fois qu'il participe à cet événement annuel, c'est ce cheval qui a toujours les plus fortes charges.

Voici les charges que porteront les inscrits suivants:

Gregalach 175, Thomond 117, Golden Miller, Chango, Millionaire 11 et Briens 170; Grakie 169; Hadjar 166; Heartbreak Hill 162; Roddy Cash, Remo, Thrumster, Coolinoh, et Parson's Well 162; Forbs et Jack O'Day 161; Dela-neige et Alpine Hut 160; Southern Hero, Buck Willow et Thersa 159; Inverse, Really True, et coup de Chapeau 158; Flam-bent 157; Prince Marlo, Rich-borough et Destiny Boy 156; Pelorus Jack, Lewes et Sorley Boy 155; Glen Hazel et Milk Punch 154; Trocadero, Uncle Batt et Long Eagle 153; Half Alesep, Egremont, Irish Knight 151 et Slater 152; Prince Cherry 151; Libourg, Merriment IV, Francellino et Le Filis de La Lune 150; Annandale 149; Kilbuck 148.

Les inscrits AGUA CALIENTE

Première course, 4000 à réclamer, 2 ans, 3 furlongs. — 1er Mike 104, 2e Mike 104, 3e Mike 104, 4e Mike 104, 5e Mike 104, 6e Mike 104, 7e Mike 104, 8e Mike 104, 9e Mike 104, 10e Mike 104, 11e Mike 104, 12e Mike 104, 13e Mike 104, 14e Mike 104, 15e Mike 104, 16e Mike 104, 17e Mike 104, 18e Mike 104, 19e Mike 104, 20e Mike 104, 21e Mike 104, 22e Mike 104, 23e Mike 104, 24e Mike 104, 25e Mike 104, 26e Mike 104, 27e Mike 104, 28e Mike 104, 29e Mike 104, 30e Mike 104, 31e Mike 104, 32e Mike 104, 33e Mike 104, 34e Mike 104, 35e Mike 104, 36e Mike 104, 37e Mike 104, 38e Mike 104, 39e Mike 104, 40e Mike 104, 41e Mike 104, 42e Mike 104, 43e Mike 104, 44e Mike 104, 45e Mike 104, 46e Mike 104, 47e Mike 104, 48e Mike 104, 49e Mike 104, 50e Mike 104, 51e Mike 104, 52e Mike 104, 53e Mike 104, 54e Mike 104, 55e Mike 104, 56e Mike 104, 57e Mike 104, 58e Mike 104, 59e Mike 104, 60e Mike 104, 61e Mike 104, 62e Mike 104, 63e Mike 104, 64e Mike 104, 65e Mike 104, 66e Mike 104, 67e Mike 104, 68e Mike 104, 69e Mike 104, 70e Mike 104, 71e Mike 104, 72e Mike 104, 73e Mike 104, 74e Mike 104, 75e Mike 104, 76e Mike 104, 77e Mike 104, 78e Mike 104, 79e Mike 104, 80e Mike 104, 81e Mike 104, 82e Mike 104, 83e Mike 104, 84e Mike 104, 85e Mike 104, 86e Mike 104, 87e Mike 104, 88e Mike 104, 89e Mike 104, 90e Mike 104, 91e Mike 104, 92e Mike 104, 93e Mike 104, 94e Mike 104, 95e Mike 104, 96e Mike 104, 97e Mike 104, 98e Mike 104, 99e Mike 104, 100e Mike 104, 101e Mike 104, 102e Mike 104, 103e Mike 104, 104e Mike 104, 105e Mike 104, 106e Mike 104, 107e Mike 104, 108e Mike 104, 109e Mike 104, 110e Mike 104, 111e Mike 104, 112e Mike 104, 113e Mike 104, 114e Mike 104, 115e Mike 104, 116e Mike 104, 117e Mike 104, 118e Mike 104, 119e Mike 104, 120e Mike 104, 121e Mike 104, 122e Mike 104, 123e Mike 104, 124e Mike 104, 125e Mike 104, 126e Mike 104, 127e Mike 104, 128e Mike 104, 129e Mike 104, 130e Mike 104, 131e Mike 104, 132e Mike 104, 133e Mike 104, 134e Mike 104, 135e Mike 104, 136e Mike 104, 137e Mike 104, 138e Mike 104, 139e Mike 104, 140e Mike 104, 141e Mike 104, 142e Mike 104, 143e Mike 104, 144e Mike 104, 145e Mike 104, 146e Mike 104, 147e Mike 104, 148e Mike 104, 149e Mike 104, 150e Mike 104, 151e Mike 104, 152e Mike 104, 153e Mike 104, 154e Mike 104, 155e Mike 104, 156e Mike 104, 157e Mike 104, 158e Mike 104, 159e Mike 104, 160e Mike 104, 161e Mike 104, 162e Mike 104, 163e Mike 104, 164e Mike 104, 165e Mike 104, 166e Mike 104, 167e Mike 104, 168e Mike 104, 169e Mike 104, 170e Mike 104, 171e Mike 104, 172e Mike 104, 173e Mike 104, 174e Mike 104, 175e Mike 104, 176e Mike 104, 177e Mike 104, 178e Mike 104, 179e Mike 104, 180e Mike 104, 181e Mike 104, 182e Mike 104, 183e Mike 104, 184e Mike 104, 185e Mike 104, 186e Mike 104, 187e Mike 104, 188e Mike 104, 189e Mike 104, 190e Mike 104, 191e Mike 104, 192e Mike 104, 193e Mike 104, 194e Mike 104, 195e Mike 104, 196e Mike 104, 197e Mike 104, 198e Mike 104, 199e Mike 104, 200e Mike 104, 201e Mike 104, 202e Mike 104, 203e Mike 104, 204e Mike 104, 205e Mike 104, 206e Mike 104, 207e Mike 104, 208e Mike 104, 209e Mike 104, 210e Mike 104, 211e Mike 104, 212e Mike 104, 213e Mike 104, 214e Mike 104, 215e Mike 104, 216e Mike 104, 217e Mike 104, 218e Mike 104, 219e Mike 104, 220e Mike 104, 221e Mike 104, 222e Mike 104, 223e Mike 104, 224e Mike 104, 225e Mike 104, 226e Mike 104, 227e Mike 104, 228e Mike 104, 229e Mike 104, 230e Mike 104, 231e Mike 104, 232e Mike 104, 233e Mike 104, 234e Mike 104, 235e Mike 104, 236e Mike 104, 237e Mike 104, 238e Mike 104, 239e Mike 104, 240e Mike 104, 241e Mike 104, 242e Mike 104, 243e Mike 104, 244e Mike 104, 245e Mike 104, 246e Mike 104, 247e Mike 104, 248e Mike 104, 249e Mike 104, 250e Mike 104, 251e Mike 104, 252e Mike 104, 253e Mike 104, 254e Mike 104, 255e Mike 104, 256e Mike 104, 257e Mike 104, 258e Mike 104, 259e Mike 104, 260e Mike 104, 261e Mike 104, 262e Mike 104, 263e Mike 104, 264e Mike 104, 265e Mike 104, 266e Mike 104, 267e Mike 104, 268e Mike 104, 269e Mike 104, 270e Mike 104, 271e Mike 104, 272e Mike 104, 273e Mike 104, 274e Mike 104, 275e Mike 104, 276e Mike 104, 277e Mike 104, 278e Mike 104, 279e Mike 104, 280e Mike 104, 281e Mike 104, 282e Mike 104, 283e Mike 104, 284e Mike 104, 285e Mike 104, 286e Mike 104, 287e Mike 104, 288e Mike 104, 289e Mike 104, 290e Mike 104, 291e Mike 104, 292e Mike 104, 293e Mike 104, 294e Mike 104, 295e Mike 104, 296e Mike 104, 297e Mike 104, 298e Mike 104, 299e Mike 104, 300e Mike 104, 301e Mike 104, 302e Mike 104, 303e Mike 104, 304e Mike 104, 305e Mike 104, 306e Mike 104, 307e Mike 104, 308e Mike 104, 309e Mike 104, 310e Mike 104, 311e Mike 104, 312e Mike 104, 313e Mike 104, 314e Mike 104, 315e Mike 104, 316e Mike 104, 317e Mike 104, 318e Mike 104, 319e Mike 104, 320e Mike 104, 321e Mike 104, 322e Mike 104, 323e Mike 104, 324e Mike 104, 325e Mike 104, 326e Mike 104, 327e Mike 104, 328e Mike 104, 329e Mike 104, 330e Mike 104, 331e Mike 104, 332e Mike 104, 333e Mike 104, 334e Mike 104, 335e Mike 104, 336e Mike 104, 337e Mike 104, 338e Mike 104, 339e Mike 104, 340e Mike 104, 341e Mike 104, 342e Mike 104, 343e Mike 104, 344e Mike 104, 345e Mike 104, 346e Mike 104, 347e Mike 104, 348e Mike 104, 349e Mike 104, 350e Mike 104, 351e Mike 104, 352e Mike 104, 353e Mike 104, 354e Mike 104, 355e Mike 104, 356e Mike 104, 357e Mike 104, 358e Mike 104, 359e Mike 104, 360e Mike 104, 361e Mike 104, 362e Mike 104, 363e Mike 104, 364e Mike 104, 365e Mike 104, 366e Mike 104, 367e Mike 104, 368e Mike 104, 369e Mike 104, 370e Mike 104, 371e Mike 104, 372e Mike 104, 373e Mike 104, 374e Mike 104, 375e Mike 104, 376e Mike 104, 377e Mike 104, 378e Mike 104, 379e Mike 104, 380e Mike 104, 381e Mike 104, 382e Mike 104, 383e Mike 104, 384e Mike 104, 385e Mike 104, 386e Mike 104, 387e Mike 104, 388e Mike 104, 389e Mike 104, 390e Mike 104, 391e Mike 104, 392e Mike 104, 393e Mike 104, 394e Mike 104, 395e Mike 104, 396e Mike 104, 397e Mike 104, 398e Mike 104, 399e Mike 104, 400e Mike 104, 401e Mike 104, 402e Mike 104, 403e Mike 104, 404e Mike 104, 405e Mike 104, 406e Mike 104, 407e Mike 104, 408e Mike 104, 409e Mike 104, 410e Mike 104, 411e Mike 104, 412e Mike 104, 413e Mike 104, 414e Mike 104, 415e Mike 104, 416e Mike 104, 417e Mike 104, 418e Mike 104, 419e Mike 104, 420e Mike 104, 421e Mike 104, 422e Mike 104, 423e Mike 104, 424e Mike 104, 425e Mike 104, 426e Mike 104, 427e Mike 104, 428e Mike 104, 429e Mike 104, 430e Mike 104, 431e Mike 104, 432e Mike 104, 433e Mike 104, 434e Mike 104, 435e Mike 104, 436e Mike 104, 437e Mike 104, 438e Mike 104, 439e Mike 104, 440e Mike 104, 441e Mike 104, 442e Mike 104, 443e Mike 104, 444e Mike 104, 445e Mike 104, 446e Mike 104, 447e Mike 104, 448e Mike 104, 449e Mike 104, 450e Mike 104, 451e Mike 104, 452e Mike 104, 453e Mike 104, 454e Mike 104, 455e Mike 104, 456e Mike 104, 457e Mike 104, 458e Mike 104, 459e Mike 104, 460e Mike 104, 461e Mike 104, 462e Mike 104, 463e Mike 104, 464e Mike 104, 465e Mike 104, 466e Mike 104, 467e Mike 104, 468e Mike 104, 469e Mike 104, 470e Mike 104, 471e Mike 104, 472e Mike 104, 473e Mike 104, 474e Mike 104, 475e Mike 104, 476e Mike 104, 477e Mike 104, 478e Mike 104, 479e Mike 104, 480e Mike 104, 481e Mike 104, 482e Mike 104, 483e Mike 104, 484e Mike 104, 485e Mike 104, 486e Mike 104, 487e Mike 104, 488e Mike 104, 489e Mike 104, 490e Mike 104, 491e Mike 104, 492e Mike 104, 493e Mike 104, 494e Mike 104, 495e Mike 104, 496e Mike 104, 497e Mike 104, 498e Mike 104, 499e Mike 104, 500e Mike 104, 501e Mike 104, 502e Mike 104, 503e Mike 104, 504e Mike 104, 505e Mike 104, 506e Mike 104, 507e Mike 104, 508e Mike 104, 509e Mike 104, 510e Mike 104, 511e Mike 104, 512e Mike 104, 513e Mike 104, 514e Mike 104, 515e Mike 104, 516e Mike 104, 517e Mike 104, 518e Mike 104, 519e Mike 104, 520e Mike 104, 521e Mike 104, 522e Mike 104, 523e Mike 104, 524e Mike 104, 525e Mike 104, 526e Mike 104, 527e Mike 104, 528e Mike 104, 529e Mike 104, 530e Mike 104, 531e Mike 104, 532e Mike 104, 533e Mike 104, 534e Mike 104, 535e Mike 104, 536e Mike 104, 537e Mike 104, 538e Mike 104, 539e Mike 104, 540e Mike 104, 541e Mike 104, 542e Mike 104, 543e Mike 104, 544e Mike 104, 545e Mike 104, 546e Mike 104, 547e Mike 104, 548e Mike 104, 549e Mike 104, 550e Mike 104, 551e Mike 104, 552e Mike 104, 553e Mike 104, 554e Mike 104, 555e Mike 104, 556e Mike 104, 557e Mike 104, 558e Mike 104, 559e Mike 104, 560e Mike 104, 561e Mike 104, 562e Mike 104, 563e Mike 104, 564e Mike 104, 565e Mike 104, 566e Mike 104, 567e Mike 104, 568e Mike 104, 569e Mike 104, 570e Mike 104, 571e Mike 104, 572e Mike 104, 573e Mike 104, 574e Mike 104, 575e Mike 104, 576e Mike 104, 577e Mike 104, 578e Mike 104, 579e Mike 104, 580e Mike 104, 581e Mike 104, 582e Mike 104, 583e Mike 104, 584e Mike 104, 585e Mike 104, 586e Mike 104, 587e Mike 104, 588e Mike 104, 589e Mike 104, 590e Mike 104, 591e Mike 104, 592e Mike 104, 593e Mike 104, 594e Mike 104, 595e Mike 104, 596e Mike 104, 597e Mike 104, 598e Mike 104, 599e Mike 104, 600e Mike 104, 601e Mike 104, 602e Mike 104, 603e Mike 104, 604e Mike 104, 605e Mike 104, 606e Mike 104, 607e Mike 104, 608e Mike 104, 609e Mike 104, 610e Mike 104, 611e Mike 104, 612e Mike 104, 613e Mike 104, 614e Mike 104, 615e Mike 104, 616e Mike 104, 617e Mike 104, 618e Mike 104, 619e Mike 104, 620e Mike 104, 621e Mike 104, 622e Mike 104, 623e Mike 104, 624e Mike 104, 625e Mike 104, 626e Mike 104, 627e Mike 104, 628e Mike 104, 629e Mike 104, 630e Mike 104, 631e Mike 104, 632e Mike 104, 633e Mike 104, 634e Mike 104, 635e Mike 104, 636e Mike 104, 637e Mike 104, 638e Mike 104, 639e Mike 104, 640e Mike 104, 641e Mike 104, 642e Mike 104, 643e Mike 104, 644e Mike 104, 645e Mike 104, 646e Mike 104, 647e Mike 104, 648e Mike 104, 649e Mike 104, 650e Mike 104, 651e Mike 104, 652e Mike 104, 653e Mike 104, 654e Mike 104, 655e Mike 104, 656e Mike 104, 657e Mike 104, 658e Mike 104, 659e Mike 104, 660e Mike 104, 661e Mike 104, 662e Mike 104, 663e Mike 104, 664e Mike 104, 665e Mike 104, 666e Mike 104, 667e Mike 104, 668e Mike 104, 669e Mike 104, 670e Mike 104, 67

Terrorisme nazi en Autriche désavoué par l'Allemagne

Goering fait nier par son journal un pareil état de choses.

A la S.D.N.

Berlin, 25. (P.A.) — "L'Allemagne officielle n'a jamais rien tenté contre la souveraineté de l'Autriche, disait aujourd'hui, en éditorial, la *National Zeitung*, journal du ministre fédéral Goering. Ceci constitue la réponse allemande aux récentes plaintes que l'Autriche a faites au sujet des activités nazis en territoire autrichien. "Il est évident, ajoute ce journal, que les Allemands d'Autriche se solidarisent avec le mouvement national-socialiste dans leur lutte contre le régime Dollfuss, mais ceci n'a rien à faire avec le gouvernement et il n'y a pas la-dessus de quoi justifier un appel à la Société des Nations. Il ne s'agit même pas d'un cas de dispute entre nations puisqu'il n'y a qu'une nation allemande dont l'Autriche est une partie."

Les journaux autrichiens demandent au chancelier Dollfuss d'intervenir pour son pays auprès de la S.D.N. afin de forcer l'Allemagne à garantir l'indépendance de l'Autriche et d'arrêter le terrorisme de ses légions nazies sur les frontières principales.

L'affaire Bremer reste mystérieuse

Un message anonyme est reçu par un ami de la famille.

Saint-Paul, 25. (P.A.) — La police n'a toujours pas de renseignements bien précis sur le sort de E. G. Bremer, le jeune banquier de St. Paul, enlevé la semaine dernière par des inconnus qui réclamaient maintenant un rançon de \$200,000 pour sa mise en liberté. Une note anonyme écrite au crayon a été reçue par un ami de la famille Bremer mais la police n'est pas sûre si cette note, qui pressait la famille de remettre le rançon, vient bien des ravisseurs ou si elle n'est pas simplement l'envoi d'un fustige.

Deux femmes se sont également présentées, après une semaine de silence, pour annoncer qu'elles furent témoins de l'enlèvement. Elles prétendent avoir vu Bremer se débattre dans son auto entre les mains de ses agresseurs. La police, encore une fois, n'a pas voulu donner plus de détails sur ce témoignage.

Gravement blessé dans une collision

M. Louis Morand, âgé de 41 ans, domicilié à 10723, rue Saint-Urbain, a été grièvement blessé à la tête, hier soir, au cours d'une collision survenue boulevard Saint-Laurent, près de la rue Villeneuve, entre son auto et celle du sergent détective René Hamel. Il a été admis à l'hôpital Saint-Luc. Mme Hamel, qui accompagnait son mari, a subi un choc nerveux, mais son transport à l'hôpital n'a pas été jugé nécessaire. L'état de M. Morand est jugé plutôt grave.

LE PARI DOUBLE

A Agua Caliente: Flying Watch et Ina Dreamer rapportent \$37.00.
A Hialeah Park: Abner rapporte \$92.40.
A Fair Grounds: Clang et Seths Baillet D. rapportent \$8.00.

Shiver signe son contrat avec Détroit

Athens, Georgia, 25. (P.A.) — Ivey M. "Chick" Shiver, instructeur de football pendant les mois d'hiver à l'université de Georgia, déclare aujourd'hui qu'il a signé son contrat avec l'équipe de baseball de Détroit, les Tigers. Shiver, ancienne "étincelle" du football, joue le baseball comme professionnel depuis 1929. Il part le 15 mars pour le camp d'entraînement des Tigers, à Lakeland (Floride).

Klaveren bat Rafferty

New York, 25. — Bep Van Klaveren, boxeur poids welter de Hollande, a été victorieux sur Phil Rafferty de New York dans un combat de dix rounds, dans le Broadway Arena, ce soir. Klaveren a gagné par décision. Il n'y eut pas de chute.

Le Boucherville gagne

Dimanche dernier, le club Boucherville de l'Association Provinciale allait rencontrer le club Sorel et faisait subir à ce dernier son plus humiliant échec depuis trois ans. Le gardien de buts Laporte s'est tout particulièrement distingué en bloquant presque tous les lancers qui venaient dans sa direction.

COCHRANE SE REMET TOUT ENTIER AU JEU

Détroit, 25. — Le gérant des Tigers de la Ligue Internationale de base-ball, Mickey Cochrane, vient de terminer comme il dit sa "saison de banquets". Il a prononcé vingt-quatre discours d'après-dîner et chaque fois il aurait mieux joué deux joutes de baseball. Il rencontre ses lanceurs dès le début de mars.

Ne permettez pas que des lampes usagées gâtent la réception de votre Radio. REMPLACEZ les déficientes par les véritables **RADIOTRONS MARCONI RVC**

A L'IMPERIAL

"Montréal en Folie"

Un public nombreux et élégant assiste à la première de ce spectacle

Si l'éclat et la diversité des costumes, la richesse des éclairages, la fréquence des changements de décors, le nombre des personnages en scène peuvent suffire à faire une revue, "Montréal en Folie" en est une, réellement. Ce spectacle ne manque pas en effet d'un certain déploiement extérieur qui prouve que l'on a vu grand et que l'on a voulu faire beau. Il y a un choré de ballet composé de douze ou de dix-huit danseuses (je n'ai pas compté) un orchestre (non excellent, du moins adroitement dirigé et d'autres choses encore qui manquaient aux spectacles du même genre que nous avons vus récemment.

Il semble toutefois que l'effort des organisateurs se soit porté plus particulièrement sur le côté extérieur du spectacle, au détriment de quelques détails auxquels à tort peut-être, les auteurs de revue donnent généralement de l'importance. Par exemple il est louable d'avoir des chanteurs et de les revêtir de costumes brillants, il n'est pas mauvais peut-être d'exiger d'eux qu'ils aient de la voix et qu'ils sachent chanter en mesure. Il est sans doute recommandable de placer chaque sketch dans son décor approprié. Mais y aurait-il inconvénient grave à ce qu'on ait mis un peu d'esprit, si peu soit-il? Nous savons bien que le cinéma américain et les spectacles dits de "vaudeville" nous ont appris que le grand public actuel se contente joyeusement de plaisanteries pauvres et de calembours usés. Le public des revues va-t-il s'en contenter aussi?

Mais nous avons tort sans doute et nous sommes trop exigeants. Nous dirons donc qu'à part les chanteurs (une exception pour Miles Germaine Groux et Lucie Mitchell) à part un certain nombre de sketches (deux ou trois n'étaient pas mauvais) et à part un certain nombre de petites choses, la revue "Montréal en Folie" était un spectacle parfait.

Sans doute plaira-t-elle à beaucoup de gens et leur fera-t-elle passer une soirée agréable en dépit des défauts que nous nous sommes permis de signaler. Pour avoir été conçu et monté un peu rapidement un spectacle n'en garde pas moins des qualités de divertissements que la grande partie du public appréciera et il est probable qu'en dépit des objections de technique que l'on peut faire "Montréal en Folie" aura une carrière heureuse. La salle Arivert est venue hier à l'Imperial assister à sa première. Elle semblait en tout cas l'indiquer, par son nombre autant que par son élégance.

La revue s'ouvre par une petite allusion de M. Paul Gagner qui ajoute ainsi, sans s'en douter, un sketch de plus à sa revue. Puis paraît M. Léon Brunet qui le programme nous signale comme ténor, ce qu'il nous a été à peu près impossible de vérifier. Ce prélude se termine par l'entrée du corps de ballet Sheller dont les jolies costumes sont fort admirés.

Le premier sketch se passe au Paradis. Il y a Saint Pierre (M. Georges Bouvier) une soubrette (Mlle Laurette Fournier) puis Gandhi, remarquablement personnifié par M. Gérard Delage. Arrivent ensuite M. R. B. Bonnet (M. Honoré David) et M. Tachereau (Paul Guévremont) qui sont morts le même jour et qui viennent chercher la récompense de leurs services. Arrive aussi un commis-voyageur (M. A. Amireault) et le professeur Picard qui l'on ne reconnaît pas sans son ballon. La scène se termine par l'arrivée de Maurice Chevalier avec son chapeau canotier et une voiture de bébé.

Ce sketch est intitulé: "S'ils croient tous". Le suivant qui se déroule chez un peintre du nom de Napoléon Ladoire nous a sans doute une signification. Elle nous a échappé. C'est un mélange de querelles de manières, de crises de jalousie, de danses macabres. Il n'y eut pas de mauvais qu'on nous l'expliquait avant de nous le montrer.

Le numéro suivant, intitulé: "Raidomachie" est sans contredit le meilleur de la revue et celui où le public s'est le plus amusé (ces deux phénomènes se produisent quelquefois simultanément). La scène se déroule chez M. Thomas Meilleur, de la "Commission bâtarde" de la Radio, il voit apparaître successivement M. Jules Tasse, du bon Parler Français, M. Robert Ronquette, poète radiophonique, Mlle Camille Béard du Théâtre des Petites et Sir Harry Rotondal, un des rois de la radio. Les personnages sont assez bien caricaturés. La satire transparente n'a d'ailleurs rien de méchant.

La seconde partie s'ouvre par une personification amusante de Josephine Baker par Gérard Delage et se continue par "la Fuite en Égypte" où l'on voit l'honorable Lafite trahissant avec M. Jolifou sous les yeux convergents du Sphinx, d'Agnes McTall et de Jean Boucheux. M. Alfred Amireault, dans l'honorable Lafite a approché d'assez près son honorable moi.

U. autre sketch se déroule dans les coulisses du Stella. Il se nomme "A Mae West rien de Nouveau". On y voit M. Henri le Tronc d'Al faire à Marlene Dietrich (Mlle Lucie Mitchell) et à Mae West (Mlle Germaine Giroux) les honneurs de la scène de notre théâtre de comédie, en compagnie de Mlle Liane Garsenn (Mlle Laurette Fournier) costumée en employée de chemin de fer et tenant en laisse une locomotive (avez-vous reconnu un acte de "Stella-tu l'auras")

M. Gérard Delage personnifie fort bien l'auteur de revue. S'il lui manque un peu le physique du rôle, sa voix, en revanche, est plus près de la vérité et l'on peut fort bien croire un instant, à condition de fermer les yeux, que l'on se trouve transporté dans la salle du théâtre Stella une semaine de revue. Mlle Germaine Giroux a à peu près tout ce qu'il faut pour faire une Mae West frappante; encore faut-il, comme elle le dit elle-même, savoir en user. Par contre, nous nous sommes demandé pourquoi Mlle Mitchell avait donné à Marlene Dietrich, artiste allemande, un accent anglais. M. Gérard Cournoyer n'est pas mal en Fred Rains.

Un sketch sur Henry Ford et un autre sur un scénario se passe chez Maxime, à Paris, terminant la revue de Montréal en Folie. Comme on le voit, on nous a conduit un peu partout et même à Montréal. C'est un long voyage.

Une épidémie de peste serait la suite du séisme aux Indes

Des centaines de cadavres demeurent pris sous les débris en plusieurs endroits.

Odeur épouvantable

Le choléra éclate dans un champ de réfugiés près de la ville de Monghyr.

Plantations dévastées

Calcutta, 25. (P.A.) — On croit que le nombre des morts dues au récent tremblement de terre sera définitivement fixé à 6,000 tandis que les dommages matériels s'élèveront à plusieurs millions de dollars. Les provinces de Nepal, Bihar et Orissa ont été particulièrement affectées. Les travaux de recherche se poursuivent sous des conditions fort désavantageuses.

En certains endroits, des centaines de cadavres demeurent ensevelis sous les débris et l'on craint fort une épidémie de peste. Les villes de Muzaffarnagar et de Monghyr dégagent une odeur de corruption épouvantable et tous les survivants ont fui les environs. Seuls des radeaux survolent la scène lamentable.

Le choléra a éclaté dans un camp de réfugiés près de Monghyr et l'on fait tous les efforts possibles pour enrayer cette épidémie. Tous les cadavres retrouvés sont immédiatement brûlés ou jetés dans la rivière.

Les plantations de sucre ont été dévastées par le séisme, les ravages s'étendent sur 200,000 acres carrés. Deux filles du maharajah de Nepal ont été tuées alors qu'une partie du palais de leur père fut détruit par les secousses sismiques.

Ce qu'a accompli le comité du blé

Les producteurs de blé bénéficieront des activités du comité international.

Londres, 25. (P.A.) — On dit à Londres que les producteurs de blé bénéficieront des activités du comité international permanent chargé d'étudier le problème de la production et de la distribution du blé.

Le comité est investi par les 21 nations, signataires du traité du blé, de l'autorité nécessaire pour mettre en vigueur les stipulations de ce traité et de suggérer les mesures pouvant améliorer la situation des marchés mondiaux.

En particulier, la mise en vigueur de l'article réduisant les emblavures et les exportations durant l'année sera un accomplissement remarquable du comité, et devrait aider les producteurs de blé.

Les créanciers de l'Allemagne protestent

Berlin, 25. (P.A.) — Devant l'opposition active de ses créanciers, et craignant des représailles, le gouvernement allemand songe à augmenter le chiffre des paiements sur les intérêts et les amortissements qui peuvent être transférés à l'étranger. Cette décision a été prise à la suite d'une assemblée des créanciers et des représentants de la Reichsbank.

Les banquiers anglais et américains se sont opposés à la réduction de 50 à 30 p.c. des paiements à l'extérieur faite en vue d'obliger les pays étrangers à acheter davantage en Allemagne. La Hollande et la Suisse ont obtenu que leur pourcentage d'intérêts transférables fut augmenté, en compensation d'avantages économiques concédés à l'Allemagne.

M. Jules Massé à Berthierville

Le président général de la Société du Bon Parler français ouvrira au collège de Berthierville, le 27 au soir, un mois du bon parler français, par une conférence publique sur la Langue Française.

M. Paul Fournault, de l'École Normale Jacques-Cartier, portera également la parole. Il y aura fanfare, chant, déclamations par les élèves du collège. La conférence est sous le distingué patronage de M. le maire Théodore Gervais, élu dernièrement par acclamation. Le Collège lui offrira cette occasion ses plus respectueux hommages.

L'enquête sur les prisons dans l'état de New-York

New-York, 25. (P.A.) — Le nouveau commissaire A. H. MacCormick chargé de conduire une enquête sur la situation des prisonniers dans l'état de New-York a fait cesser toutes communications inutiles avec les pénitenciers et a ordonné que tous les repris de justice soient traités de la même façon. L'enquête se continue et les révélations sont très intéressantes.

WEYGAND INVITE A TRAMER UN...

(Suite de la première)

révélés. Ses capacités sont hors de pair et sa popularité est très grande. Il est probablement la seule personne capable d'entraîner l'armée derrière lui, s'il le voulait, et même d'entraîner une grande partie de la population. Mais le général s'est toujours abstenu de faire de la politique militante et son refus n'a rien eu de surprenant.

L'émotion est très grande à Paris, où depuis quelque temps, on n'entend parler que de prochaine révolution fasciste ou peut-être aussi royaliste.

agréable parfois mais que l'on voudrait plus rapide. Il est vrai qu'il y a tant de gens que nous connaissons à bord du train qu'on le fait volontiers jusqu'au bout.

Pierre WANNER.

Dangereux bandits capturés par la police

Tucson, Arizona, 25. (P.A.) — John Dillinger, chef d'une bande de criminels de l'Indiana, est tombé dans un piège de la police ce soir. Il était accompagné d'une femme qui a été amenée au poste avec lui. Dillinger était armé mais n'a pas offert de résistance aux policiers qui l'arrêteront.

Le chef de bande a été capturé presque au même temps que trois de ses principaux lieutenants, Charles Mackley, Russell Clark et Harry Pierpont, et deux autres femmes. Sept personnes en tout sont donc tombées dans les filets de la justice.

Qui nommera-t-on à la Cour supérieure

Noms suggérés pour le remplacement des juges P.-G. Martineau et Arthur Brossard.

La disparition subite et presque simultanée des honorables juges Paul-G. Martineau et Arthur Brossard, crée deux vacances à la Cour supérieure. On rappellera, à cet effet, que le juge Martineau fut nommé en 1907 pour représenter le district judiciaire et rural de Saint-Hyacinthe. Or, un groupe d'avocats des régions rurales telles que Joliette, Terrebonne, Ivesville, Beauharnois, St-Hyacinthe, Richelieu, Hull et Montcalm, tous compris dans la circonscription judiciaire de Montréal veulent qu'un des leurs soit nommé pour remplacer M. Martineau. D'après un renseignement obtenu de source autorisée, hier, il apparaît que ces avocats exercent actuellement une forte pression auprès du gouvernement fédéral dans leur intérêt.

À l'époque où M. Martineau fut nommé, il y avait un juge pour chacun de ces districts. Le dernier qui fut nommé pour les représenter fut le juge Jean-J. Denis, de Joliette.

Les deux vacances à la Cour supérieure rappellent au barreau rural cette ancienne coutume et il suggère pour le remplacement de M. Martineau, qu'on choisisse entre M. Joseph Sylvestre, de Joliette, ancien député de Montcalm au parlement provincial et M. Alex Guibault, de Joliette également.

Quant au remplacement du juge Arthur Brossard dont la nomination a été faite pour représenter Montréal, les noms les plus en vogue actuellement sont ceux de huit avocats, tous conseillers du Roi: MM. Alfred Forrest, J.-C. Lamotte, Tancrède Fortin, Antoine Fortin, Jean Fautoux, J.-A. Beaulieu et A.-P. Dorais.

Les gardes-malades de Sainte-Anne-de-Bellevue

Hier soir avait lieu à la salle de l'hôtel de ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'assemblée annuelle de l'Ordre Victoria. Passant en revue les activités de l'année, Mme Maw, la vice-présidente, déclara que l'œuvre avait été étendue, de façon à couvrir désormais l'immunisation contre la diphtérie, avec le concours financier des conseils municipaux de Sainte-Anne et de Senneville. Parlant de la campagne en faveur de l'immunisation, garde Gareaux fit rapport qu'au cours de l'année 1933, les médecins avaient donné en tout 1328 injections de sérum, immunisant ainsi 427 enfants contre les atteintes de la diphtérie. Mlle Gareaux mentionna aussi qu'elle avait fait 264 visites à de futures mères et avait assisté à 50 accouchements. Ces accomplissements sont considérés comme vraiment remarquables.

Après la lecture des divers rapports eurent lieu les élections pour l'année courante. Mme J. A. Guenette fut élue présidente honoraire de la succursale, tandis que Mme J. M. Gibbon était élue présidente; Mme W. A. Maw, vice-présidente; M. J. H. Currie, secrétaire; M. Paul Leduc, trésorier.

Les nouveaux officiers des vétérans français

A leur assemblée générale du 21 janvier qu'honorait de sa présence M. René Turck, consul général de France et président d'honneur de la Société, les Vétérans Français de la Grande Guerre ont élu leur nouveau Conseil d'Administration pour l'année 1934. Les élections ont donné les résultats suivants: président, Paul Leconte; premier vice-président, Justin Durand; deuxième vice-président, Léon Michon; secrétaire, René Cailaud; trésorier, Alfred Beulencie; conseillers, Charles Colonnier, Henri Delcœur, Charles Piretti, Augustin Puech; censeurs, Robert Alaterre, Charles Dubail; censeur suppléant, Vincent Martenon.

Résolutions de sympathie

L'exécutif du Cercle des Avocats de Montréal a tenu deux réunions d'urgence, les 19 et 20 janvier pour adopter deux résolutions de sympathie, la première à l'adresse de Mme Arthur Brossard à l'occasion du décès de l'hon. juge Arthur Brossard, la seconde à l'adresse de M. Paul Martineau, à l'occasion de la mort de l'hon. juge Paul Martineau. Copie de ces résolutions a été adressée à l'hon. juge-en-chef R. A. E. Greenshield et à la presse.

Au procès des 4 "gangsters"

Chicago, 25. (P.A.) — L'agent de police qui appréhenda Roger Touhy et trois de ses "gangsters" a témoigné au procès des quatre accusés de l'enlèvement de John Factor. La jeune femme de Factor a aussi témoigné. L'état d'Illinois demande la peine de mort pour les quatre ravisseurs.

La France ferait de la propagande en pays étranger

Un député suggère que ce service soit fait par des journalistes compétents.

Presse, cinéma, radio

Paris, 25. (P.A.) — Le député Adrien Darcie a recommandé aujourd'hui, à la Chambre des députés, l'établissement d'un système de propagande française à l'étranger afin d'éclairer l'opinion et combattre en même temps les désastreux effets de l'influence allemande. Des journalistes français seraient chargés de cette propagande et encore "faudrait-il des journalistes parfaitement au courant des pays où ils seront envoyés et sachant les langues de ces pays", déclara M. Darcie.

La mission de ces journalistes serait d'établir un contact avec leurs collègues étrangers afin de leur fournir de meilleures informations sur la politique française. Ils devront faire leur possible pour faire circuler dans la presse étrangère les idées qu'ils auront ordre de répandre.

M. Darcie parla de l'élaboration du plan d'un conseil supérieur de l'information nationale dont les fonctions seraient d'envoyer des conférenciers et des journalistes à l'étranger, en même temps que de maintenir des agents actifs dans divers pays. Il critiqua la dépense folle de plusieurs millions de francs par le ministère des Affaires étrangères et plusieurs autres millions par des écoles et autres institutions françaises à l'étranger. Il croit que ses dépenses sont sans résultats.

Son plan, que le comité des Affaires étrangères a pris en considération, suggère qu'on mette en campagne une armée de spécialistes et de journalistes pour la diffusion, par la presse, le cinéma et la radio, de la pensée française dans le vaste monde.

ECHOS DE LA SESSION FÉDÉRALE

(Suite de la première)

Les amendements à la loi des élections soulignés dans le discours du trône auraient pour but de réduire de huit à six semaines la durée de la prochaine campagne électorale antérieure aux élections générales. De l'énumération au vote, il doit s'écouler un laps de deux mois. Les deux côtés de la Chambre s'entendraient pour trouver trop longue cette période extrêmement difficile pour les candidats.

Quant à la loi des juges, on prétend qu'elle est une répétition du bill tué l'an dernier par le Sénat et qui avait pour but de condamner à la retraite les juges qui dépassent soixante-quinze ans d'âge. Les sénateurs, en 1933, ont refusé de reconnaître qu'un homme perd son utilité dans le monde lorsqu'il atteint ses trois quarts de siècle. Évidemment, c'était un playboyer pro domo!

L'intention du gouvernement de travailler au rétablissement du niveau des prix sur les produits agricoles se traduira, paraît-il, par un projet de législation destiné à former un "Marketing Board", lequel fera certaines recommandations susceptibles d'améliorer le sort des agriculteurs.

La voile de mystère qui entourait le proposeur et secondaire de l'adresse a enfin été levée et c'est M. Sam Gobeil, de Compton, qui la présentera tandis qu'il sera appuyé par M. Harry Barber, de Fraser Valley. On dit que ce dernier apprend qu'il devait participer à cette cérémonie par la voix des journaux. Au sénat, le proposeur de l'adresse sera l'hon. M. André Fautoux, de Montréal, et le second, l'hon. M. Horatio Hocken, célèbre oragiste de Toronto.

Les conditions sont favorables pour le ski

La douce température que nous avons ces jours-ci à Montréal ne semble pas devoir affecter beaucoup les conditions pour le ski dans les Laurentides. En fait, on croit qu'il faut en croire les rapports que le Pacifique Canadien recevait encore hier soir de ses agents dans cette partie de la province. Ces rapports indiquent que la température se maintient entre 15 et 25 au-dessus de zéro un peu partout dans les montagnes du Nord et que plusieurs pouces de neige fraîche couvrent les trois ou quatre pieds de vieille neige dure amoncelée depuis le commencement de l'hiver, favorisant ainsi la pratique du ski.

Mont-Rolland et Sainte-Adele, il a neige mercredi dans la nuit et toute la journée jeudi. A Sainte-Marguerite et Val Morin, il est tombé au moins trois pouces de nouvelle neige cette semaine, tandis qu'on signale qu'à Sainte-Agathe, Saint-Faustin et Saint-Jovite, il neige par intermittence depuis le commencement de la semaine.

Les autorités du service des Voyages du Pacifique Canadien annoncent qu'en raison de la vague vraiment phénoménale que prennent d'hiver les Laurentides au point de vue du ski, un nouveau convoi se composant exclusivement de wagons-salons commencera à circuler cette semaine, quittant la gare Place Viger le vendredi à 4 h. 45 de l'après-midi à destination de Labelle. Ce train reviendra ensuite à Montréal le dimanche soir, arrivant à la gare de l'Avenue du Parc à 9 h. 28 p.m. Ce service sera maintenu en fin de semaine aussi longtemps que l'affluence des voyageurs l'exigera. Le Pacifique Canadien, en outre de ses trains réguliers sur la route de Mont-Laurier, met encore à la disposition des skieurs un train spécial qui part de la gare Windsor le samedi après-midi à 1 h. 45, et un autre spécial qui quitte la même gare le dimanche à 8 h. 35.

Pour réduire les emblavures

Winnipeg, Manitoba, 25. (P.C.) — La réduction des emblavures du blé pourrait se faire en fixant une quote-part individuelle de blé aux cultivateurs des prairies. Un grand nombre de 300,000 cultivateurs des provinces de l'Ouest préconisent ce projet comme étant le plus pratique.

Un maniaque s'empare d'une jeune fille pour l'immoler

Echevins élus dans la ville de Terrebonne

Terrebonne, 25. (Spécial au "Can.") — Grâce à la popularité de M. Hercule Masson, maire de Terrebonne, et à l'influence de M. J.-A. Charbonneau, échevin, les candidats à l'échevinage dans la ville de Terrebonne ont tous été élus par acclamation, hier après-midi, dans cette municipalité.

Le candidat Achille Chartrand, échevin sortant de charge, a été réélu échevin du quartier Saint-Louis le candidat J.-B. Gauthier, a été élu échevin du quartier Sainte-Marie en remplacement de l'échevin sortant Adrien Charbonneau et le candidat Joseph Charbonneau, échevin sortant de charge a été réélu échevin du quartier Saint-Joseph.

Une conférence de Mlle O'Shaughnessy sur Sarah Bernhardt

A l'hôtel Windsor, sous les auspices de l'Alliance Arts et Lettres.

Programme musical

Ces jours derniers était donnée, au salon York à l'hôtel Windsor, sous les auspices de l'Alliance Arts et Lettres, une très intéressante causerie sur la grande artiste dramatique, Sarah Bernhardt, avec la présidence d'honneur de M. Pierre Chevalis, vice-consul de France.

Mlle O'Shaughnessy devant une salle comble, auditoire d'élite, qui lui fut attentif et sympathique nous parla pendant une heure de la vie artistique, mouvementée et intense, de la "divine Sarah" comme l'appelaient les Victorien Sardou.

La conférencière le fit dans un style chatié avec beaucoup d'électisme, et une diction parfaite.

M. Jacques Demers, baryton, se fit entendre, avec sa voix chaude, nuancée, et très prometteuse, dans un répertoire du plus heureux choix. Il était secondé au piano d'accompagnement par Mlle Germaine Poulin, distinguée pianiste de concert, dont la réputation est établie, et qui a toujours remporté de brillants succès.

M. Marcel Hébert, jeune pianiste, élève de M. Arthur Letondal, interpréta avec le talent qu'on lui connaît, des pièces de Liszt et Beethoven.

M. le Vice-Consul de France, remercia la Directrice, Mme Gauthier, et félicita Mlle O'Shaughnessy, déclarant qu'elle était une "merveilleuse conférencière". Il fut aussi des paroles fort élogieuses à l'adresse des artistes au programme.

Le premier bill de la session, celui qui se rapporte à la prestation du serment d'office, a été présenté aux Communes par le premier ministre. Cette pièce de législation ne va pas au sénat.

D'AFFAIRES D'AFFAIRES

UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED
ASSURANCE FEU ET AUTOMOBILE
Albert Bernard
Agent Spécial Département français
485 rue McGill Tel: Marquette 2178

"LES MÉDICAMENTS SAINT-GERMAIN"
HERBORISTES fondés par le docteur J. Saint-Germain
Autres: 5016 rue Rivard
"SI VOUS SOUFFREZ"
Vous ne devez vraiment pas vous désespérer si vous n'avez pas encore trouvé le bon remède, qui vous donnera entière satisfaction. Demandez-nous lequel de nos médicaments est le mieux approprié à votre cas. Sachez que tout malade peut être traité avec succès par les remèdes végétaux.
30 ANNÉES DE RECHERCHES SÉRIEUSES
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE EXPLICATIVE... QUESTIONNAIRE... CIRCULAIRES... "RENSEIGNEMENTS GRATUITS"
Place d'Armes, au coin de la rue St-Jacques, tous les jours.
Département confidentiel pour la correspondance à votre service...
5126, St-DEVIS, Pres Laurier. Livraison gratuite, partout. Tel: CR. 4210 Pour commandes.

SUIVEZ NOS ANNONCES ET SOYEZ EN BONNE SANTÉ.

ETABLISSEMENT 1933
Nous nous spécialisons en malpèques de l'île du Prince-Edouard et autres et en toutes sortes de poissons frais
O'Connor's Fish
COMPANY LIMITED
141-147 rue King, Montréal — Téléphone: MARquette 1346 — 3 lignes
Importateurs et négociants de poissons et d'autres en saison

CHEZ PAUZE
Rendez-vous des gourmets
HUITRES-HOMARDS
en saison
Dégustation
755, PLACE D'ARMES

Wignetter?
TÉLÉPHONEZ MARQUETTE 4549
PHOTOGRAPHIE NATIONALE
5931 CATHÉDRALE OUEST
Prets sur hypothèques
A. JETTE & CIE
54, Notre-Dame Ouest, au coin de la rue St-Jacques
Courtiers en immobilier
Experts en propriétés
(Établi en 1912). Prêts sur première et deuxième hypothèques. Rentes, achats d'hypothèques. Rentes payées sans les taxes.
UNDERWOOD
RECONSTITUÉS
\$40.00 et plus
Underwood & Remington \$65.00
portatifs neufs
Remington Canadian \$37.00
Pioneer
Ajoutez un Calculateur
N. MARTINEAU & FILS
1081 Bleury Tel: MA. 2548
S. J. L. ou en coupon
Pour informations
Nom
Adresse
Ouvert le samedi après-midi

Un rabbin condamné pour avoir préparé le vin de son culte

Le juge Gustave Perrault dit qu'un Juif orthodoxe doit observer la loi.

Décret important

Le paragraphe "E" de la section 176 de la loi d'Accise rend passible d'une amende de \$200 ou, à défaut, d'un emprisonnement de 3 mois, toute personne ayant en sa possession, sans permis, du moût ou de la bière, avec l'intention d'en fabriquer de l'alcool. Cette loi ne fait pas d'exception pour les fins du culte et amena, hier, le rabbin Gerzen Kalb, 4321 rue Saint-Dominique, devant le juge en chef Gustave Perrault.

C'est la première fois, dans nos annales criminelles, qu'un ministre de la religion juive est condamné pour possession de moût, et l'infraction de l'inculpé ne manqua pas d'intérêt. C'est un vieillard de 72 ans à barbe patriarchale, coiffé de la calotte traditionnelle et vêtu de cette redingote en satin noir.

La poursuite, représentée par Me Jean-C. Martineau, prouva que le 28 décembre les officiers Georges Gervais, E. Morris et J. Corbell, de la Commission des Liqueurs, firent une descente au logis de l'inculpé et y saisirent 56 bouteilles à lait remplies d'un liquide jaunâtre. Les constables avertirent la police fédérale, qui délégua sur les lieux le capitaine A. Chamberlain et les policiers H. Trudel et F. Gagnon.

Un échantillon de la liqueur saisie fut envoyé à Ottawa et le certificat d'analyse déclare que la substance est pure à la fabrication de l'alcool, parce qu'elle contient du sucre de fruit et du sucre fermentable. En plus, les officiers de l'Accise trouvèrent un alambic d'une capacité de un gallon sur le poêle de la cuisine et un second alambic, pouvant distiller 5 gallons à la fois, dans la cave de l'inculpé.

Me B. Shulman, procureur de la défense invita le rabbin à rendre témoignage. C'est un Juif orthodoxe qui possède une chapelle privée dans le salon de sa demeure. L'inculpé avait acheté des produits pour fabriquer lui-même un vin spécial employé les vendredis et samedis dans des prières rituelles. A ce moment le procureur de la défense demanda:

— Un Juif orthodoxe peut-il boire le vin fabriqué par des Gentils?

Me Martineau s'objecta à la question et le président du tribunal maintint l'objection en affirmant:

— Un Juif orthodoxe doit observer la loi.

La défense ne voulut pas pousser plus loin son plaidoyer et déclara sa preuve terminée. Le juge en chef demanda alors à Me Shulman s'il a des remarques à présenter au tribunal. Le procureur s'exécute:

— Je soumetts respectueusement que l'intention de la loi, relativement au moût ou à la bière, ne vise pas les services religieux et le tribunal ne peut condamner mon client. Nous n'avons pas fabriqué pour vendre, et l'inculpé est un vieil orthodoxe qui croit sincèrement ne pouvoir boire d'autres vins que ceux fabriqués de ses propres mains. Les législateurs se voulaient certainement pas imposer un personnage comme l'accusé à la barre. On sait que des milliers de Juifs font leur propre vin et ne sont pas appréhendés. Mon client est passible de 3 mois d'emprisonnement et je soumets qu'il devrait être libéré.

Le président du tribunal rend alors jugement:

— Il n'est pas question ici de savoir si l'inculpé avait ou non le droit d'avoir du moût chez lui. La loi est claire: "avoir sans permis en sa possession du moût ou de la bière pouvant servir à la fabrication de l'alcool" avec l'intention expresse d'en fabriquer. Le certificat d'analyse est précis et la substance trouvée chez l'inculpé est employée dans la fabrication des spiritueux. Je suis obligé de le déclarer coupable mais comme j'ai la latitude d'imposer d'abord une amende je le condamne à \$200, ou, à défaut, à un emprisonnement de 3 mois.

Me Shulman implore:

— Mon client est secouru par la Fédération de charité juive, Votre Honneur. Pouvez-vous lui accorder un délai?

— Je lui donne un mois pour régler son amende.

— Avant la levée de l'audience Me Shulman déclare:

— Le jugement du tribunal signifie que l'on pourra envoyer plus de 5,000 Juifs en prison.

— Je n'ai pas à y voir, termine le juge en chef.

Produits chimiques et connexes en 1932

Les chiffres révisés font voir que la production des usines chimiques est évaluée à \$95,279,876, prix de revient, pour l'année 1932. Cette évaluation est environ 10% de moins que celle de 1931, se chiffant par \$105,501,905 et 21% de moins que celle pour 1930 qui s'élevait à \$119,969,637.

La plus forte diminution a été constatée dans la peinture; en 1932 la production s'élevait à \$14,912,383 contre \$18,536,463 en 1931, une diminution de 20%. Les produits pharmaceutiques qui étaient les plus importants de ce groupe en 1932, ont diminué de 3% c'est-à-dire à \$17,373,979; le savon, les préparations pour la lessive et le dégraissage ont diminué de 13%, à \$14,739,155; les engrais chimiques, de 6%, à \$4,006,187; les gaz comprimés, 11%, à \$2,504,550; les encres, 7%, à \$2,153,632; les distillats du goudron de houille 18% ou à \$1,146,550; le bois distillé, 13%, \$607,394; essences aromatiques 11%, à \$1,282,175; les adhésifs, 38%, \$1,087,215; explosifs, 16%, \$718,574; et les industries diverses, 9%, soit \$7,996,818.

Le C. N. rétablit quelques services

Les communications entre Montréal et la région des Deux-Montagnes.

Le Canadien National annonce qu'il reprendra dès le 29 avril prochain son service de voyageurs entre Montréal et Plagne, Calumet, Plagne, et les plages des Pins, sur le bord du Lac des Deux-Montagnes, entre St-Eustache et Oka.

Il est prévu un service pour ceux qui voyagent matin et soir et un service de fins de semaines. La distance entre la gare du Tunnel et les plages est d'environ 25 milles ce qui permet de les atteindre en moins d'une heure.

Le service de trains inauguré l'an dernier par le Canadien National, entre Montréal et les plages du Lac des Deux-Montagnes a attiré beaucoup de monde dans ces endroits. Les plages de Calumet, Roger et des Pins furent d'autant plus populaires que chacune offre aux baigneurs et aux pique-niqueurs des commodités et des attraits.

Pérou — Chili

Le Modus Vivendi entre le Pérou et le Chili a été renouvelé jusqu'au 30 juin 1934, en attendant la conclusion d'un traité entre les deux pays.

Incendie à ville St-Pierre

A 7 h. 30 hier soir, les pompiers de la Ville-Saint-Pierre, sous la direction de M. Adrien Richer, ont éteint en moins d'une demi-heure un petit incendie qui a causé \$200 de dommages à l'atelier de la Consumers Glass.

AVIS LEGAL

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de DEMETRIOS LENAS, fabriquant d'articles de cuir, le nom et raison sociale de "BALMOREAL LIMITED", dans la cité de Montréal, cessionnaire.

Avis est par les présentes donné que Demetrios Lenas a le 26 jour de janvier 1934, fait une cession autorisée de ses biens et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 jour de janvier 1934, à 2 heures 30 de l'après-midi, à la chambre 21, au Palais de Justice, à Montréal.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance et de votre réclamation soient produites entre mes mains avant la dite assemblée.

Ces ayant des réclamations contre la faillite doivent produire la dite réclamation entre les mains du greffier ou du syndic lors de sa nomination avant que la distribution de l'actif soit faite, autrement les procédures de l'actif seront distribuées entre les ayants droit, n'ayant égard qu'à leurs réclamations, sans avoir égard à la présente.

Daté à Montréal ce 26 jour de janvier, 1934.

H. LASSNER, Greffier.

337 Ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

Où la vérité, qui devait triompher, triomphe en effet

Les électeurs du quartier St-Jean-Baptiste assistent à une comédie électorale.

Madame, taisez-vous!

"Messieurs, si vous ne voulez pas me respecter, cela ne me fait rien. La police est ici et c'est moi qui mène mon assemblée. Mais par délicatesse pour les femmes qui sont ici et qui se voient demander d'écouter paisiblement et avec harmonie. Et vous, madame, si vous voulez parler montrez sur le husting et parlez, ou bien, taisez-vous".

Paroles de M. Paul Perrier à l'assemblée qu'il avait convoquée et qui se tenait hier soir dans la salle de l'école St-Jean-Baptiste, angle des rues Marie-Anne et Henri-Julien. L'avis de convocation disait: Assemblée extraordinaire où la vérité va enfin triompher". M. Perrier avait raison: l'assemblée fut extraordinaire et la vérité triompha.

Das le début M. Perrier confirmait aux journalistes la rumeur que l'assemblée avait été convoquée pour mousser la candidature de M. Arthur Landry à l'échevinage du quartier St-Jean-Baptiste et vers la fin de son effort oratoire, M. Perrier avouait à la foule qui le huait qu'il était indépendant, qu'il n'était pas venu aux fédérations, et surtout qu'il ne tenait pas l'assemblée pour mousser une candidature.

Il y avait là six constables, et bien sage fut l'organisateur d'avoir pensé à mobiliser cette protection. Elle lui servit, quoique pas de la façon dont il aurait voulu.

M. Perrier avait invité MM. les échevins A. E. Goyette, Georges Caron, A. Brunet et G. Lalancette. Ces messieurs étaient absents. Et voici que la foule, surprise, venue pour entendre discuter de l'exploitation de la rue Rachel et du chômage (ainsi que le disait l'avis de convocation) entendit M. Perrier annoncer avec importance qu'un échevin arriverait à neuf heures et demi, l'autre à 10 heures et le troisième à 10 heures 30. Quand à M. Goyette, M. Perrier lut une lettre excusant l'échevin de ne pouvoir se rendre.

Goyette a volé les dernières élections mais il ne volera pas les listes que j'ai faites, commença M. Perrier.

— C'est pas vrai, cria quelqu'un dans la foule. Le cri fut répété. Alors M. Perrier annonce qu'il y a six constables dans la salle qui n'ont pas un signe pour faire sortir ceux qui n'aiment pas son discours. Et il continua à jeter les dénonciations et les accusations contre les administrateurs municipaux au grand amusement de l'assemblée qui se moquait ouvertement de ce Démosthène moderne.

Les huées s'accroissaient et la stratégie oratoire du champion de la vérité lui inspira une diversion:

"A Montréal, cria-t-il, il n'y a que la Fédération des Ouvriers du Canada qui vaille quelque chose."

— Vous parlez donc pour la Fédération, demanda un auditeur.

— Vous apprendrez, monsieur, que je ne suis pas un vendu, moi.

Hélas, l'homme trop longtemps contenu de la foule se calma, et l'on fut privé du plaisir d'entendre la fin d'une si belle phrase. Un auditeur voulut parler.

— Si vous ne vous taisez pas, je vous fais mettre à la porte, hurla le président.

L'auditeur insiste, et alors, au milieu de la foule qui se pressait vers le récalcitrant, M. Perrier se taille un chemin, une liasse de papiers aux mains. Il marche, il court, il vole vers un constable à qui il vocifère:

"Je vous ordonne d'évacuer la salle de ce malencontreux". La foule était menaçante, les cris et les injures se croisaient. Les constables prièrent M. Perrier de se calmer et de continuer son discours.

Par deux fois l'incident se renouvela. La police dut faire sortir quelques manifestants trop bruyants. L'orateur suait à grosses gouttes. Evidemment il ne ferait pas bon de mousser sa candidature. Tout de même, si on essayait?

La tentative échoua tristement au milieu des rires, des huées et des protestations. "Je suis indépendant, moi, je ne suis pas ici pour pousser un candidat. Il nous faut des représentants quels qu'ils soient". (C'était ça la vérité?) Mais j'avertis Goyette qu'il aura affaire à moi dans la prochaine élection.

Il était dix heures 30, et les échevins n'étaient pas arrivés.

Après maintes bouffonneries, la parole fut accordée à M. Mondor, partisan avoué du défunt Camilien Houde et qui reçut, lui aussi sa part d'interjections.

Le C. N. rétablit quelques services

Les communications entre Montréal et la région des Deux-Montagnes.

Le Canadien National annonce qu'il reprendra dès le 29 avril prochain son service de voyageurs entre Montréal et Plagne, Calumet, Plagne, et les plages des Pins, sur le bord du Lac des Deux-Montagnes, entre St-Eustache et Oka.

Il est prévu un service pour ceux qui voyagent matin et soir et un service de fins de semaines. La distance entre la gare du Tunnel et les plages est d'environ 25 milles ce qui permet de les atteindre en moins d'une heure.

Le service de trains inauguré l'an dernier par le Canadien National, entre Montréal et les plages du Lac des Deux-Montagnes a attiré beaucoup de monde dans ces endroits. Les plages de Calumet, Roger et des Pins furent d'autant plus populaires que chacune offre aux baigneurs et aux pique-niqueurs des commodités et des attraits.

Pérou — Chili

Le Modus Vivendi entre le Pérou et le Chili a été renouvelé jusqu'au 30 juin 1934, en attendant la conclusion d'un traité entre les deux pays.

Incendie à ville St-Pierre

A 7 h. 30 hier soir, les pompiers de la Ville-Saint-Pierre, sous la direction de M. Adrien Richer, ont éteint en moins d'une demi-heure un petit incendie qui a causé \$200 de dommages à l'atelier de la Consumers Glass.

AVIS LEGAL

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de DEMETRIOS LENAS, fabriquant d'articles de cuir, le nom et raison sociale de "BALMOREAL LIMITED", dans la cité de Montréal, cessionnaire.

Avis est par les présentes donné que Demetrios Lenas a le 26 jour de janvier 1934, fait une cession autorisée de ses biens et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 jour de janvier 1934, à 2 heures 30 de l'après-midi, à la chambre 21, au Palais de Justice, à Montréal.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance et de votre réclamation soient produites entre mes mains avant la dite assemblée.

Ces ayant des réclamations contre la faillite doivent produire la dite réclamation entre les mains du greffier ou du syndic lors de sa nomination avant que la distribution de l'actif soit faite, autrement les procédures de l'actif seront distribuées entre les ayants droit, n'ayant égard qu'à leurs réclamations, sans avoir égard à la présente.

Daté à Montréal ce 26 jour de janvier, 1934.

H. LASSNER, Greffier.

337 Ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

Train spécial du C. P. au congrès des raquetteurs

Le Canadien Pacifique offre des passages à prix réduit.

Bel itinéraire

A l'occasion du congrès international de la raquette, qui sera tenu à Manchester, N.H. les samedi et dimanche, 27 et 28 janvier, le service des voyageurs du Pacifique Canadien nous informe que des tarifs et autres conditions des plus avantageuses ont été consentis pour le transport des raquetteurs de la province de Québec.

Des billets à prix très réduits seront en vente pour Manchester et Boston, valables pour départ de Montréal, vendredi, le 26 janvier, et pour le retour, jusqu'au mardi soir, 30 janvier. Il est entendu que ces tarifs et conditions ne s'appliquent pas seulement aux raquetteurs mais aussi à tous leurs amis et au public en général.

Le premier départ de Montréal à 8 h. de la gare Windsor ce matin à 8 h. 45. Le deuxième à 9 h. ce soir. Mais pour la commodité des clubs de raquetteurs, le Pacifique Canadien fera circuler un train spécial qui quittera la gare Windsor à 11 h. 35 p.m. et arrivera à Manchester à 8 h. 10 a.m. samedi matin. Au retour, ce train d'excursion quittera Manchester à 10 h. p.m. dimanche soir et arrivera à Montréal à 6 h. 35 a.m. le lundi matin, à temps pour permettre aux excursionnistes de retourner à leur travail.

Au nombre des clubs qui utiliseront le convoi spécial du Pacifique Canadien, vendredi soir, on remarque le Laurier, la Feuille d'Érable, le National, le Trappeur, le Boucanier, les Amis Choisis, de Montréal; le Salabéry, de Valleyfield; le Champlain, de St-Jean d'Iberville; la Tuque Rouge, de St-François; le Dollar et le Gouard, de Sherbrooke; le Magog, de Magog; les Chevaliers de Colomb, de Theford Mines. Ces derniers clubs voyageront via Sherbrooke et se joindront au train spécial de Montréal à son passage à Newport, formant une imposante délégation d'au moins 50 raquetteurs pour l'arrivée à Manchester.

Il y aura en outre sur le train spécial de nombreux représentants des clubs de raquetteurs de Québec, Trois-Rivières, Joliette, Ottawa, Hull, St-Hyacinthe, Sorel, etc.

MM. Emile Dupont et Alfred Laberge, agents du service des Voyageurs au Pacifique Canadien, à Montréal et St-Jean d'Iberville, accompagneront les raquetteurs à Manchester et ne négligeront rien pour leur rendre le voyage des plus agréables.

LES PORTUGAIS ET LES ESPAGNOLS EN...

(Suite de la dernière)

hommes à perdre la moindre de leur chance. Peut-être, avant Magellan, ont-ils circonnavigué l'Amérique du Sud. On les trouve, en tout cas, en Amérique du Nord, dès 1500, avec l'Acroéne Gaspar Corte-Real. Les Corte-Real feront trois voyages, dont deux qui aboutissent à des explorations de Terre-Neuve et des abords du Golfe. Il y aura des colonies ou des pêcheries portugaises dans la région. Toute une série d'appellations géographiques en langue portugaise s'accrochera au continent. Et une partie considérable de la terre canadienne sera, pendant un temps, terre du Portugal.

Les courses portugaises devaient éveiller l'attention des Espagnols, soucieux de se réserver le monopole de l'or et des richesses du Nouveau Monde. Dès 1511 les souverains d'Espagne encouragent une expédition vers l'Amérique du Nord. Charles-Quint en organise une seconde, en 1524, aux frais de la couronne. Il s'agissait de découvrir le Cathay oriental et de repérer en chemin les îles productrices d'épices et de métaux précieux. Estevan Gomez, le pilote choisi, explora l'île du Cap-Breton, la Nouvelle-Ecosse, la baie de Fundy, sans rien trouver de ce qu'il cherchait. Déçu, l'Espagne se désintéressa des pays de Terre-Neuve, non toutefois sans s'inquiéter des menées d'un autre concurrent: la France.

A quelle date faut-il faire remonter les premières expéditions françaises vers le Nouveau-Monde? En dépit de quelques vieux textes, dont quelques-uns assez troublants, rien ne permet d'assigner, en toute certitude, des précurseurs français à Christophe Colomb. De bonne heure toutefois, le mot "breton" est venu s'inscrire en marge de la côte nord-américaine. Seulement des historiens se sont avisés qu'il y avait, en ce temps-là, Bretons et Bretons. Et, se fondant sur quelques témoignages et sur certaines cartes de l'époque, ils ont cru pouvoir attribuer ces appellations géographiques aux Bretons de la Grande-Bretagne plutôt qu'aux Bretons de l'Armorique. Il faut avouer que l'argumentation de ces historiens n'offre rien d'irrésistible et qu'à tout prendre il serait osé de contester aux Bretons de la petite Bretagne quelque collaboration en cette affaire.

S'il est prouvé que des vaisseaux de La Rochelle et de la Bretagne fréquentaient les parages de Terre-Neuve dès 1500 et peut-être dès 1502, nulle pourtant de ces expéditions de bateaux de pêche ne prend figure de mission officielle, dépechée de ce côté-ci par la France. Comment expliquer la lenteur des souverains français à prendre intérêt aux entreprises de découvertes, quand tant de motifs, et les plus puissants, devaient solliciter leur esprit? Ce n'est pas encore le lieu de marquer, sur la France, la lourde jalousie de sa situation géographique. Il est incontestable néanmoins qu'elle sent alors trop de menaces sur ses frontières terrestres. C'est l'époque des guerres d'Italie, de la lutte pour l'empire entre François Ier et Charles-Quint, des longues guerres entre ces deux royaumes. Les souverains de France ne sont pas riches; ils n'ont point de marine; et l'opinion publique n'est guère favorable à la création de coûteux appareils. En outre, François Ier, soit motif politique ou scrupule religieux, se sent retenu, comme tous

L'ouverture de la session... (Suite de la première)

des libéraux quand on présente au président les nouveaux députés élus, tous trois membres de la loyale opposition de Sa Majesté. C'était une humiliation assez prononcée pour le gouvernement et un mauvais présage pour les trois vacances existantes, une et la troisième nulle, que les trois élus du peuple fussent trois libéraux. Les libéraux n'ont pas manqué de saluer leur apparition en Chambre par tous les signes habituellement employés aux Communes pour manifester l'enthousiasme, coups de poing sur les pupitres, acclamations, cris, tapage.

M. Aimé Boucher, député libéral de Yamaska, fut le premier présenté par les hon. Mackenzie King et Ernest Lapointe. Ce n'était pas un nouveau venu aux Communes et la présentation n'était qu'une formalité puisque M. Boucher représente son comté depuis 1921. Cette circonscription est annulée par la présente loi électorale. M. J. Michaud, député libéral de Restigouche-Madawaska, remplace M. Max Cormier, conservateur. Il est de haute stature et l'on dit d'excellentes choses sur son talent. La présentation du nouveau député acadien fut saluée par des vivats de la part de la gauche. M. A. MacMillan, libéral, de Mackenzie, succède à M. Campbell, nommé par le gouvernement commissaire du tarif.

Après les obituaires des députés décédés, la Chambre ajourna jusqu'à vendredi après-midi, alors que différents documents et diverses mesures seront soumis à la députation. La séance sera courte aujourd'hui et le débat sur l'adresse sera entrepris lundi à trois heures.

Au Sénat

A la séance régulière du Sénat, tenue après la cérémonie officielle de l'ouverture du parlement, les nouveaux sénateurs dont les noms suivent ont été présentés: l'hon. André Fauteux, de Montréal, qui avait comme parrains les Très Hon. Arthur Meighen et l'hon. C. P. Beaubien; l'hon. Lucien Morand, de Québec (parrains, les très hon. Arthur Meighen et l'hon. Thomas Chapais); l'hon. Horatio C. Hecken, de Toronto (parrains, les très hon. Arthur Meighen et l'hon. G. V. White); l'hon. Alfred Frapp, d'Ottawa (parrains, les très hon. Arthur Meighen et l'hon. G. V. White); l'hon. Louis Côté, d'Ottawa (parrains, les très hon. Arthur Meighen et l'hon. Thomas Chapais); l'hon. Elph B. Horner de Blaine Lake, Sask. (parrains, les très hon. Arthur Meighen et l'hon. A. Marcotte); l'hon. Walter M. Aseltine, de Rosetown, Sask. (parrains, les très hon. Arthur Meighen et l'hon. A. Marcotte).

Le Sénat s'est ensuite ajourné à 8 heures mardi soir prochain alors que commencera le débat sur le discours du Trône.

Texte du discours du Trône

Honorables membres du Sénat; Membres de la Chambre des Communes:

Au moment où je vous réunis pour expédier les affaires du pays, de fortes raisons nous engagent à croire que le monde revient, dans un mouvement graduel, vers la stabilité économique. Cette amélioration qui se fait sentir dans les conditions monétaires, plus élevées, des recettes plus élevées, du travail plus abondant et des perspectives plus heureuses pour l'avenir, je tiens à vous en féliciter. Le Canada occupe une position de choix parmi les pays qui montrent les signes les plus convainquants d'un retour à la prospérité.

Depuis que je collabore avec vous comme représentant de Sa Majesté au Canada, j'ai visité toutes les provinces du Dominion. J'ai été bien impressionné par la loyauté, le dévouement et les bons sentiments qui animent le peuple canadien, ainsi que par le grand courage avec lequel hommes et femmes se sont unis pour vaincre les difficultés anormales qui surgissent dans leur vie quotidienne.

Des accords commerciaux

Les accords commerciaux d'Ottawa, qui sont maintenant en vigueur depuis un an au delà, ont amené cette année, dans les relations commerciales du Canada avec l'Empire, un accroissement sensible sur l'année précédente. Il est digne de remarquer que les accords se montrent avantageux pour tous les pays de l'Empire. La situation commerciale de l'Empire, au regard de celle du monde, s'est constamment améliorée. Le Canada a repris le cinquième rang dans le commerce d'exportation. Nos balances favorables nous ont permis d'acquiescer nos obligations inter-

Le Conseil de la Radio offrira un prix aux orateurs

Joutes oratoires d'élimination entre universités anglaises et françaises.

Les deux derniers débats

Le Conseil National de la Radio vient pour ainsi dire d'instituer le championnat oratoire entre universités anglaises et françaises du Canada.

Le dernier débat radiophonique entre universités aura lieu le mardi 6 février entre l'université de Montréal et celle d'Ottawa. Le sujet de discussion n'est pas encore choisi.

M. Léopold Houli, le publiciste français du Conseil, nous annonçait hier soir que la radio d'état offrait un trophée aux vainqueurs du débat, qui alignera l'équipe finaliste des universités françaises contre celle des universités anglaises, que celle soit d'Halifax ou de Vancouver.

Le prochain débat aura lieu mardi prochain, le 30 janvier, à 7 h. 30 et sera radiodiffusé par quatre postes québécois, dont CRQM, et un poste du Nouveau-Brunswick, il alignera Jean Lesage et Roland Berkeron, étudiants en droit de l'université Laval, dans l'affirmative, contre Guy Beaudry et Lucien Dugé, de l'université d'Ottawa, dans la négative de l'énoncé suivant: "La politique canadienne au XXe siècle est supérieure à la politique américaine".

Les juges de ce débat radiophonique seront, à Ottawa, le juge Thibodeau-Rinfret; à Montréal, l'honorable sénateur Joseph H. Rainville, et à Québec, M. Philippe Goffron, le secrétaire de l'Assemblée législative.

A ces renseignements, M. Houli ajoute que non seulement le Québec, mais aussi les provinces anglaises et la Nouvelle-Angleterre s'intéressent vivement aux débats de nos universités d'expression française. Il reçoit de partout des lettres de félicitations à leur sujet. M. Houli ne sait pas encore qui sera le trophée du Conseil de la Radio.

Incendie à ville St-Pierre

A 7 h. 30 hier soir, les pompiers de la Ville-Saint-Pierre, sous la direction de M. Adrien Richer, ont éteint en moins d'une demi-heure un petit incendie qui a causé \$200 de dommages à l'atelier de la Consumers Glass.

AVIS LEGAL

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de DEMETRIOS LENAS, fabriquant d'articles de cuir, le nom et raison sociale de "BALMOREAL LIMITED", dans la cité de Montréal,

LA FEMME À LA PAGE

Logique

ES déesses humoristiques me plaisent, parce qu'ils expriment toujours des vérités profondes qui font honneur à leurs auteurs. (J'entends ceux qui sont signés de noms célèbres et non les naïvetés américaines faites en série et dont certains journaux nous imposent la traduction, encore plus pitoyable en français.)

Il m'en est tombé un sous les yeux, tout à l'heure et j'y ai trouvé de suite le sujet de mon article.

Extrait du "London Opinion", il représente le cabinet d'un vétérinaire. Une grande dame, plutôt mûre, amène à l'homme de l'art son petit chien, un amour de petit-chien-chien-à-maman. La pauvre bête est étalée à plat sur la table, dans sa cage sans nez, de gros yeux malades. Et le vétérinaire déclare :

— Rien de grave, Madame, mais ce chien ne sort pas assez et ne prend pas suffisamment d'exercice.

— Oh! Monsieur le vétérinaire, reprend la dame, la chère petite chose, elle sort tous les jours avec moi en automobile!

On peut difficilement voir plus juste, n'est-ce pas, et parler plus raisonnablement. Eh bien! je vous assure qu'on voit, tous les jours des cas semblables, seulement ce ne sont pas toujours des chiens qui en sont les acteurs principaux.

Il est moins commun qu'on ne pense de rencontrer des personnes si lues, si parfaitement équilibrées qu'elles envisagent du premier coup une situation, même compliquée et discernent tout de suite le remède à y apporter.

La brave dame du dessin croyait de bonne foi que son loulou avait beaucoup d'exercice puisqu'il sortait en auto. Combien de mères ont la même pensée et se croient quittes envers leurs enfants quand elles leur ont permis de manger et de débouillir le bout du nez. Elles les voient en bonne santé, gorgés de lait et d'attention, mais ils ne sont pas assez en bonne santé, mais la formation de leur âme, de leur esprit, elle n'y pense jamais. Mais les trois ou quatre principes de civilité puérile et honnête sans lesquels les petits ne seraient pas montrables, le reste demeure lettre morte.

Que savent-elles, les plus souvent de l'esprit des enfants, que comprennent-elles à leur fraîcheur de sentiments, à leur besoin de savoir, causé par leur émerveillement devant la vie neuve? Que de nous n'a-t-on rencontré la même mûre d'une nombreuse famille qui, au lieu de s'en parer, puis-elle l'a et le plus souvent, l'a voulue, relègue les petits à la cuisine des apprentis? Ceux qui sont bien élevés ne donnent pourtant pas cette impression, ils accueillent un visiteur en répondant à la porte, le font entrer, ils s'assistent à s'asseoir et au lieu d'appeler leur mère par ce cri, si gentil à entendre: "Maman, c'est un homme!", vont la prévenir, et si le nouveau venu attend, savent lui tenir compagnie.

On leur fait compliment de la grâce de leurs enfants et elles en sont fières à juste raison, car elles savent bien qu'elles sont les artisans de cette bonne éducation. Leur secret? Il est simple: elles n'ont pas attendu.

Depuis que leur enfant marchait, elles se sont appliquées à lui enseigner à s'exprimer convenablement, poliment, à ne pas estroper les mots, à ne pas parler en bébé plus longtemps qu'il n'est de raison. Elles ont su suppléer leurs gestes, lourds ou gauches pour les rendre gracieux et adroits. Elles leur ont donné quelques petits talents en leur faisant apprendre soit de petites poésies soit de jolies chansons, elles les ont, dès la toute petite enfance, polis et ciselés, comme des bijoux précieux.

Ces bonnes manières, renforcées par l'exemple constant deviennent des habitudes naturelles et demeurent toute la vie. C'est si vrai que l'on est parfois surpris de rencontrer, dans la salonnets d'un ouvrier un homme aux manières exquises alors qu'un murle de la plus belle eau se passionne sous les éléments du bon faiseur, car l'éducation n'est pas une question de fortune, mais une question de volonté, dans la famille et qui donne à une vie humaine sa véritable orientation.

Mais il ne faut pas attendre. Quand l'enfant sera devenu un adolescent il sera trop tard et, ancré dans sa rusticité, il changera difficilement de peau. Et sa mère, qui n'y a compris rien se prendra la tête à deux mains, en faisant une réflexion aussi juste que celle de la dame au toutou britannique.

Odette OLIGNY

LA CUISINE

2 pintes de crème glacée, 1 pinte de lait, sucre et parfum au goût. Versez dans la sorbette et tournez lentement jusqu'à ce que ce soit presque gelé, puis ajoutez aussi vite que vous le pouvez. Ceci fait une crème plus mous-sueuse.

Jus de 4 oranges, 1 boîte d'ananas, 1-2 tasses de sucre, et assez d'eau pour faire 2 pintes. Coulez le tout et laissez geler. Quand c'est presque gelé, ajoutez les blancs battus de 3 oeufs. Semez bien.

Coupez le milieu d'un rond de gâteau d'éponge, en laissant le fond et les côtés d'une épaisseur suffisante pour recevoir la pinte de gelée. Préparez une sauce de citron, orange ou vin, et quand c'est refroidi et prêt à figer, versez dans le gâteau et déposez sur la glace. Quand prêt à servir, coupez le dessus avec la crème fouettée refroidie sucrée avec du sucre de confiseurs et parfumée à la vanille.

Pour l'orphelinat de la Providence

"Une autre Missionnaire", tel est le titre de la conférence que fera le R.P. Lorenzo Gauthier, C.S.V., à la réunion annuelle des Dames patronesses de l'Orphelinat de la Providence, 4411 boulevard Notre-Dame de Grâces, samedi trente janvier, à deux heures et demie précises, sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr A. Deschamps, évêque-auxiliaire de Montréal.

A cette réunion on fera le tirage du roney, don de M. Auguste Lemieux, oronier de St-Luc, N.-D.-G. Avis aux intéressés. L'entrée est gratuite.

1 par semaine

à votre choix, au comptant ou à termes, au même prix

Sur commande de \$10, acompte \$2.50
Sur commande de \$15, acompte \$3.00

Livraison dans les 8 Jours

R. THIBAUT
Opticien
1751 RUE AMHERST
Côté Robit
FIC. 1508

Entendez les meilleures vedettes de la radio dans leur meilleur programme

REPLACEZ les lampes usagées de votre radio par les véritables

RADIOTRONS MARCONI RVC

Comment moderniser une cheminée

Les quelques suggestions que nous proposons ici à nos lectrices ne s'adressent pas aux personnes qui possèdent d'authentiques pendues Empire avec flambeaux assorties, pas plus qu'à celles — plus privilégiées encore — qui s'enorgueillissent d'un marbre signé, d'un bronze ou d'une terre cuite d'après Clodion, Falconet ou Carpeaux.

A ces heureux amateurs, l'idée ne viendrait pas de placer ailleurs que sur la cheminée de leur salon ou de leur studio la belle pièce d'art qu'ils possèdent.

Mais pour beaucoup d'entre nous, à question se pose de décorer les cheminées avec goût et avec quelque originalité. Ne "rien" placer sur une cheminée, c'est être vite amené à y mettre "de tout", à en faire un vide-poche et un débarras: nous l'avons expérimenté.

Il ne faut pas non plus surcharger les cheminées d'objets d'art, au point l'en être gêné pour regarder dans la glace.

Le motif décoratif doit rester léger dans son ensemble, de ligne élégante, bien équilibré.

La cheminée quelquefois, ne possède pas de glace: c'est un cas assez fréquent dans les vieilles maisons de campagne: les glaces étaient fort coûteuses autrefois... (et elles ne sont pas bon marché aujourd'hui). Si donc la pièce possède, par ailleurs, quelques miroirs qui suffisent à l'usage, on pourra remplacer la glace de cheminée par une draperie, de belle couleur, qui égayera la pièce et donnera un beau fond aux étagères que nous comptons grouper sur la cheminée. Le batik javanais (or, vermillon pâle et marron chaud), ou les draperies malaises de coloris chauds, ou encore les tentures marocaines, persanes, indiennes, chinoises, aux tons harmonieux et si variés, conviendront mieux que des toffes européennes et seront, à ce point de vue, beaucoup moins coûteuses.

La note argentée des étains, plaques ou pots anciens, prendra toute sa valeur sur le fond chatoyant de la draperie. On peut aussi remplacer l'étagère par des faïences rustiques, des poteries nègres, par exemple; ou bien, si l'on préfère l'orient, par des vases martelés ou perforés tels qu'ils nous viennent du désert... ou des souks.

Dans un tout autre esprit sera comprise la cheminée numérotée deux: un joli bateau ancien, quelque frégate du temps de La Perouse, toute gracieuse de voiles et de cordages, peinte dorée ou savamment patinée par les siècles. On trouve de ces bateaux chez les antiquaires: mais il y a aussi de vieux marins ardois qui les fabriquent eux-mêmes pendant leur loisir et les vendent à des prix très raisonnables malgré la beauté et la précision touchante du travail. Bateaux d'ex-voto dont nous sommes entichés depuis quelques années; et la mode dure toujours. Sur la troisième cheminée, au long de laquelle court une glace basse, très moderne, la garniture se devra d'être moderne elle aussi.

Un vase de fleurs de coquillages ou de porcelaine, d'allure japonaise, et deux chandeliers d'argent massif, tout simple de ligne, suffisent au décor. Il existe aussi d'admirables fleurs de verre filé ou moulées épiées de seigle, anémones, tulipes. Leur fragilité extrême les rend évanescents, mais c'est du plus charmant effet.

Quant au vase, il sera sphérique, noir, argent ou rouge vermillon, selon le cadre de la glace et l'ensemble du mobilier.

Nous avons vu récemment une délicieuse garniture de cheminée faite de petites fleurs en pâtes alimentaires (des coquilles ou des papillons de pâte à nouilles) vernies et colorées avec un goût et une fantaisie surprenants. Elles offrent l'aspect des fleurs anciennes en porcelaine mate ou encore des fleurs de mie de pain pétrées à la main (qui nous ont donné de si jolies jardinières, il y a quelques années). Ces garnitures conviendront particulièrement à des intérieurs de style Louis XV ou Louis XVI.

Raquetteurs de Québec à Manchester samedi

Québec, 25. — Plus de 200 raquetteurs accompagnés de leurs parents et amis quitteront Québec vendredi soir, par train spécial du Canadian National. Ils se rendront à Manchester, N. H., où se tiendra en fin de semaine le congrès international de la raquette, à déclaré ce matin M. J. E. LeBlanc, agent de district du Canadian National.

Parmi les personnes qui feront le voyage on remarque, S. H. le maire de Loretteville, M. Alfred, J. Blondeau, M. Nap. Belleau, vice-président de l'Union Canadienne des Raquetteurs; M. E. A. Martel, vice-président de l'Union Américaine des Raquetteurs; M. Raoul Mayrand, ex-président de l'Union Canadienne et président honoraire de l'Union Américaine; M. Rosaire Myrand, président de l'Union Locale et assistant secrétaire de l'Union Canadienne, et plusieurs autres. Les corps de clairons des clubs Frontenac et Loretteville seront aussi au nombre des voyageurs. De plus le Zouave, l'Algon, le Dragon, le Huron, le Montcalm, l'Union Canadienne et les Voltigeurs de Lévis seront représentés dans le train spécial du Canadian National qui accompagnera M. A. P. Bibeau, agent des voyageurs pour la ville.

Petites voyageuses

Deux jeunes immigrantes tchèques Anna et Olga Matula sont arrivées à Montréal, hier, par l'Express maritime du Canadian National. Ces deux enfants voyagent seules et s'en vont rejoindre leur père à Chatham, Ont. Elles ont fait la traversée de l'Atlantique à bord de l'Albatross de la ligne Cunard.

À leur arrivée à Montréal elles ont été confiées au contrôle du wagon-restaurant qui les remettra à leur père arrivé à Chatham, Ont. (C.)

Mondanités

Mlle Suzanne Trépanier est à Québec, l'invitée de Mlle Gabrielle Giroux.

Mme Pierre F. Casgrain fera, la semaine prochaine, un séjour à Québec.

Mme J.-P. Landry, de Québec est en ville, l'invitée de M. et de Mme Emilien Gadois.

M. et Mme D.-A. Lamont, de Winnipeg sont en ville, à l'hôtel Mont-Royal.

M. et Mme Roger Gratton s'embarqueront sous peu, à New-York pour une croisière aux Antilles, à bord du "Kingsholm".

Le Dr Eudore Dubeau, consul du Portugal est à Ottawa à l'occasion de l'Ouverture de la Session.

Mlle Blanche Belcourt a fait un court séjour à Québec, l'invitée de M. et de Mme Louis Belcourt.

Mlle Anina Pelletier, de Québec, passe quelques jours en ville, l'invitée du Dr et de Mme Stuart Ramsay.

M. et Mme Roland F. Baril ainsi que Mlle A. Rochon, de Montréal, ont fait, dernièrement, un séjour à Shawbriek.

Mme L. B. Cordon recevait à l'heure du thé, le 1er février.

Mme Conrad Manseau recevait à l'heure du thé, le dimanche, 11 février.

Mlle Phonsine Paré recevait à l'heure du thé, cet après-midi.

Mme L.-P. Forest recevait cet après-midi, à son cercle de couture de l'Aide à la femme. Toutes les amies de l'oeuvre sont invitées.

Son Honneur le Maire de Montréal, l'hon. Fernand Rinfret, a accordé son distingué patronage à la première de "Tribby", qui sera donnée sous les auspices de l'Alliance Artistique au Théâtre Impérial, le 1er février.

Mlle Hélène Grenier fera une causerie intitulée "Matinées studieuses à Paris", le dimanche 28 janvier dans le Salon Rose de l'hôtel Windsor, à trois heures et demie. Mlle Anna Malenfant et M. André Laurent exécuteront un programme musical et littéraire.

M. Henri Letondal présentera Mlle Grenier et M. Edouard Montpetit qui présidera cette réunion la remercierez. Au nombre des personnes qui y assisteront, mentionnons: le Dr et Mme L.-H. Gariepy, Mlle Pauline Bertrand, M. et Mme Albert Fleishman, M. et Mme Marcel Pasquini, M. et Mme Vladimir Tchervinsky, le Dr Rodolphe Lallemand, M. Jacques Gérard, M. Albert Lallemand, Mme Elzéar Roy, Mlle Annette Doré, Mme Charles Fleishman, le Dr Gurth Pretty, Mlle Jeanne Boyer, Mme Jean Bruchési, M. Dawson Desbarats, Mlle Cécile Desbarats, Mlle Laurette Toupin, M. N. Robitaille, Mlle F. Hurtubise, M. et Mme Gerard Boulet, le Dr et Mme Marcel Pariseau, Mlle J. H. Leduc, Mlle L. St-Mars, Mlle J.-A. Leduc, M. et Mme Oscar Beaudoin. Pour tous renseignements, appeler DOLLARD 8141 et Plateau 1166.

M. et Mme C. N. Ham, de Toronto, Mme E. Palmer, de Pelham, (New-York), M. et Mme L. C. Kelley, de Campbellton, (N.B.), Mme F. L. et Mme W. R. Safford, de Sutton, (P.Q.), M. et Mme Chas. M. Wood, d'Haverford, (Pa.), M. et Mme E. P. O'Neil, de Fort William, (Ont.), de passage en ville, se sont inscrits à l'hôtel Mont-Royal.

Ottawa

L'ouverture officielle de la cinquième session du dix-septième Parlement a eu lieu, hier après-midi, à trois heures, en la Chambre du Sénat, avec tout le faste qui convient à tel événement. Comme toujours, l'assistance d'élite réunie en cette circonstance ajouta au caractère grandiose de cette cérémonie. Les invités dans leurs élégantes toilettes, les juges de la Cour Suprême portant robe rouge et perruque blanche, les consuls et les officiers de terre et de mer avec leurs uniformes galonnés d'or présentaient un coup d'oeil incomparable. Leurs Excellences le gouverneur général et la comtesse de Bessborough escortées d'un brillant état-major firent leur entrée dans la salle du Sénat, après la traditionnelle salve de dix-neuf coups de canon.

Son Excellence lady Bessborough portait une robe de satin mistral bleu-pâle avec longue traîne, doublée de lamé d'or que soutenaient deux jeunes pages: Angus Wilson, fils de M. Norman Wilson et de l'honorable Cairine Wilson, et Donald MacLaren, fils du brigadier-général et de Mme C.-H. MacLaren. Son Excellence portait en outre une parure de diamants et un diadème serti de diamants ainsi que sa décoration de l'Ordre de Dame de Grâce de Saint-Jean de Jérusalem.

Les pages étaient habillés d'un uniforme composé d'une culotte de satin blanc, habit bien et gilet rouge, avec jabot de dentelle, bas blancs et souliers noirs.

L'hon. Mme Gordon Ives, dame d'honneur de la comtesse de Bessborough, portait une robe de lignes Empire, en velours chiffon grenat et tisse or.

Mme H.-A. Bruce, femme du lieutenant-gouverneur d'Ontario: robe de lamé d'or avec traîne retenue aux épaules.

Mme Hugh Guthrie, femme de l'hon. ministre de la Justice: robe française de crêpe vert latine, de lignes ajustées, avec ceinture de velours vert.

Mme H.-H. Stevens, femme de l'hon. ministre du Commerce: robe de satin bleu-noir.

Mlle Patricia Stevens, robe de crêpe jaune-pâle avec ornement de perles.

Mme Edith N. Rhodes, femme de l'hon. ministre des Finances: robe de dentelle bleu de roy, avec petite cape de tulle, de même ton et ornements de perles.

Mme R.-J. Manion, femme de l'hon. ministre des Chemins de Fer et Canaux: robe de dentelle bleu iris, de ligne souple, modèle Lanvin.

Mme R. C. Matthews, femme de l'hon. ministre du Revenu National:

robe de satin noir et de velours couleur blanc.

Mlle Louise Parent: robe de velours chiffon vert épinard d'après Moynaux.

Mme Paul Larose: robe de chiffon brun havane, avec petite cape brodée de perles de cristal.

Mme A.-E. Moutandou: robe de velours noir style princesse; pendentif de diamants.

Mlle Jacqueline Moutandou: robe de satin blanc, avec touffe de velours geranium.

Mme T.-A. Fontaine, de Saint-Hyacinthe, robe de velours noir, à train de tulle, brodée de perles argent.

Mme P.-A. Lefort: robe de satin Lyon noir, avec légère garniture de velours sable blanc.

Elles ont été déposées devant l'Assemblée législative hier après-midi.

Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada) — Plusieurs pétitions ont été présentées et déposées à l'Assemblée législative:

De M. l'abbé Alfred Boulet et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation sous le nom de "L'Orphelinat Agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax" — M. Bélanger.

De Mgr Auguste Boulet, demandant l'adoption d'une loi refondant la charte de la "Corporation du Collège de Ste Anne de la Pocatière", définissant mieux les droits de cette corporation et lui accordant de plus amples pouvoirs — M. Casgrain.

De Mgr Auguste Boulet, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "L'Ecole supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière", définissant ses fins, pouvoirs et droits ordinaires accordés à telles corporations et lui permettant d'assumer des obligations relativement à certains droits acquis" — M. Casgrain.

De l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte — M. Crête.

De la Cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Dame Marie-Louise Avelina Pratt et autres, de G. Edouard J. H. Pratt, de Marguerite Pratt, de Emilie Murriell Pratt, de J. C. Emile Bourdon et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt, M. Gahias.

De Thomas Joseph McNally, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes à l'admettre au nombre de ses membres, après examen final. — M. Gault.

De Dame Berthe Monthriand et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Adolphe Fortunat Blanchard. M. Gault.

De M. le docteur David Law Hodges et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant en une municipalité de ville certaine partie du canton de Bourlamaque, sous le nom de "Ville de Lamaque". M. Taschereau, (Bellevue).

De Marcel Poulin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre à l'étude de la profession l'avocat sans examen.

De la cité de Grand'Mère, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Jalmor Frederick Susta, demandant l'adoption d'une loi permettant de changer son nom en celui de Charles Jalmor Frederick Anderson.

De "Church Society of the Diocese of Québec", demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte dans le but de définir clairement ses pouvoirs relativement à certains fonds passés et gérés par elle.

Plusieurs pétitions présentées à Québec

Elles ont été déposées devant l'Assemblée législative hier après-midi.

Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada) — Plusieurs pétitions ont été présentées et déposées à l'Assemblée législative:

De M. l'abbé Alfred Boulet et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation sous le nom de "L'Orphelinat Agricole de Saint-Ferdinand d'Halifax" — M. Bélanger.

De Mgr Auguste Boulet, demandant l'adoption d'une loi refondant la charte de la "Corporation du Collège de Ste Anne de la Pocatière", définissant mieux les droits de cette corporation et lui accordant de plus amples pouvoirs — M. Casgrain.

De Mgr Auguste Boulet, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation "L'Ecole supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière", définissant ses fins, pouvoirs et droits ordinaires accordés à telles corporations et lui permettant d'assumer des obligations relativement à certains droits acquis" — M. Casgrain.

De l'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte — M. Crête.

De la Cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Dame Marie-Louise Avelina Pratt et autres, de G. Edouard J. H. Pratt, de Marguerite Pratt, de Emilie Murriell Pratt, de J. C. Emile Bourdon et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi concernant la succession de feu John Pratt, M. Gahias.

De Thomas Joseph McNally, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes à l'admettre au nombre de ses membres, après examen final. — M. Gault.

De Dame Berthe Monthriand et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Adolphe Fortunat Blanchard. M. Gault.

De M. le docteur David Law Hodges et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant en une municipalité de ville certaine partie du canton de Bourlamaque, sous le nom de "Ville de Lamaque". M. Taschereau, (Bellevue).

De Marcel Poulin, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre à l'étude de la profession l'avocat sans examen.

De la cité de Grand'Mère, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Jalmor Frederick Susta, demandant l'adoption d'une loi permettant de changer son nom en celui de Charles Jalmor Frederick Anderson.

De "Church Society of the Diocese of Québec", demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte dans le but de définir clairement ses pouvoirs relativement à certains fonds passés et gérés par elle.

700,000 Femmes ne peuvent faire erreur!

Quand elles louangent les produits Pinkham.

D'après un registre précis, au-delà de 700,000 femmes ont signé des déclarations, disant: "Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham me soulage!" Si vous êtes faible, nerveuse, épuisée et découragée, achetez-en une bouteille, aujourd'hui, chez votre pharmacien. Donnez-lui la chance de vous soulager, vous aussi.

Sanative Wash Plusieurs de ces femmes emploient et recommandent le "Sanative Wash" de Lydia E. Pinkham, pour les infections féminines. Un liquide médicamenteux qui calme et soulage les légères irritations. Epruvé dans les hôpitaux. Grosse bouteille 55c.

Remède pour le Sang Au printemps, ou quand elles ont besoin d'un ton général, elles prennent le Remède pour le Sang, de Lydia E. Pinkham. Efficace pour les hommes, femmes et enfants. Il opère conjointement avec le Composé Végétal.

Tablettes Elles aiment les Tablettes de Lydia E. Pinkham pour soulager et empêcher les douleurs menstruelles. Couvertes de chocolat... Commodées... Triables. Petite grosseur 55c.

LYDIA E. PINKHAM MEDICINE COMPANY
Lynn, Massachusetts, U.S.A. — (Cobourg, Ontario, Canada)

Quoi!

PLUS DE STATIQUE
due aux accessoires électriques

OUI, vous pouvez éliminer de votre radio, tous les bruits dus au voisinage d'autres accessoires électriques, en installant une

"TRANSLINE"
(Ligne de transmission)

Fil d'entrée aérien MARCONI

QUI PEUT ETRE adaptée à votre antenne actuelle

EGALEMENT efficace sur tous les modèles d'appareils récepteurs modernes

EN USAGE pour la réception de toutes ondes.

FACILE à installer

PRIX, COMPLETE, \$7.95

Fabriquée en Canada par

CANADIAN MARCONI Co.
MONTREAL

Vendue par les

Marchands de radios et experts en radiophonie. Partout

La Bourse

Après dix jours de hausse à peu près continue, le marché de New-York marque un temps d'arrêt. La séance d'hier a vu une forte réduction du volume des transactions, en même temps qu'une baisse qui a atteint à peu près toute la liste. Les reculs ont cependant été dans l'ensemble fractionnaires. La clôture a été irrégulière, la fin de la journée, on a assisté à une légère reprise de l'activité et une petite hausse des cours, mais sans grande importance.

Le marché des obligations a été actif et ferme, et la nouvelle émission d'un milliard a été couverte trois fois et demie en quelques instants et a fait prime rapidement. Le marché des changes est modérément actif. Le dollar reprend un peu. Le marché des produits est moins ferme, avec une baisse d'un cent le boisseau de blé.

À Montréal, la majorité des titres se dirigent vers la baisse et le volume des transactions de vient très faible, moins de 14,000 titres. Dans le courant de l'après-midi, les cours reprennent un peu.

Bourse de Montréal

Complète par Garneau et Ostiguy, membres de la Bourse de Montréal, Immeuble Aldred, Place d'Armes.

	Max	Min	Pre	Cha
Bell Telephone	112 1/2	112 1/2	112 1/2	—
B. C. Packers	32	31	31	—
B. C. P. W.	28	28	28	—
Braz. T. L. and P.	124	124	124	—
Bruck Silk	18 1/2	18 1/2	18 1/2	—
Can. Car and P.	28	28	28	—
Can. Car. Ind. P.	12 1/2	12 1/2	12 1/2	—
Can. Cement	92	91	91	—
Can. Cement P.	42 1/2	42 1/2	42 1/2	—
Can. Hydro-Elec.	62 1/2	62 1/2	62 1/2	—
Can. Ind. Alcoh.	18	18	18	—
do B.	18 1/2	18 1/2	18 1/2	—
Can. North Power	18 1/2	18 1/2	18 1/2	—
Can. Pac. Railway	16 1/2	16 1/2	16 1/2	—
Chas. G. D.	18 1/2	18 1/2	18 1/2	—
Cokebush Plow	9 1/2	9 1/2	9 1/2	—
Can. Mng and Sm.	13 1/2	13 1/2	13 1/2	—
Dom. Bridge	8 1/2	8 1/2	8 1/2	—
Dom. Zinc	8 1/2	8 1/2	8 1/2	—
Dom. Steel C. P.	24	24	24	—
Dom. Textile	7 1/2	7 1/2	7 1/2	—
Dryden	12 1/2	12 1/2	12 1/2	—
Gen. Steel Ware	4 1/2	4 1/2	4 1/2	—
Gypsum	5 1/2	5 1/2	5 1/2	—
Hamilton Bridge	8 1/2	8 1/2	8 1/2	—
Int. C. Gold Mines	12 1/2	12 1/2	12 1/2	—
How. Smith Paper	7 1/2	7 1/2	7 1/2	—
How. Smith P. P.	6 1/2	6 1/2	6 1/2	—
Inter. Nickel	23 1/2	23 1/2	23 1/2	—
Mansey-Harris	6 1/2	6 1/2	6 1/2	—
McColl-Pike	11 1/2	11 1/2	11 1/2	—
Mt. L. H. and P.	32	32	32	—
Mt. Tronchew	12 1/2	12 1/2	12 1/2	—
Nat. Breweries	25	25	25	—
Nat. Steel C.	14 1/2	14 1/2	14 1/2	—
Power Corp.	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—
Quebec Power	18 1/2	18 1/2	18 1/2	—
Shawinigan	21 1/2	21 1/2	21 1/2	—
Shawin. Williams	15 1/2	15 1/2	15 1/2	—
South. Can. Power	15 1/2	15 1/2	15 1/2	—
Steel Co. of Can.	31 1/2	31 1/2	31 1/2	—
Steel Co. Can. P.	22	22	22	—
St. Lawrence Corp.	3 1/2	3 1/2	3 1/2	—
Vau. Biscuit	28	28	28	—
Winipeg Electric	28	28	28	—

La clôture des changes

Livre sterling à Montréal: 5.01 3-8.
Dollar américain à Montréal: 1.01.
Franc français à Montréal: 6.28.
Livre sterling à New-York: 4.96 1-2.
Dollar canadien à New-York: 99.
Franc français à New-York: 6.21 3-4.
Livre sterling à Londres: 4.97 1-2.
Franc français à Londres: 79 15-16 francs.
Livre sterling à Paris: 79.90 fr.
Dollar américain à Paris: 15.94 fr.
Dollar canadien à Paris: 16.04 fr.
Dollar canadien à termes de francs-or: 62.38.
Dollar américain à termes de francs-or: 62.88.
Livre sterling en or: 12s 11d.
Prix de l'or à Londres (once): 132s 1d.
Prix de l'or à New-York (once): \$34.45.
Prix de l'or au Canada (once): \$33.21.

Rapport annuel de Shawinigan

La compagnie a gagné cette année 84 1/2 cents par action.

Les revenus bruts de la compagnie durant l'exercice terminant le 31 décembre se sont élevés à \$11,945,000, ce qui représente après toutes les charges, mais avant l'impôt sur le revenu 84 1/2 cents par action ordinaire. Ce chiffre se compare avec les \$12,635,000 de l'année précédente.

La position de la compagnie est satisfaisante. On note une augmentation de \$751,000 dans le disponible, quoique les fonds de roulement soient en légère diminution. On note aussi une diminution dans les charges résultant des intérêts sur fonds amortissables.

Les provisions pour dépréciation ont un peu plus élevées, la dette amortissable est en augmentation modérée, l'actif total dépasse de \$1,951,000 le chiffre de l'année précédente, et la production électrique est de 194 pour cent au-dessus de celle de 1932.

On peut voir par là que la situation générale de la compagnie est satisfaisante, si l'on ajoute que la subsidiaire de produits chimiques a montré une grosse augmentation dans ses profits (\$25,000). Voici le détail du compte de profits et pertes:

	1933	1932	1931
Revenus bruts	11,945,000	12,635,000	13,693,194
Frais d'exploit.	5,189,491	5,246,364	5,033,081
Net	6,755,509	7,388,636	8,660,113
Dépréci.	1,100,000	800,000	600,000
Int. oblig.	8,556,171	6,548,915	8,040,118
	3,813,127	4,054,442	3,909,575
Dividendes	1,848,044	2,534,473	4,150,438
	1,049,125	1,633,687	4,901,062
Surplus	753,919	900,786	475,024
Reserves	300,000	300,000	—
Reserves	453,919	600,786	475,024
	—	—	400,000
Surplus préc.	453,919	600,786	475,024
P. & L. bal.	1,233,813	888,099	576,465

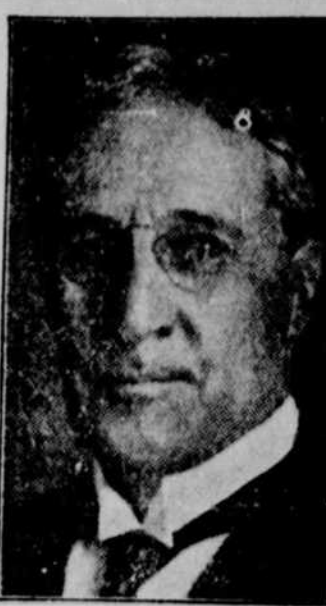
Le capital d'exploitation s'établit à \$2,852,259 contre 2,312,000. Les bénéfices par action sont de 84 1/2 cents contre \$1.16. L'actif total se monte à \$17,231,000 contre 17,270,000.

La petite Bourse

Complète par L. G. Reubien & Co., 84, rue Notre-Dame.

	Max	Min	Pre	Cha
Albithi	180	180	180	—
Asse. Breweries	12	12	12	—
Brew. Dist.	24	24	24	—
B. A. Oil	94	94	94	—
Brewing Corp.	24	24	24	—
Can. Dredge	24	24	24	—
Brew. Priv.	22	22	22	—
Can. Rod	10	10	10	—
Comm. Alcohols	150	140	150	—
City Gas	103	103	103	—
Cans. Paper	15	15	15	—
Imp. Tobacco	11	11	11	—
Dom. Eng. W.	24	24	24	—
Dom. Tar & Chem.	3	3	3	—
Dom. Star	24	24	24	—
Home Oil	124	124	124	—
Imperial Oil	134	134	134	—
Int. Petroleum	22	22	22	—
Melcher A.	14	14	14	—
Melcher B.	10	10	10	—
Neon	62	50	50	—
Regent Knitting	22	22	22	—
Thrift. Priv.	100	100	100	—
Walker-Gooderham	321	301	321	—
Walker priv.	17	17	17	—
Walkerworth	650	625	630	—

	Max	Min	Pre	Cha
Beaumont P. W. "A"	31	31	31	—
Inter. "B"	120	110	120	—
St. P. P. Priv.	74	74	74	—
MINES				
Base	180	180	180	—
Biolio	2800	2800	2800	—
Lake Shore	4265	4250	4265	—
Big Missouri	263	253	263	—
Macassa	226	222	224	—
Noranda	2445	2400	2460	—
Siscoe	157	154	158	—
Teck Hughes	240	240	240	—
Sherritt	112	110	112	—
Parkhill	41	40	41	—
Sullivan	23	22	23	—
Total des ventes	\$2,237			



M. LEIGHTON MCCARTHY

Président de la Canada Life Assurance Company, qui dans son discours à la 87ème assemblée annuelle a fait remarquer que la compagnie est plus stable que jamais. L'actif de la société est passé en 1933 à \$226,843,000, soit près de 10 millions d'augmentation.

Dans les mines

Un moulin à la McMillan Gold

On étudie actuellement les plans d'installation d'un moulin à la McMillan Gold Mines, Limited. Ce moulin aura une capacité de 125 tonnes par jour, selon une lettre qui vient d'être adressée aux actionnaires et portant la signature de G. A. Foute, vice-président. On y dit que la construction du moulin commencera immédiatement et on s'attend à ce que la mine soit en production au milieu de juin.

Après la mise en condition de l'établissement et de l'outillage en mai dernier la mine fut asséchée et le puits foré à 625 pieds. Un nouveau fut établi à cet endroit et la veine n° 1 repérée à une distance de 180 pieds du puits. A date la veine a été découverte sur une distance d'à peu près 183 pieds et le minerai s'écoule. Aux endroits où elle a été coupée la veine a une largeur de neuf pieds avec deux pieds de mur de roc. A en juger par des forages au roc, il faut penser qu'il y a une belle améloration sur les niveaux supérieurs.

On est à terminer les négociations avec la Commission Hydro-Electrique pour obtenir l'énergie requise. On s'attend à ce qu'un contrat soit signé au cours des prochaines semaines.

La compagnie a toute la finance voulue pour mettre la mine sur une base de production.

Le marché des obligations

Par Jinks Gwynne & Co.

	Ouv.	Max.	Min.
Argentine, 6%, 1961	61 1/2	62	61 1/2
Australie, 5%, 1955	92 1/2	93 1/2	92 1/2
Belgique, 6%, 1950	92 1/2	93 1/2	92 1/2
Bolivia, 5%, 1948	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Bordeaux, 6%, 1934	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Brazil, 6%, 1947	27 1/2	28 1/2	27 1/2
Brazil, 7%, 1952	27 1/2	28 1/2	27 1/2
Chili, 6%, 1961	12 1/2	13 1/2	12 1/2
Canada, 5%, 1952	104 1/2	104 1/2	104 1/2
France, 7 1/2%, 1941	162 1/2	163 1/2	162 1/2
France, 5%, 1949	88 1/2	89 1/2	88 1/2
Milan, 6 1/2%, 1965	60	60	58 1/2
Haiti, 6%, 1952	75	75	75
Italie, 7%, 1951	100 1/2	100 1/2	99 1/2
Japon, 5 1/2%, 1965	75 1/2	75 1/2	75 1/2
Lyons, 6%, 1934	154 1/2	154 1/2	154 1/2
Medellin, 6 1/2%, 1954	13 1/2	14 1/2	13 1/2
Pologne, 6%, 1947	88 1/2	88 1/2	88 1/2
Peron, 6%, 1960	10 1/2	11 1/2	10 1/2
Pologne, 6%, 1947	10 1/2	11 1/2	10 1/2
Rio Jan. 6 1/2%, 1953	21	21 1/2	21
Rio Grande, 6%, 1954	20	21 1/2	20
Rome, 5 1/2%, 1952	80 1/2	81	80 1/2
San Paulo, 7%, 1940	75	75	75
Serbie, 7%, 1962	21 1/2	21 1/2	21 1/2
Angleterre, 5 1/2%, 1927	118 1/2	118 1/2	117 1/2

Amélioration des facteurs significatifs depuis le commencement de l'année

En raison de l'amélioration prononcée des facteurs significatifs, l'indice économique calculé par le Bureau Fédéral de la Statistique a augmenté de plus de 6 pour cent; de 83 qu'il était la semaine finissant le 6 janvier il s'est élevé à 88,1 la semaine du 13 janvier. Chacun des six facteurs employés dans ce calcul ont montré des gains significatifs, dont comme résultat la plus forte augmentation du nombre-indice au cours de la période d'observation.

Après avoir été rajusté pour tendances saisonnières, l'indice des charges ferroviaires dans tout le Canada était de 77,1 contre 64,0 la semaine précédente. L'indice rajusté du transport de marchandises dans la division Est était de 79,8 comparativement à 67,8, et celui de la Division Ouest accusait une plus forte augmentation encore, l'indice étant de 72,6 comparativement à 57,9. L'augmentation sur la semaine précédente dépassait 5,000 wagons, ce qui est au-dessus de la normale pour ce temps de l'année. L'augmentation a été générale pour tous les produits, tant pour la semaine précédente que pour la semaine correspondante de 1933.

En raison des diminutions dans le grain, les transports en volume moindre que les wagons, et les divers chargements ont diminué en 1933 comparativement à 1932, le nombre total de wagons étant de 2,032,157 contre 2,175,625. Le chiffre élevé pour ce temps de l'année est particulièrement significatif à cause de cette disparité.

Le domaine de la finance paraît aussi plus brillant. L'indice composé pour les positions spéculatives s'est élevé de plusieurs points en ces derniers mois. Le nombre indice pour les obligations fédérales était à 107,3 contre 106,6 la semaine précédente, des gains modérés ayant été enregistrés pendant huit semaines. Les bourses des valeurs se sont raffermies dès le commencement de l'année, et la tendance à la hausse s'est accentuée pendant cette semaine. Les compensations bancaires et les opérations de bourse ont également contribué au relèvement.

Le nombre indice pour la même semaine de 1933 était de 73,4 faisant contraste avec 88,1 pour la période en cours, soit un gain de 20 pour cent. Des fortes augmentations ont été enregistrées pour les six éléments qui donnent la portée de la reprise constatée en ces derniers douze mois.

Le fléchissement modéré dans les affaires, constaté entre septembre et novembre, a pris fin en décembre, ce qui est prouvé par les chiffres qui sont maintenant disponibles. Les plus haut niveau de ces dernières années a été atteint en septembre alors que l'indice était de 90,8; il est retombé en novembre à 85,5. Il n'y a pas eu de changement sensible pour décembre, les augmentations ayant été contrebalancées par des diminutions dans d'autres domaines.

Les expéditions d'or ont été beaucoup plus volumineuses en décembre; 239,944 onces contre 214,889 en novembre. L'augmentation dans l'indice étant de 24%. Les expéditions d'argent accusent une diminution pendant le dernier mois pour lequel nous avons des statistiques, le rendement se chiffrait par plus de 25,000,000 livres. Les exportations de zinc ont diminué; 14,033,000 livres contre 18,264,000. Les exportations de cuivre et de nickel ont baissé, n'ayant pas continué la marche ascendante constatée en novembre.

L'indice de la production de denrées alimentaires s'est élevé de 90,8 à 97,4 en décembre. La farine de blé et l'avoine roulée accusent des gains et le sucre, avec une production de 139,000,000 livres, a gagné 19%. Le bétail et le porc ont diminué, tandis que l'agneau a baissé au point d'être au-dessous de la normale pour

la saison. Les exportations de saumon en conserve accusent un gain après rajustement. Les importations de caoutchouc brut ont diminué comparativement au haut niveau atteint le mois dernier. Les importations de coton ont été un peu plus élevées qu'en novembre, les expéditions locales ayant augmenté de \$19,000,000 pendant les deux derniers mois. Les importations de filés de coton et de laine destinées à la transformation accusent aussi une augmentation.

Après ajustement pour tendances saisonnières, le bois d'œuvre a enregistré l'encourageante augmentation de 22%. Le papier à journal a diminué de 4,2% en novembre, le total étant de 175,304 tonnes contre 193,718.

Les lingots d'acier s'élevaient à 49,557 tonnes contre 43,099 un gain ajusté de 21,7%, tandis que la fonte a augmenté de 35,2%, le total étant de 38,612 tonnes contre 29,592. La production d'automobiles a repris en décembre, une forte augmentation ayant été enregistrée.

Les importations de pétrole brut atteignaient 65,000,000 gallons, diminution sur novembre. Le nombre-indice pour la construction était de 39,1 contre 45,7. Les permis de bâtir, d'autre part, accusent un gain, le total s'élevant à \$1,976,000 comparativement à \$1,610,000. Le nombre-indices a baissé sensiblement sur 1926.

Les augmentations dans les exportations en 1933 démontrent qu'il y a eu de fortes demandes pour les produits canadiens sur les marchés extérieurs. Des gains prononcés ont été enregistrés dans les exportations de minéraux et de bétail. Comme l'expédition en lingots, sa valeur n'est pas incluse dans la marchandise exportée ni dans la balance du commerce. Les importations se chiffraient en 1933 par \$401,300,000 comparativement à \$452,600,000, soit une diminution de 11,3%. L'augmentation dans les exportations, par ailleurs, accuse un gain de près de 6%, le total étant de \$537,500,000, contre \$501,800,000.

La différence entre les exportations et les importations a été de \$136,200,000 comparativement à \$149,200,000 en 1932. Les importations ont dépassé les exportations pendant les trois années civiles 1929 à 1931. Les exportations de métaux non-ferreux accusent un gain de 43 1/2%, le total s'élevant à \$69,670,000 en 1933 contre \$48,590,000 l'année précédente. Les métaux ont enregistré un gain de 36% tandis que les exportations du fer et ses applications ont augmenté de 30,6%. Les produits de la moisson se chiffraient par \$198,900,000 accusant une diminution de 3%, tandis que le bétail, s'élevait à \$67,600,000 contre \$56,000,000, à l'augmentation de 20,6%. L'augmentation dans les exportations de textiles s'élevait à 41,7% tandis que le bois et le papier ont diminué de 2%.

Pour ce qui est de la balance des paiements internationaux, le fait saillant est qu'en 1933 la tâche de trouver des crédits internationaux pour reconstruire les obligations, est devenue plus facile. En 1933 le capital accuse un influx net tandis qu'il était en exode en 1931 et 1932.

On estime que pendant l'année 1933 la vente et l'achat de valeurs mobilières par le Canada et les autres pays se chiffraient par \$600,000,000. Il s'est acheté beaucoup de valeurs minières et d'effets publics canadiens à l'étranger, mais le Canada a acheté à l'étranger pour \$250,000,000 de valeurs canadiennes et étrangères. De plus, nos gouvernements et nos corps politiques ont retiré \$49,000,000 en valeurs achetées à l'étranger qui étaient échues. Les placements directs sont évalués à \$1,500,000,000. Cette importation nette, si on la compare avec les exportations de capital enregistrées pendant les deux dernières années, a été un autre facteur important de la facilité avec laquelle on a pu accumuler les crédits pour reconstruire

Situation solide de la Canada Life

Dix millions d'augmentation dans l'actif de la compagnie en 1933. — Amélioration du portefeuille.

Le 87ème rapport annuel de la Canada Life n'a pas été décevant. La compagnie enregistre une forte amélioration dans presque tous les domaines, et son actif est particulièrement solide avec un total de \$226,843,000. Cela représente une augmentation de près de 10 millions, exactement de \$9,956,646 sur les chiffres précédents, ce qui est très satisfaisant.

Ainsi que l'a fait remarquer le président, M. Leighton McCarthy, au cours de l'assemblée annuelle, la ligne de conduite de la compagnie n'a pas été modifiée; elle reste celle de la sécurité. Aussi une somme de \$2,233,807 a-t-elle été mise de côté pour parer aux éventualités causées par la dépression mondiale des affaires. Ce qui est très prudent.

Le portefeuille est très solide et sa composition ne laisse rien à désirer. Un bref examen montre que les titres de tout repos, fonds fédéraux, garantis, municipaux, sont en forte augmentation à \$67,509,000 contre les \$5

Excellent rapport de la Mont. Power

La compagnie a gagné \$1.79 par action, contre \$1.95 l'an dernier.

Vos administrateurs ont l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit des opérations de votre Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1933:

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Recettes, Dépenses, Recettes nettes, etc.

Reporté au compte de capital et surplus, \$ 1,309,496.32

Revenu et exploitation

Votre Compagnie s'est ressentie des effets de la crise générale qui a continué à sévir durant l'année. Comme résultat, notre chiffre d'affaires s'est encore contracté et les revenus ont diminué en proportion.

L'année a mal commencé et la situation s'est peu à peu aggravée durant les sept premiers mois pour en arriver à un changement. Il y a eu depuis une amélioration sensible qui, si elle se continue, comme nous l'espérons, devrait donner un meilleur rendement cette année.

Si nos revenus ont été moindres que l'an dernier, les frais d'exploitation ont aussi diminué grâce aux économies effectuées. Cette diminution ne donne pas cependant une idée complète de toutes les mesures d'économie mises en pratique. En effet, les sommes ainsi épargnées ont été dans une large mesure absorbées par certaines dépenses irrécupérables — achats de force motrice contractés pour répondre à la demande normale prévue, augmentation des pertes dues aux mauvaises créances, augmentation du taux de l'impôt.

Le rapport indique la solidité financière de votre compagnie, résultat d'une longue politique de saine administration, et doit, de l'avis de vos administrateurs, être tenu pour satisfaisant.

Impôts

Les impôts toujours plus considérables des gouvernements fédéral et provincial et des municipalités sont une lourde charge pour votre compagnie et ses abonnés.

Notre compte d'impôts pour 1933 se chiffre par \$1,769,899.96, soit près de 35 cents par mille pieds cubes, si on l'applique aux ventes de gaz, ou près de 3-4 de cent par KWH, si on l'applique aux ventes d'électricité.

Il ne faut pas oublier que les services publics établis d'Ontario et d'autres provinces sont pratiquement exempts de tout impôt, ce qui constitue un sérieux handicap (au point de vue concurrence) pour les utilités sous régie particulière du Québec et des autres provinces.

L'impôt fédéral sur le revenu est ouvertement injuste, puisqu'il taxe les abonnés des utilités sous régie particulière sans taxer les abonnés des services publics établis. Nous sommes convaincus que nos abonnés n'ont aucune objection à défrayer, de leurs factures pour gaz et électricité, leur juste part du coût de l'administration du pays, mais ils ne veulent pas, et c'est leur droit, payer la part qui devrait en toute justice être versée par les abonnés des services d'utilité établis de tout le pays. Aussi vos administrateurs sont-ils fermement d'avis que le public de Montréal et de la Province devrait prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'uniformisation de l'impôt sur le Revenu en ce qui regarde les abonnés aux services de gaz et d'électricité.

Peut-être est-il à propos de noter qu'en Grande-Bretagne tous les services d'utilité, établis comme particuliers, sont traités sur le même pied pour ce qui est de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu.

Dépréciation

La hausse habituelle affectée à la dépréciation a été portée au cours de l'année au compte de réserve pour dépréciation et utilisée avec d'autres réserves comme capital sur lequel il n'y a ni dividende ni intérêt à payer.

Finances

Il a été racheté durant l'année \$3,539,000.00 de dette hypothécaire, soit \$322,000.00 d'obligations de votre Compagnie, \$3,054,000.00 d'obligations de Montréal Light, Heat & Power Company (Division de Lachine), \$115,000.00 d'obligations de Cedar Rapids Manufacturing & Power Company et \$48,000.00 d'obligations de Provincial Light, Heat & Power Company.

Beauharnois: Conformément au plan de réorganisation de la Beauharnois et afin de protéger vos intérêts dans cette entreprise, votre Compagnie a souscrit \$8,742,000.00 d'obligations de première hypothèque — 5-12% de Beauharnois Light, Heat & Power Company, pour permettre à cette dernière de terminer ses travaux d'aménagement.

Dividendes: Au cours de l'exercice votre Compagnie a déclaré et payé les dividendes trimestriels réguliers sur son capital-actions au taux de \$1.50 par action.

Agrandissements et améliorations

Les dépenses au compte de capital pour l'année se sont limitées au prolongement des services de gaz et d'électricité en territoire neuf et à l'achèvement des agrandissements à deux de nos sous-stations modernes, la Salle et Atwater, ce qui a permis de désaffecter les stations Terminal, Workman et Côte-St-Paul, pour ainsi diminuer les frais d'exploitation.

Tarifs

Votre Compagnie a depuis 1908 consenti quatorze diminutions de tarifs pour le service d'éclairage électrique: en effet, au cours de cette

période, le tarif a été réduit de 12.75 cents le KWH à 3 cents le KWH (et ce dernier tarif décroît jusqu'à 1.50 cent pour utilisation en quantité).

Le coût pour la fourniture de l'électricité est fait de dépenses réductibles et de dépenses irrécupérables. Une technique perfectionnée et une sage administration ont permis de diminuer les premières, mais parmi les dernières, les impôts ont augmenté de façon alarmante en ces dernières années.

Notre compte d'impôts, nous l'avons déjà dit, équivalait maintenant à 3-4 de cent par KWH, si on l'applique au service d'éclairage électrique, dont le tarif maximum pourrait sans cela être de 2-1-4 cents au lieu de 3 cents le KWH. La possibilité de diminution future dans les tarifs dépend donc dans une large mesure du chiffre des impôts.

Dependant, pour tout l'exercice, le coût moyen du service d'éclairage électrique pour plus de 85 pour cent de notre clientèle ne s'établit qu'à \$1.59 par mois, ou 5 cents par jour. Et pourtant ce montant comprend en plus de l'éclairage du foyer l'emploi des appareils domestiques (aspirateur, laveuse, réfrigérateur, percolateur, grille-pain, fer à repasser, radio, etc.). D'ailleurs, avec tout ce que les appareils électriques modernes comportent de confort, de commodité et d'économie, la dépense d'électricité par jour ne grève pas plus le budget familial que le prix d'un billet de tramway ou l'achat des journaux quotidiens.

Propriétés et établissements

Les propriétés et établissements de la Compagnie et de ses subsidiaries ont été maintenus dans un excellent état comme toujours.

Vérification de la comptabilité

Les comptes de la Compagnie ont été vérifiés par MM. P.-S. Ross & Sons, comptables agréés de Montréal.

H. S. Holt, Le président général

Bilan général au 31 décembre

ACTIF

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Actions et obligations, Obligations du Dominion, Billets et comptes, Marchandises, etc.

PASSIF

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Obligations — Première hypothèque, Série "A", 5%, Série "B", 5%, etc.

Obligations (convertibles) 3 1/2%, 1939

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Fonds de contingence, Fonds d'assurance, Comptes payables, etc.

Capital et Surplus

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Représenté par, 4,488,993 actions ordinaires sans nominal, etc.

Débit différé relativement à la

souscription de \$8,742,000 d'obligations de première hypothèque à fonds d'amortissement 5 1/2%, Série "A", 1973 de Beauharnois Light, Heat and Power Company.

Commerce des fourrures au Japon

Le Japon exporte des fourrures principalement aux Etats-Unis mais de plus petites quantités sont envoyées en Australie et en Grande Bretagne. La quantité expédiée au Canada n'est pas considérable. Les principales fourrures du Japon sont le vison, le lapin, le lièvre, la martre, l'écureuil, l'écureuil volant, le blaireau et le chien de Corée. Quoique nous n'ayons pas de statistiques officielles indiquant combien de fourrures sont prises au Japon, on estime qu'elles se décomposent ainsi: 400,000 à 500,000 visons, 2,000,000 écureuils, 10,000 lièvres, 5,000 blaireaux, 100,000 chiens de Corée, 40,000 blaireaux et 5,000 chiens de Corée.

L'élevage des animaux à fourrure n'est pas bien développé au Japon. Les principaux animaux élevés pour leur fourrure sont les lapins, les renards, les visons, les blaireaux et les martres, qui d'après les derniers chiffres reçus, seraient comme suit: 2,000,000 lapins sur 400,000 fermes, 7,000 renards sur 200 fermes, 7,000 visons sur 370 fermes, 300 blaireaux sur 30 fermes et 30 martres sur 10 fermes.

Le coton

par Jenks Gwynne & Co.

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Recettes, Dépenses, Recettes nettes, etc.

Bourse de New-York

par Jenks Gwynne & Co.

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Adams Express, Air Reduction, Allied Chemicals, etc.



M. A. N. MITCHELL. Directeur général et membre du conseil d'administration de la Canada Life. M. Mitchell a commenté les progrès réalisés par la compagnie en 1933, au cours de l'assemblée annuelle.

Les changes

New-York Montréal

Table with 2 columns: Item, Amount. Rows include Sterling, Demande, Australie, etc.

Changements tarifaires et règlements douaniers

Belgique

Par un décret effectif depuis le 25 décembre 1933 un permis spécial du ministère de l'Industrie et du Travail est exigé pour l'importation en Belgique des bois couverts, assemblés ou non; (2) meublées en bois dans ou sur les articles d'exportation; (3) meublées en bois ornements ou couverts.

Un décret royal du 20 décembre abaisse les droits sur les feuilles de plaquage en bois de sapin à 30 cents par cent livres au par pied; de 40 cents par cent livres au par pied; de 50 cents par cent livres au par pied; de 60 cents par cent livres au par pied; de 70 cents par cent livres au par pied; de 80 cents par cent livres au par pied; de 90 cents par cent livres au par pied; de 100 cents par cent livres au par pied; de 110 cents par cent livres au par pied; de 120 cents par cent livres au par pied; de 130 cents par cent livres au par pied; de 140 cents par cent livres au par pied; de 150 cents par cent livres au par pied; de 160 cents par cent livres au par pied; de 170 cents par cent livres au par pied; de 180 cents par cent livres au par pied; de 190 cents par cent livres au par pied; de 200 cents par cent livres au par pied; de 210 cents par cent livres au par pied; de 220 cents par cent livres au par pied; de 230 cents par cent livres au par pied; de 240 cents par cent livres au par pied; de 250 cents par cent livres au par pied; de 260 cents par cent livres au par pied; de 270 cents par cent livres au par pied; de 280 cents par cent livres au par pied; de 290 cents par cent livres au par pied; de 300 cents par cent livres au par pied; de 310 cents par cent livres au par pied; de 320 cents par cent livres au par pied; de 330 cents par cent livres au par pied; de 340 cents par cent livres au par pied; de 350 cents par cent livres au par pied; de 360 cents par cent livres au par pied; de 370 cents par cent livres au par pied; de 380 cents par cent livres au par pied; de 390 cents par cent livres au par pied; de 400 cents par cent livres au par pied; de 410 cents par cent livres au par pied; de 420 cents par cent livres au par pied; de 430 cents par cent livres au par pied; de 440 cents par cent livres au par pied; de 450 cents par cent livres au par pied; de 460 cents par cent livres au par pied; de 470 cents par cent livres au par pied; de 480 cents par cent livres au par pied; de 490 cents par cent livres au par pied; de 500 cents par cent livres au par pied; de 510 cents par cent livres au par pied; de 520 cents par cent livres au par pied; de 530 cents par cent livres au par pied; de 540 cents par cent livres au par pied; de 550 cents par cent livres au par pied; de 560 cents par cent livres au par pied; de 570 cents par cent livres au par pied; de 580 cents par cent livres au par pied; de 590 cents par cent livres au par pied; de 600 cents par cent livres au par pied; de 610 cents par cent livres au par pied; de 620 cents par cent livres au par pied; de 630 cents par cent livres au par pied; de 640 cents par cent livres au par pied; de 650 cents par cent livres au par pied; de 660 cents par cent livres au par pied; de 670 cents par cent livres au par pied; de 680 cents par cent livres au par pied; de 690 cents par cent livres au par pied; de 700 cents par cent livres au par pied; de 710 cents par cent livres au par pied; de 720 cents par cent livres au par pied; de 730 cents par cent livres au par pied; de 740 cents par cent livres au par pied; de 750 cents par cent livres au par pied; de 760 cents par cent livres au par pied; de 770 cents par cent livres au par pied; de 780 cents par cent livres au par pied; de 790 cents par cent livres au par pied; de 800 cents par cent livres au par pied; de 810 cents par cent livres au par pied; de 820 cents par cent livres au par pied; de 830 cents par cent livres au par pied; de 840 cents par cent livres au par pied; de 850 cents par cent livres au par pied; de 860 cents par cent livres au par pied; de 870 cents par cent livres au par pied; de 880 cents par cent livres au par pied; de 890 cents par cent livres au par pied; de 900 cents par cent livres au par pied; de 910 cents par cent livres au par pied; de 920 cents par cent livres au par pied; de 930 cents par cent livres au par pied; de 940 cents par cent livres au par pied; de 950 cents par cent livres au par pied; de 960 cents par cent livres au par pied; de 970 cents par cent livres au par pied; de 980 cents par cent livres au par pied; de 990 cents par cent livres au par pied; de 1000 cents par cent livres au par pied; de 1010 cents par cent livres au par pied; de 1020 cents par cent livres au par pied; de 1030 cents par cent livres au par pied; de 1040 cents par cent livres au par pied; de 1050 cents par cent livres au par pied; de 1060 cents par cent livres au par pied; de 1070 cents par cent livres au par pied; de 1080 cents par cent livres au par pied; de 1090 cents par cent livres au par pied; de 1100 cents par cent livres au par pied; de 1110 cents par cent livres au par pied; de 1120 cents par cent livres au par pied; de 1130 cents par cent livres au par pied; de 1140 cents par cent livres au par pied; de 1150 cents par cent livres au par pied; de 1160 cents par cent livres au par pied; de 1170 cents par cent livres au par pied; de 1180 cents par cent livres au par pied; de 1190 cents par cent livres au par pied; de 1200 cents par cent livres au par pied; de 1210 cents par cent livres au par pied; de 1220 cents par cent livres au par pied; de 1230 cents par cent livres au par pied; de 1240 cents par cent livres au par pied; de 1250 cents par cent livres au par pied; de 1260 cents par cent livres au par pied; de 1270 cents par cent livres au par pied; de 1280 cents par cent livres au par pied; de 1290 cents par cent livres au par pied; de 1300 cents par cent livres au par pied; de 1310 cents par cent livres au par pied; de 1320 cents par cent livres au par pied; de 1330 cents par cent livres au par pied; de 1340 cents par cent livres au par pied; de 1350 cents par cent livres au par pied; de 1360 cents par cent livres au par pied; de 1370 cents par cent livres au par pied; de 1380 cents par cent livres au par pied; de 1390 cents par cent livres au par pied; de 1400 cents par cent livres au par pied; de 1410 cents par cent livres au par pied; de 1420 cents par cent livres au par pied; de 1430 cents par cent livres au par pied; de 1440 cents par cent livres au par pied; de 1450 cents par cent livres au par pied; de 1460 cents par cent livres au par pied; de 1470 cents par cent livres au par pied; de 1480 cents par cent livres au par pied; de 1490 cents par cent livres au par pied; de 1500 cents par cent livres au par pied; de 1510 cents par cent livres au par pied; de 1520 cents par cent livres au par pied; de 1530 cents par cent livres au par pied; de 1540 cents par cent livres au par pied; de 1550 cents par cent livres au par pied; de 1560 cents par cent livres au par pied; de 1570 cents par cent livres au par pied; de 1580 cents par cent livres au par pied; de 1590 cents par cent livres au par pied; de 1600 cents par cent livres au par pied; de 1610 cents par cent livres au par pied; de 1620 cents par cent livres au par pied; de 1630 cents par cent livres au par pied; de 1640 cents par cent livres au par pied; de 1650 cents par cent livres au par pied; de 1660 cents par cent livres au par pied; de 1670 cents par cent livres au par pied; de 1680 cents par cent livres au par pied; de 1690 cents par cent livres au par pied; de 1700 cents par cent livres au par pied; de 1710 cents par cent livres au par pied; de 1720 cents par cent livres au par pied; de 1730 cents par cent livres au par pied; de 1740 cents par cent livres au par pied; de 1750 cents par cent livres au par pied; de 1760 cents par cent livres au par pied; de 1770 cents par cent livres au par pied; de 1780 cents par cent livres au par pied; de 1790 cents par cent livres au par pied; de 1800 cents par cent livres au par pied; de 1810 cents par cent livres au par pied; de 1820 cents par cent livres au par pied; de 1830 cents par cent livres au par pied; de 1840 cents par cent livres au par pied; de 1850 cents par cent livres au par pied; de 1860 cents par cent livres au par pied; de 1870 cents par cent livres au par pied; de 1880 cents par cent livres au par pied; de 1890 cents par cent livres au par pied; de 1900 cents par cent livres au par pied; de 1910 cents par cent livres au par pied; de 1920 cents par cent livres au par pied; de 1930 cents par cent livres au par pied; de 1940 cents par cent livres au par pied; de 1950 cents par cent livres au par pied; de 1960 cents par cent livres au par pied; de 1970 cents par cent livres au par pied; de 1980 cents par cent livres au par pied; de 1990 cents par cent livres au par pied; de 2000 cents par cent livres au par pied; de 2010 cents par cent livres au par pied; de 2020 cents par cent livres au par pied; de 2030 cents par cent livres au par pied; de 2040 cents par cent livres au par pied; de 2050 cents par cent livres au par pied; de 2060 cents par cent livres au par pied; de 2070 cents par cent livres au par pied; de 2080 cents par cent livres au par pied; de 2090 cents par cent livres au par pied; de 2100 cents par cent livres au par pied; de 2110 cents par cent livres au par pied; de 2120 cents par cent livres au par pied; de 2130 cents par cent livres au par pied; de 2140 cents par cent livres au par pied; de 2150 cents par cent livres au par pied; de 2160 cents par cent livres au par pied; de 2170 cents par cent livres au par pied; de 2180 cents par cent livres au par pied; de 2190 cents par cent livres au par pied; de 2200 cents par cent livres au par pied; de 2210 cents par cent livres au par pied; de 2220 cents par cent livres au par pied; de 2230 cents par cent livres au par pied; de 2240 cents par cent livres au par pied; de 2250 cents par cent livres au par pied; de 2260 cents par cent livres au par pied; de 2270 cents par cent livres au par pied; de 2280 cents par cent livres au par pied; de 2290 cents par cent livres au par pied; de 2300 cents par cent livres au par pied; de 2310 cents par cent livres au par pied; de 2320 cents par cent livres au par pied; de 2330 cents par cent livres au par pied; de 2340 cents par cent livres au par pied; de 2350 cents par cent livres au par pied; de 2360 cents par cent livres au par pied; de 2370 cents par cent livres au par pied; de 2380 cents par cent livres au par pied; de 2390 cents par cent livres au par pied; de 2400 cents par cent livres au par pied; de 2410 cents par cent livres au par pied; de 2420 cents par cent livres au par pied; de 2430 cents par cent livres au par pied; de 2440 cents par cent livres au par pied; de 2450 cents par cent livres au par pied; de 2460 cents par cent livres au par pied; de 2470 cents par cent livres au par pied; de 2480 cents par cent livres au par pied; de 2490 cents par cent livres au par pied; de 2500 cents par cent livres au par pied; de 2510 cents par cent livres au par pied; de 2520 cents par cent livres au par pied; de 2530 cents par cent livres au par pied; de 2540 cents par cent livres au par pied; de 2550 cents par cent livres au par pied; de 2560 cents par cent livres au par pied; de 2570 cents par cent livres au par pied; de 2580 cents par cent livres au par pied; de 2590 cents par cent livres au par pied; de 2600 cents par cent livres au par pied; de 2610 cents par cent livres au par pied; de 2620 cents par cent livres au par pied; de 2630 cents par cent livres au par pied; de 2640 cents par cent livres au par pied; de 2650 cents par cent livres au par pied; de 2660 cents par cent livres au par pied; de 2670 cents par cent livres au par pied; de 2680 cents par cent livres au par pied; de 2690 cents par cent livres au par pied; de 2700 cents par cent livres au par pied; de 2710 cents par cent livres au par pied; de 2720 cents par cent livres au par pied; de 2730 cents par cent livres au par pied; de 2740 cents par cent livres au par pied; de 2750 cents par cent livres au par pied; de 2760 cents par cent livres au par pied; de 2770 cents par cent livres au par pied; de 2780 cents par cent livres au par pied; de 2790 cents par cent livres au par pied; de 2800 cents par cent livres au par pied; de 2810 cents par cent livres au par pied; de 2820 cents par cent livres au par pied; de 2830 cents par cent livres au par pied; de 2840 cents par cent livres au par pied; de 2850 cents par cent livres au par pied; de 2860 cents par cent livres au par pied; de 2870 cents par cent livres au par pied; de 2880 cents par cent livres au par pied; de 2890 cents par cent livres au par pied; de 2900 cents par cent livres au par pied; de 2910 cents par cent livres au par pied; de 2920 cents par cent livres au par pied; de 2930 cents par cent livres au par pied; de 2940 cents par cent livres au par pied; de 2950 cents par cent livres au par pied; de 2960 cents par cent livres au par pied; de 2970 cents par cent livres au par pied; de 2980 cents par cent livres au par pied; de 2990 cents par cent livres au par pied; de 3000 cents par cent livres au par pied; de 3010 cents par cent livres au par pied; de 3020 cents par cent livres au par pied; de 3030 cents par cent livres au par pied; de 3040 cents par cent livres au par pied; de 3050 cents par cent livres au par pied; de 3060 cents par cent livres au par pied; de 3070 cents par cent livres au par pied; de 3080 cents par cent livres au par pied; de 3090 cents par cent livres au par pied; de 3100 cents par cent livres au par pied; de 3110 cents par cent livres au par pied; de 3120 cents par cent livres au par pied; de 3130 cents par cent livres au par pied; de 3140 cents par cent livres au par pied; de 3150 cents par cent livres au par pied; de 3160 cents par cent livres au par pied; de 3170 cents par cent livres au par pied; de 3180 cents par cent livres au par pied; de 3190 cents par cent livres au par pied; de 3200 cents par cent livres au par pied; de 3210 cents par cent livres au par pied; de 3220 cents par cent livres au par pied; de 3230 cents par cent livres au par pied; de 3240 cents par cent livres au par pied; de 3250 cents par cent livres au par pied; de 3260 cents par cent livres au par pied; de 3270 cents par cent livres au par pied; de 3280 cents par cent livres au par pied; de 3290 cents par cent livres au par pied; de 3300 cents par cent livres au par pied; de 3310 cents par cent livres au par pied; de 3320 cents par cent livres au par pied; de 3330 cents par cent livres au par pied; de 3340 cents par cent livres au par pied; de 3350 cents par cent livres au par pied; de 3360 cents par cent livres au par pied; de 3370 cents par cent livres au par pied; de 3380 cents par cent livres au par pied; de 3390 cents par cent livres au par pied; de 3400 cents par cent livres au par pied; de 3410 cents par cent livres au par pied; de 3420 cents par cent livres au par pied; de 3430 cents par cent livres au par pied; de 3440 cents par cent livres au par pied; de 3450 cents par cent livres au par pied; de 3460 cents par cent livres au par pied; de 3470 cents par cent livres au par pied; de 3480 cents par cent livres au par pied; de 3490 cents par cent livres au par pied; de 3500 cents par cent livres au par pied; de 3510 cents par cent livres au par pied; de 3520 cents par cent livres au par pied; de 3530 cents par cent livres au par pied; de 3540 cents par cent livres au par pied; de 3550 cents par cent livres au par pied; de 3560 cents par cent livres au par pied; de 3570 cents par cent livres au par pied; de 3580 cents par cent livres au par pied; de 3590 cents par cent livres au par pied; de 3600 cents par cent livres au par pied; de 3610 cents par cent livres au par pied; de 3620 cents par cent livres au par pied; de 3630 cents par cent livres au par pied; de 3640 cents par cent livres au par pied; de 3650 cents par cent livres au par pied; de 3660 cents par cent livres au par pied; de 3670 cents par cent livres au par pied; de 3680 cents par cent livres au par pied; de 3690 cents par cent livres au par pied; de 3700 cents par cent livres au par pied; de 3710 cents par cent livres au par pied; de 3720 cents par cent livres au par pied; de 3730 cents par cent livres au par pied; de 3740 cents par cent livres au par pied; de 3750 cents par cent livres au par pied; de 3760 cents par cent livres au par pied; de 3770 cents par cent livres au par pied; de 3780 cents par cent livres au par pied; de 3790 cents par cent livres au par pied; de 3800 cents par cent livres au par pied; de 3810 cents par cent livres au par pied; de 3820 cents par cent livres au par pied; de 3830 cents par cent livres au par pied; de 3840 cents par cent livres au par pied; de 3850 cents par cent livres au par pied; de 3860 cents par cent livres au par pied; de 3870 cents par cent livres au par pied; de 3880 cents par cent livres au par pied; de 3890 cents par cent livres au par pied; de 3900 cents par cent livres au par pied; de 3910 cents par cent livres au par pied; de 3920 cents par cent livres au par pied; de 3930 cents par cent livres au par pied; de 3940 cents par cent livres au par pied; de 3950 cents par cent livres au par pied; de 3960 cents par cent livres au par pied; de 3970 cents par cent livres au par pied; de 3980 cents par cent livres au par pied; de 3990 cents par cent livres au par pied; de 4000 cents par cent livres au par pied; de 4010 cents par cent livres au par pied; de 4020 cents par cent livres au par pied; de 4030 cents par cent livres au par pied; de 4040 cents par cent livres au par pied; de 4050 cents par cent livres au par pied; de 4060 cents par cent livres au par pied; de 4070 cents par cent livres au par pied; de 4080 cents par cent livres au par pied; de 4090 cents par cent livres au par pied; de 4100 cents par cent livres au par pied; de 4110 cents par cent livres au par pied; de 4120 cents par cent livres au par pied; de 4130 cents par cent livres au par pied; de 4140 cents par cent livres au par pied; de 4150 cents par cent livres au par pied; de 4160 cents par cent livres au par pied; de 4170 cents par cent livres au par pied; de 4180 cents par cent livres au par pied; de 4190 cents par cent livres au par pied; de 4200 cents par cent livres au par pied; de 4210 cents par cent livres au par pied; de 4220 cents par cent livres au par pied; de 4230 cents par cent livres au par pied; de 4240 cents par cent livres au par pied; de 4250 cents par cent livres au par pied; de 4260 cents par cent livres au par pied; de 4270 cents par cent livres au par pied; de 4280 cents par cent livres au par pied; de 4290 cents par cent livres au par pied; de 4300 cents par cent livres au par pied; de 4310 cents par cent livres au par pied; de 4320 cents par cent livres au par pied; de 4330 cents par cent livres au par pied; de 4340 cents par cent livres au par pied; de 4350 cents par cent livres au par pied; de 4360 cents par cent livres au par pied; de 4370 cents par cent livres au par pied; de 4380 cents par cent livres au par pied; de 4390 cents par cent livres au par pied; de 4400 cents par cent livres au par pied; de 4410 cents par cent livres au par pied; de 4420 cents par cent livres au par pied; de 4430 cents par cent livres au par pied; de 4440 cents par cent livres au par pied; de 4450 cents par cent livres au par pied; de 4460 cents par cent livres au par pied; de 4470 cents par cent livres au par pied; de 4480 cents par cent livres au par pied; de 4490 cents par cent livres au par pied; de 4500 cents par cent livres au par pied; de 4510 cents par cent livres au par pied; de 4520 cents par cent livres au par pied; de 4530 cents par cent livres au par pied; de 4540 cents par cent livres au par pied; de 4550 cents par cent livres au par pied; de 4560 cents par cent livres au par pied; de 4570 cents par cent livres au par pied; de 4580 cents par cent livres au par pied; de 4590 cents par cent livres au par pied; de 4600 cents par cent livres au par pied; de 4610 cents par cent livres au par pied; de 4620 cents par cent livres au par pied; de 4630 cents par cent livres au par pied; de 4640 cents par cent livres au par pied; de 4650 cents par cent livres au par pied; de 4660 cents par cent livres au par pied; de 4670 cents par cent livres au par pied; de 4680 cents par cent livres au par pied; de 4690 cents par cent livres au par pied; de 4700 cents par cent livres au par pied; de 4710 cents par cent livres au par pied; de 4720 cents par cent livres au par pied; de 4730 cents par cent livres au par pied; de 4740 cents par cent livres au par pied; de 4750 cents par cent livres au par pied; de 4760 cents par cent livres au par pied; de 4770 cents par cent livres au par pied; de 4780 cents par cent livres au par pied; de 4790 cents par cent livres au par pied; de 4800 cents par cent livres au par pied; de 4810 cents par cent livres au par pied; de 4820 cents par cent livres au par pied; de 4830 cents par cent livres au par pied; de 4840 cents par cent livres au par pied; de 4850 cents par cent livres au par pied; de 4860 cents par cent livres au par pied; de 4870 cents par cent livres au par pied; de 4880 cents par cent livres au par pied; de 4890 cents par cent livres au par pied; de 4900 cents par cent livres au par pied; de 4910 cents par cent livres au par pied; de 4920 cents par cent livres au par pied; de 4930 cents par cent livres au par pied; de 4940 cents par cent livres au par pied; de 4950 cents par cent livres au par pied; de 4960 cents par cent livres au par pied; de 4970 cents par cent livres au par pied; de 4980 cents par cent livres au par pied; de 4990 cents par cent livres au par pied; de 5000 cents par cent livres au par pied; de 5010 cents par cent livres au par pied; de 5020 cents par cent livres au par pied; de 5030 cents par cent livres au par pied; de 5040 cents par cent livres au par pied; de 5050 cents par cent livres au par pied; de 5060 cents par cent livres au par pied; de 5070 cents par cent livres au par pied; de 5080 cents par cent livres au par pied; de 5090 cents par cent livres au par pied; de 5100 cents par cent livres au par pied; de 5110 cents par cent livres au par pied; de 5120 cents par cent livres au par pied; de 5130 cents par cent livres au par pied; de 5140 cents par cent livres au par pied; de 5150 cents par cent livres au par pied; de 5160 cents par cent livres au par pied; de 5170 cents par cent livres au par pied; de 5180 cents par cent livres au par pied; de 5190 cents par cent livres au par pied; de 5200 cents par cent livres au par pied; de 5210 cents par cent livres au par pied; de 5220 cents par cent livres au par pied; de 5230 cents par cent livres au par pied; de 5240 cents par cent livres au par pied; de 5250 cents par cent livres au par pied; de 5260 cents par cent livres au par pied; de 5270 cents par cent livres au par pied; de 5280 cents par cent livres au par pied; de 5290 cents par cent livres au par pied; de 5300 cents par cent livres au par pied; de 5310 cents par cent livres au par pied; de 5320 cents par cent livres au par pied; de 5330 cents par cent livres au par pied; de 5340 cents par cent livres au par pied; de 5350 cents par cent livres au par pied; de 5360 cents par cent livres au par pied; de 5370 cents par cent livres au par pied; de 5380 cents par cent livres au par pied; de 5390 cents par cent livres au par pied; de 5400 cents par cent livres au par pied; de 5410 cents par cent livres au par pied; de 5420 cents par cent livres au par pied; de 5430 cents par cent livres au par pied; de 5440 cents par cent livres au par pied; de 5450 cents par cent livres au par pied; de 5460 cents par cent livres au par pied; de 5470 cents par cent livres au par pied; de 5480 cents par cent livres au par pied; de 5490 cents par cent livres au par pied; de 5500 cents par cent livres au par pied; de 5510 cents par cent livres au par pied; de 5520 cents par cent livres au par pied; de 5530 cents par cent livres au par pied; de 5540 cents par cent livres au par pied; de 5550 cents par cent livres au par pied; de 5560 cents par cent livres au par pied; de 5570 cents par cent livres au par pied; de 5580 cents par cent livres au par pied; de 5590 cents par cent livres au par pied; de 5600 cents par cent livres au par pied; de 5

Porter la largeur de la rue Roy de trente à cent pieds

M. Joseph Monette propose l'homologation d'une nouvelle ligne pour cette rue.

Saint-Louis-de-France

Ce projet est conditionné par la construction de la nouvelle église rue St-Hubert.

La rue de Châteaubriand

MM. Elie Blanchard, ingénieur-chef de la Ville, et Joseph Monette, membre du comité exécutif, ont remis à M. Honoré Parent, le directeur des services, une résolution prévoyant l'élargissement de la rue Roy, entre les rues de Châteaubriand, St-Hubert, Berri et Saint-Denis, pour le cas où la paroisse Saint-Louis-de-France construirait sa nouvelle église à l'angle des rues Saint-Hubert et Roy.

Cela ne signifie pas que l'exécutif songe à l'élargissement immédiat de la rue Roy. Il prend tout simplement ses précautions.

En effet, si, comme l'attitude du clergé le laisse prévoir, la nouvelle église Saint-Louis-de-France est construite rue Saint-Hubert, à l'angle de la rue Roy, les mariages et funérailles entraîneront un embouteillage à ce secteur de la rue Saint-Hubert, un des "boulevards" de circulation les plus fréquentés des automobilistes.

Au contraire, si la rue Roy est large de cent pieds, les voitures des cortèges y auront tout l'espace voulu pour le stationnement.

La rue de Châteaubriand

La construction de l'église rue St-Hubert (angle sud-ouest de la rue Roy) rendrait nécessaire la fermeture de la rue parallèle de Châteaubriand et l'ouverture d'une nouvelle rue au sud de l'église, et parallèle à la rue Roy. Cette nouvelle rue servirait de débouché aux résidents de la rue de Châteaubriand dont les maisons sont aujourd'hui comprises entre la rue Roy et sa parallèle au sud.

Pour obtenir la fermeture de la rue de Châteaubriand, la fabrique de St-Louis-de-France devrait s'adresser à Québec.

Le projet de résolution de MM. Blanchard et Monette doit passer à l'exécutif et au conseil avant d'être présenté sous forme de requête à la Cour supérieure.

Parler trop vite a parfois du bon

Le juge J.-O. Lacroix s'amuse en renvoyant une plainte de vol.

On reproche souvent aux procureurs de trop parler. Mais un avocat qui parle trop vite et réussit quand même à gagner son point est un incident plutôt rare.

Hier aux sessions de la Paix, le juge J. O. Lacroix ne put s'empêcher de dire à M. Emile Trotter, procureur de Médora Paradis, accusée de vol:

—Ne parlez pas si vite, maître Trotter.

—Je trouve cela tellement effrayant rétorque le procureur.

L'instruction dure quelques minutes la plaignante Elsie Murray qui accusait l'inculpée de lui avoir volé six robes, produisit un colis dans lequel se trouvaient des chiffons. Le tribunal reprit un sourire et rendit jugement en ces termes:

—Grâce aux explications lentes et savantes de son procureur je renvoie la plainte portée contre l'inculpée et sans aucun frais.

Décorations remises aux brigadiers de sécurité

C'est par erreur qu'il a été annoncé que les brigadiers de la sécurité seraient décorés samedi après-midi. Cette manifestation aura bien lieu le samedi 27 janvier, mais à 10 h. du matin, à l'hôtel Mont-Royal.

Dans les GREMERIES PAPINEAU

Le beurre est toujours frais et bon

CHARBON

5000 cordes Erable: \$7 à \$10.00
Charbon: \$4 à \$14.50

Wilson & Frères
AM. 7153

RADIOTRONS
MARCONI
RVC
SONT EN VENTE PARTOUT

Congrès annuel des gardes-malades, au Ritz, les 30 et 31

Causeries de MM. les docteurs Séraphin Boucher et Antonio Barbeau.

Programme complet

Le mardi 30 janvier s'ouvrira à l'hôtel Ritz-Carlton le congrès annuel de l'Association des Gardes-Malades enregistrées de la province de Québec.

Mlle Frances Upton, secrétaire de cette association, nous communique le programme complet du congrès, que voici:

Mardi, le 30 janvier 1934:

Séance de l'après-midi à 3 heures: Assemblée Générale.

1. Lecture des minutes de la dernière assemblée annuelle. 2. Allocution par la présidente. 3. Rapports présentés par la secrétaire honoraire, la secrétaire exécutive, la visitante officielle, la trésorière et les convocatrices des comités permanents. 4. Rapport de la convocatrice du Comité des Examineurs. 5. Rapport des délégués du Congrès International. 6. Rapport de la convocatrice du Comité des nominations.

Les bulletins de vote pour l'élection annuelle des membres du Comité de Régie pourront être déposés lors de chaque assemblée à l'hôtel Ritz-Carlton. La boîte de scrutin sera fermée à 9 heures du soir le 31 janvier et les résultats des élections seront annoncés à l'assemblée du même soir.

Les membres sont instamment priés d'apporter leur carte de l'année 1933 sans qu'il ne leur sera pas permis de voter.

Les cotisations annuelles ne seront pas acceptées à l'assemblée annuelle. L'on est prié d'en remettre le paiement à la Secrétaire exécutive, au bureau de l'Association, chambre 221, 1396 rue Ste Catherine ouest (Edifice Médico Dental).

Mardi, le 30 janvier 1934:

Séance du soir à 8.30 heures.

Programme: "L'Oeuvre de l'Infirmière". M. le docteur S. Boucher, D.H.P., Directeur du service de Santé, Cité de Montréal.

"Ce qu'un visage peut dire". (Avec projections lumineuses). M. le docteur Antonio Barbeau, Assistant-sur-intendant à l'hôpital de Bordenave, Québec.

God save the King.

Mercredi, le 31 janvier, 1934:

9 a.m. Séance de la section française d'éducation connue au service social, à l'hôtel-Dieu de St-Joseph, Montréal.

2.30 p.m. Assemblée Générale (bilingue). Réunion de toutes les sections.

Section du service privé:

"Comment faire du service privé, un succès". Mlle Alice Lepine, G.M.E., Régistratrice, Section du Service Privé, Hôpital Notre-Dame, Montréal.

"Some novel suggestion for handling an economic situation". Mlle Catherine de N. Fraser, R.N., Gardemalade du Service Privé, Montréal.

Section d'hygiène publique:

"Relation sociale entre l'hôpital et la population". Mlle Julie Trudel, G.M.E., Assistante-directrice du Service Social, Hôpital Sainte-Justine, Montréal.

"The place of medical social service in the hospital and the community". Miss Clare Gass, R.N., Directrice du Service Social (division ouest) The Montreal General Hospital.

Section d'éducation:

"A propos de diététique". Rev. Soeur Ailard, G.M.E., Hospitalière en chef, Hôpital-Dieu de St-Joseph, Montréal.

"Recent Developments in Diabetic Diet". Miss Ruth Park, B.A., Directrice du Service de Diététique, The Montreal General Hospital.

Le thé sera servi à la fin de cette séance.

Séance Générale du soir—8.30 hrs. (Allocutions en anglais seulement).

"Some modern trends in nursing especially as these affect The Private Duty Nurse". Miss Mary Roberts, R.N., Rédactrice de la revue "The American Journal of Nursing".

"Recent observation in nursing problems in the Dominion". Miss Ethel Jones, R.N., Rédactrice et directrice de la revue "The Canadian Nurse".

LE CONSEIL TIENDRA SEANCE LE MARDI 30

La séance du conseil municipal qui devait avoir lieu lundi prochain a été remise à mardi. C'est à cette séance qu'on donnera la troisième lecture du projet de règlement relatif aux dépôts d'essence.

M. Léon Trépanier, le "leader" du conseil, est censé partir aujourd'hui pour l'Abitibi, en compagnie de quarante familles de colons qui vont rejoindre leurs chefs. Il se rend à Loix, centre fondé près de Taschereau par des colons venus de Montréal.

Assemblée, ce soir, des Organisateurs libéraux de Montréal

L'assemblée générale des membres de l'Association des Organisateurs libéraux aura lieu ce soir, 26 janvier, à la salle Boismenu, 222 est, avenue Laurier, à huit heures. M. Leblanc présidera. Des questions importantes seront discutées et tous sont priés de se rendre à bonne heure.

La démolition des voies élevées dans l'Est de Montréal

La commission des chemins de fer s'occupera de cette question le 14 février.

Vingt-cinq témoins

Réunie le 14 février prochain dans la gare centrale d'Ottawa, la commission des chemins de fer se posera la question de savoir s'il est de sa juridiction d'imposer au Canadien-Pacifique la démolition des voies élevées de la rue Rouen, dans les quartiers Préfontaine et Maisonneuve. Me Butler, avocat de la Ville spécialisée dans les travaux publics, a reçu hier l'avis de convocation de la commission des chemins de fer.

Pour le cas où la commission des chemins de fer aurait capacité d'intervenir auprès du Canadien-Pacifique pour la démolition des contreforts et piliers de la rue Rouen, M. Georges Caron, conseiller de Maisonneuve, a pour sa part, fourni à Me Butler les noms de vingt-cinq témoins prêts à déclarer que les voies élevées de l'Est nuisent à l'expansion des deux quartiers nommés plus haut.

M. Georges Lalancette, conseiller de Préfontaine, a appuyé la motion de M. Caron au conseil municipal, approuvant cette requête à la commission des chemins de fer. On s'attend à ce qu'il trouve aussi des témoins.

Au nombre de ces vingt-cinq personnes, il y a les curés de quelques paroisses, des hommes d'affaires et des propriétaires.

Des experts qui se pourvoient en Cour

Ils n'auraient pas reçu de leurs commettants la somme qui fut convenue.

L'expropriation faite par le gouvernement fédéral relativement au Bureau de poste projeté à Montréal a donné naissance à plusieurs difficultés dont une se trouve actuellement soumise à l'hon. juge Errol-M. MacDougall, de la Cour supérieure.

La Cradock Simpson Company poursuit l'Empire Trust en recouvrement de la somme de \$1400. Alléguant faire le commerce général d'immeubles et être experts en évaluations de propriétés, la demanderesse dit que vers le 6 septembre 1930, W.-T. Rodden, agissant pour la compagnie de fiduciaire, vint au bureau du service de la compagnie et lui dit qu'il avait besoin d'une évaluation devant servir de base au chiffre de l'expropriation.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

A tout événement, prétend la demanderesse, la Cour d'échiquier du Canada fixa une somme de \$235.00 que la défenderesse encaissa en tenant compte cependant de ce que cette dernière devait à Mark Workman. Elle réclamait le montant convenu, plus une somme de \$400 à laquelle elle prétendait avoir droit pour pas et dé-marches judiciaires.

Dans sa défense, l'Empire Trust Company a déclaré n'avoir jamais autorisé Rodden à agir pour elle. Toutefois elle serait prête à payer la somme de \$250 à titre de dédommagement et elle l'offre.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

A tout événement, prétend la demanderesse, la Cour d'échiquier du Canada fixa une somme de \$235.00 que la défenderesse encaissa en tenant compte cependant de ce que cette dernière devait à Mark Workman. Elle réclamait le montant convenu, plus une somme de \$400 à laquelle elle prétendait avoir droit pour pas et dé-marches judiciaires.

Dans sa défense, l'Empire Trust Company a déclaré n'avoir jamais autorisé Rodden à agir pour elle. Toutefois elle serait prête à payer la somme de \$250 à titre de dédommagement et elle l'offre.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

A tout événement, prétend la demanderesse, la Cour d'échiquier du Canada fixa une somme de \$235.00 que la défenderesse encaissa en tenant compte cependant de ce que cette dernière devait à Mark Workman. Elle réclamait le montant convenu, plus une somme de \$400 à laquelle elle prétendait avoir droit pour pas et dé-marches judiciaires.

Dans sa défense, l'Empire Trust Company a déclaré n'avoir jamais autorisé Rodden à agir pour elle. Toutefois elle serait prête à payer la somme de \$250 à titre de dédommagement et elle l'offre.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

A tout événement, prétend la demanderesse, la Cour d'échiquier du Canada fixa une somme de \$235.00 que la défenderesse encaissa en tenant compte cependant de ce que cette dernière devait à Mark Workman. Elle réclamait le montant convenu, plus une somme de \$400 à laquelle elle prétendait avoir droit pour pas et dé-marches judiciaires.

Dans sa défense, l'Empire Trust Company a déclaré n'avoir jamais autorisé Rodden à agir pour elle. Toutefois elle serait prête à payer la somme de \$250 à titre de dédommagement et elle l'offre.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

A tout événement, prétend la demanderesse, la Cour d'échiquier du Canada fixa une somme de \$235.00 que la défenderesse encaissa en tenant compte cependant de ce que cette dernière devait à Mark Workman. Elle réclamait le montant convenu, plus une somme de \$400 à laquelle elle prétendait avoir droit pour pas et dé-marches judiciaires.

Dans sa défense, l'Empire Trust Company a déclaré n'avoir jamais autorisé Rodden à agir pour elle. Toutefois elle serait prête à payer la somme de \$250 à titre de dédommagement et elle l'offre.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

A tout événement, prétend la demanderesse, la Cour d'échiquier du Canada fixa une somme de \$235.00 que la défenderesse encaissa en tenant compte cependant de ce que cette dernière devait à Mark Workman. Elle réclamait le montant convenu, plus une somme de \$400 à laquelle elle prétendait avoir droit pour pas et dé-marches judiciaires.

Dans sa défense, l'Empire Trust Company a déclaré n'avoir jamais autorisé Rodden à agir pour elle. Toutefois elle serait prête à payer la somme de \$250 à titre de dédommagement et elle l'offre.

Toujours selon la Cradock Simpson, il aurait été convenu que celle-ci chargerait \$1000 pour ses services et les travaux préliminaires concernant l'expertise. La demanderesse ajoute qu'elle fit faire un examen des lieux et produisit un rapport en conséquence. Ce rapport aurait été expédié le 15 septembre. D'abord, la défenderesse ne souleva pas d'objection, mais le 12 mars suivant, elle écrivit, disant que ce rapport ne la concernait pas, mais que toute l'affaire était une personne d'un M. Westgate. La Cradock Simpson déclare en plus qu'à ce moment, ou quelque temps auparavant, Westgate était le président de l'Empire Trust.

M. Georges Langlois à la Société des Conférences

Notre confrère Georges Langlois sera le prochain conférencier de la Société des Conférences des Hautes Etudes. Ces conférences, attirant toujours un public choisi à la salle Saint-Sulpice, et celle de M. Langlois aura lieu le jeudi, 15 février, sous la présidence d'honneur de M. Edouard Montpetit, secrétaire-général de l'Université de Montréal. Nous publierons plus tard le détail du programme de cette soirée, qui sera agrémentée d'un programme musical d'une belle tenue artistique.

Québec met fin aux abus pratiqués par certains ajusteurs

M. Stockwell estime qu'on est toujours mauvais juge dans sa propre cause.

La loi des assurances

Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada). — Le gouvernement ne prétend pas à l'infailibilité et il sait se rendre aux suggestions raisonnables. On l'a bien vu cet après-midi quand l'hon. M. Stockwell, trésorier de la province, s'est rendu à la suggestion de M. Aimé Guertin, député de Hull, l'Assemblée législative a consenti à la demande du trésorier, à soumettre au comité des bills publics un projet de loi d'abord présenté à la Chambre en comité plénier. Il s'agissait du projet dont nous avons déjà parlé et qui consistait à empêcher un "ajusteur" d'une compagnie d'assurance d'intervenir comme tel dans une cause qui l'intéresse personnellement.

Voici comment se lit le projet de loi de M. Stockwell: "Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1.—La loi des assurances de Québec (Statuts Révisés, 1925, chapitre 243), est modifiée en y ajoutant, après l'article 243, le suivant:

243-A.—Dans l'ajustement de toute réclamation d'assurance, aucune personne agissant pour l'assureur, l'assuré ou le cessionnaire de ce dernier, ne peut conclure un arrangement en vertu duquel cette personne peut recevoir, comme rémunération, une partie ou un pourcentage quelconque du montant de l'indemnité ou une rémunération de nature à donner à cette personne un intérêt personnel dans la fixation du montant de cette indemnité; et tel arrangement, formel ou implicite, est nul.

2.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction."

M. Guertin a demandé au ministre si son projet empêcherait les "ajusteurs" de travailler à la commission. Le député de Hull, sans se prononcer sur le mérite du projet, a déclaré que le trésorier de la province voulait mettre fin, par son projet de loi, à un état de choses depuis longtemps en vigueur.

D'après l'ancien premier lieutenant de M. Houde, à l'avenir la compagnie d'assurance devra payer des salaires aux "ajusteurs" au lieu de les laisser travailler à la commission comme maintenant, et par suite, ces employés travailleront dans le seul intérêt des compagnies, sans égard à ceux qui feront les réclamations.

Pour terminer la discussion, à laquelle avaient pris part MM. Pierre Bertrand et Maurice Duplessis, en plus des personnages déjà mentionnés, M. Guertin a suggéré de remettre le projet de loi pour permettre aux intéressés de faire connaître leurs vues.

Ajoutons que les députés de l'Opposition ont été d'accord pour reconnaître l'excellence du principe du projet de loi ministériel.

Causes relatives à des accidents

Comme c'est l'habitude reconnue, les parties intéressées se renvoient le blâme.

Pas un jour juridique ne se passe sans que quelques causes relatives à des accidents d'automobile ne s'instruisent devant nos tribunaux. Ainsi, hier après-midi, il y en avait encore deux.

Dans une première, soumise à l'hon. juge Jos. Archambault, de la Cour supérieure, c'est Abe Lang qui réclame de la Montreal Fruit and Produce Terminal Company Limited et autres la somme de \$901, déclarant que le 5 mai 1932, il était à prendre livraison d'une consignment de tomates dans les cours à fret de la compagnie, lorsqu'il fut bousculé par un camion appartenant à la compagnie et conduit par un nommé Shier. Il aurait eu le pied droit écrasé.

La compagnie défenderesse s'est pourvue en garantie contre Shier.

Dans une autre cause qui, celle-là, s'instruit devant l'hon. juge Jean Denis, Herbert-Lindsay Lennon allègue que dans le cours de la soirée du 12 mars dernier, il conduisait son automobile de l'ouest à l'est, avenue des Pins, lorsqu'il fut violemment frappé par une autre voiture appartenant à W.-P. Oram. Il évalue les dommages à \$100 et quelques sous.

Oram, de son côté, prétend que son automobile était en parfaite condition, qu'il filait à une vitesse bien ordinaire et que, si un accident est survenu, c'est bien de la faute de l'autre qui se trouvait du mauvais côté du chemin.

Les Portugais et les Espagnols en Amérique du Nord

M. l'abbé Lionel Groulx étudie les explorations des précurseurs de Jacques Cartier.

L'entrée de la France

Hier soir, dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université, continuait son étude sur la découverte du Canada. Il passait en revue les explorations des Portugais et des Espagnols et en arrivait à l'entrée de la France dans les entreprises coloniales, rappelant les explorations qui ont précédé immédiatement celles de Jacques Cartier, dont il parlera le mois prochain.

Pendant le premier quart du seizième siècle, les navigateurs qui fréquenteront le plus assidûment les parages de l'Amérique du Nord, ce furent, pour étonnante que la chose paraisse, les Portugais. Rien d'extraordinaire comme l'esprit d'aventure des navigateurs de ce petit pays. On les rencontre sur toutes les routes de la mer. Rien avant Christophe Colomb, ils avaient cherché, par la voie de l'ouest, le pays des épices et Cathay. Le succès inattendu de Colomb leur donna un regain d'ambition. D'autant que, par le traité de Tordesillas (1494), ils ont obtenu que l'Espagne leur laisse un accès au nouveau monde. Ils ne sont pas

(A suivre à la page 7)

L'embryon humain, son développement

Conférence du Dr Ernest Van Campenhout à l'Université de Montréal.

Le problème de la vie a toujours préoccupé savants et philosophes et le passé de l'enfant qui vient de naître a fait depuis longtemps l'objet d'observations, de recherches et d'expérimentations. Une science, l'embryologie, étudie le développement d'un organisme depuis sa conception jusqu'à son stade adulte. Le Dr Ernest Van Campenhout, chargé de l'enseignement de cette science à l'Université de Montréal, s'adressant au public des conférences hebdomadaires de biologie générale, expliquait hier comment et pourquoi se développe un embryon de vertébré.

Il passe d'abord en revue les tâtonnements de cette science avant l'invention du microscope. Aristote a observé et décrit des embryons de poulet, mais les connaissances de cet ordre devaient longtemps rester rudimentaires. Aux quinzième et seizième siècles, on se faisait une idée simpliste du processus de la procréation: on croyait que l'oeuf humain contenait un être humain très petit, mais parfaitement constitué, contenant lui-même un oeuf plus petit, lequel renfermait un organisme encore plus petit, et ainsi de suite jusqu'à la limite possible d'embryonnements successifs d'être toujours de plus en plus petits.

On avait même prétendu pouvoir calculer combien d'être infinis il y avait dans un oeuf, mais cela n'était que pure fantaisie. On ne pouvait pas, en effet, compter les infinis.

Ce n'est qu'avec la découverte de Von Baer, l'oeuf des mammifères par Von Baer, en 1827, que commencent véritablement l'embryologie qui devait apporter en un siècle de nombreuses révélations.

Le conférencier décrit le phénomène de la fécondation qui est l'union de l'oeuf et du spermatozoïde. Le spermatozoïde, qui mesure 6-100e de mm., compoète l'oeuf, qui mesure 2-10e de mm.; l'union de ces deux cellules provoque une série de fragmentations de la cellule initiale en un nombre toujours croissant de cellules de plus en plus petites, après quoi commence l'accroissement et la différenciation des organes. Il décrit ensuite, avec illustrations à l'écran, le développement de l'oeuf de grenouille, de l'oeuf de poulet et celui de l'embryon du mammifère et de l'homme. Il explique les découvertes de Peters, les expériences de Bataillon, de Delage et de Loeb, qui ont obtenu des fécondations artificielles en provoquant une première division de l'oeuf.

Avant de terminer, le Dr Van Campenhout explique comment se produisent certaines anomalies: bec de lièvre, jumeaux identiques ou dissimilaires, frères siamois.

Un employé infidèle sommé de rembourser

Rosario Forget, accusé d'avoir volé à la buanderie Métropole, pour laquelle il travaillait, la somme de \$239.88, subissait son procès hier devant le juge Lacroix. Il était chargé de faire la livraison de la maison et de rapporter les recettes à ses employeurs. On lui tolérât toutes les semaines un certain déficit pour lui permettre de payer ses dépenses, mais ce dernier ayant abusé de la permission, on l'a traduit en correctionnelle.

Les témoins de la défense qu'il assigna sont, eux aussi dans le même cas que lui et l'on comprend que leur version de l'histoire était trop intéressée pour que l'on puisse accorder de la valeur à leur témoignage. Sa culpabilité reconnue par le tribunal, on permit à l'inculpé de rembourser la somme extorquée avant le 2 février. Il devra revenir ce jour-là pour recevoir sa sentence.

La buanderie Métropole était représentée par Me Albert Thérberge.

Le Dr "Jafsie" F. Condon tient à prouver son innocence

Les magasins de la C.L.Q. ouverts le soir jusqu'à 11 h.

Le comité des bills publics ratifie ce projet de M. Stockwell.

Autres sanctions

Québec, 25. (De l'envoyé spécial du Canada). — Plusieurs mesures présentées à l'Assemblée législative ont été acceptées presque sans discussion, cet avant-midi, au Comité des bills publics. C'était la première séance du comité depuis le début de la session, et elle était présidée par l'honorable L.-A. Taschereau.

Le trésorier de la province, l'honorable M. Stockwell, a fait adopter un projet de loi par suite duquel la Commission des liqueurs peut ouvrir des magasins, le soir jusqu'à onze heures, dans toutes les villes d'une population de 25,000 âmes et plus. Actuellement, les magasins de la Commission ne sont ouverts le soir qu'à Montréal et à Québec.

MM. Taschereau et David ont fait accepter un autre projet de loi dont nous avons parlé et qui consiste à obliger les secrétaires-trésoriers des municipalités à tenir une comptabilité et un compte de banque distincts pour les taxes scolaires.

Deux autres projets de l'honorable M. David ont été adoptés: le premier consiste à permettre aux compagnies de téléphone et de télégraphe qui ont des chartes pour dix ans seulement de continuer leurs opérations indéfiniment, à l'expiration de ces dix ans, conformément à la loi des compagnies.

Le secrétaire de la Province a, en outre, fait adopter son projet de loi qui consiste à rétablir dans les statuts la loi qui permet l'incorporation